



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 avril 2008  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

Point 155 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

## Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	1–226	4
II. Hypothèses budgétaires et ressources financières. . . . .	227–256	84
III. Analyse des variations . . . . .	257–287	93
IV. Décisions que l'Assemblée devra prendre. . . . .	288	100
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 61/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne . . . . .		101
Organigrammes . . . . .		118
Annexe		
Activités mises en œuvre par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies . . . . .		121
Carte . . . . .		132



## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 838 265 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 625 observateurs militaires, 8 745 soldats, 715 membres de la police des Nations Unies, 996 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 813 agents recrutés sur le plan national, 362 Volontaires des Nations Unies, 40 fonctionnaires nationaux par le Gouvernement et prévoit également 89 postes de temporaire (42 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 15 administrateurs et 32 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécution et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2006/07)	Montant alloué <sup>a</sup> (2007/08)	Dépenses prévues <sup>a</sup> (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	280 966,1	267 763,8	283 409,5	15 645,7	5,8
Personnel civil	160 275,7	151 115,8	174 859,3	23 743,5	15,7
Dépenses opérationnelles	549 034,4	427 397,6	379 997,1	(47 400,5)	(11,1)
<b>Montant brut</b>	<b>990 276,2</b>	<b>846 277,2</b>	<b>838 265,9</b>	<b>(8 011,3)</b>	<b>(0,9)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 593,6	18 050,4	19 540,2	1 489,8	8,3
<b>Montant net</b>	<b>971 682,6</b>	<b>828 226,8</b>	<b>818,725,7</b>	<b>(9 501,1)</b>	<b>(1,1)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>990 276,2</b>	<b>846 277,2</b>	<b>838 265,9</b>	<b>(8 011,3)</b>	<b>(0,9)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses afférentes aux postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires<sup>a</sup></i>	<i>Contingents<sup>a</sup></i>	<i>Police civile<sup>a</sup></i>	<i>Personnel inter-national</i>	<i>Personnel national<sup>b</sup></i>	<i>Postes de temporaire<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Observateurs civils</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	75	91	–	3	–	–	<b>169</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	71	73	–	3	–	–	<b>147</b>
<b>Composantes</b>										
Processus de paix	–	–	–	30	134	12	57	–	–	<b>233</b>
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	32	112	86	81	–	–	<b>311</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sécurité										
Effectif approuvé 2007/08	750	9 250	–	6	189	–	–	–	–	<b>10 195</b>
Effectif proposé 2008/09	750	9 250	–	3	185	–	–	–	–	<b>10 188</b>
Gouvernance										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	715	145	345	–	80	–	–	<b>1 285</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	715	99	286	–	58	40	–	<b>1 198</b>
Aide humanitaire, relèvement et réintégration										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	102	103	–	60	–	–	<b>265</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	95	98	–	60	–	–	<b>253</b>
Appui										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	760	2 355	3	60	–	–	<b>3 178</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	696	2 059	3	160	–	–	<b>2 918</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2007/08	750	9 250	715	1 118	3 217	15	260	0	0	<b>15 325</b>
Effectif proposé 2008/09	750	9 250	715	996	2 813	89	362	40	0	<b>15 015</b>
<b>Variation nette</b>										
	–	–	–	(122)	(404)	74	102	40	–	<b>(310)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé, conformément à la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005) et a été prorogé par le Conseil, tout récemment, dans sa résolution 1784 (2007).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de favoriser la réconciliation nationale et d'instaurer une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs indiqués dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui), conformément au mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Les produits décrits dans le présent rapport correspondent à la contribution que la MINUS apporte dans le cadre du système des Nations Unies au Soudan. Bon nombre de tâches prévues dans l'Accord de paix global et dans les protocoles y relatifs, et reprises dans le rapport du Secrétaire général sur la création d'une opération d'appui au processus de paix au Soudan (S/2005/57 et Add.1), seront à terme exécutées au moyen de fonds extrabudgétaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui viendront compléter l'action de la Mission. Dans les domaines prioritaires de programmation qui revêtent une importance capitale à la fois pour le processus de paix et pour la réussite des opérations de l'ensemble du système des Nations Unies au Soudan, la Mission fournira des services cruciaux de direction, de coordination et de facilitation aux parties à l'Accord de paix global et aux organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies, qui seront responsables de la mise en œuvre de ces activités cruciales en fonction de leurs domaines de compétence respectifs et des mandats qui leur auront été confiés par la communauté internationale. Cette répartition des tâches apparaîtra dans les plans de travail annuels et dans les documents d'appel de fonds des Nations Unies pour le Soudan.

### Structure

6. La Mission est dotée d'une structure de zone unifiée et décentralisée, comportant un quartier général à Khartoum et un bureau local à Djouba, dans le Sud-Soudan. Le quartier général de la Mission à Khartoum est le principal interlocuteur du Gouvernement d'unité nationale et le bureau de Djouba est le principal interlocuteur du Gouvernement du Sud-Soudan, comme prévu dans

l'Accord de paix global. Les bureaux régionaux qui relèvent directement du quartier général de la Mission à Khartoum sont les suivants : Ed-Damazin, Abyei et Kadugli. Relèvent directement du bureau de Djouba trois antennes, à Malakal, Wau et Rumbek, ainsi que de multiples bases d'opération d'équipes faisant rapport aux bureaux régionaux et locaux et aux antennes.

7. Compte tenu de la création de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le bureau régional de la MINUS pour le Darfour, situé à Al-Fasher, et ses trois antennes à Nyala, El Geneina et Zalingei ont été intégrés à la MINUAD, avec les opérations et les ressources correspondantes, à l'exception de 15 postes qui restent au Darfour au sein de la MINUS. Les titulaires de ces 15 postes sont chargés d'activités d'aide humanitaire au Darfour liées à la protection et au retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées.

8. À la suite d'un examen de la structure de la MINUS, une nouvelle décentralisation de certaines fonctions d'appui de Khartoum au bureau local de Djouba a été opérée grâce au transfert à Djouba d'une équipe administrative de haut niveau, composée du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la Mission, du Chef adjoint des services d'appui intégrés et d'autres spécialistes des finances, des ressources humaines et des achats. Ce transfert permettra de faciliter une nouvelle délégation de pouvoir, de rationaliser les structures administratives et d'améliorer l'efficacité générale des opérations en rapprochant de la source à la fois la prise des décisions et les ressources.

9. Compte tenu du caractère évolutif des phases de la Mission, un effort concerté a été entrepris pendant le processus d'examen de la structure de la Mission pour recenser les secteurs où des postes pouvaient être supprimés, et renforcer les fonctions hautement prioritaires, comme il ressort du présent rapport où sont supprimés 60 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et 13 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international (3 P-2 et 10 postes d'agent du Service mobile) pour faciliter la création de nouveaux postes dans différents domaines fonctionnels. Ces modifications apparaissent dans les propositions relatives à la dotation en effectifs au titre des composantes processus de paix, gouvernance et appui.

10. La structure révisée est fondée sur le mandat de la Mission et dictée par un certain nombre de facteurs, dont la création de la MINUAD, la taille du pays, la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs soudanais, conformément à l'Accord de paix global, ainsi que la nécessité de répartir les ressources entre les deux principales zones d'intervention de la Mission, à savoir le Sud-Soudan et les « trois Zones » (État du Nil bleu, État du Kordofan-Sud et Abyei).

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général dirige la Mission et coordonne les activités des autres organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies au Soudan, selon une démarche unifiée et globale permettant de faire face aux défis du processus de paix, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la MINUS coordonne ses activités avec celles des organisations non gouvernementales, nationales et internationales et des donateurs bilatéraux.

12. L'équipe de direction de la Mission, composée du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint principal, du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident et Coordinateur de l'action humanitaire et

du commandant de la force, est basée au quartier général de la MINUS à Khartoum. Les quatre membres de l'équipe de direction se relaient au bureau local de Djouba, afin d'assurer la cohérence des politiques et de montrer que la Mission a une approche unifiée dans tout le pays. Ce bureau compte toutes les fonctions organiques de la Mission, et le personnel chargé de ces fonctions relève directement du Chef du bureau. Cependant, dans un souci de cohérence et d'unité, les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et les chefs de division et de section au quartier général de la Mission à Khartoum continuent à donner des orientations générales au Bureau de Djouba. Chaque chef de bureau régional ou d'antenne est responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau ou de l'antenne qu'il dirige. En outre, les membres du personnel des bureaux régionaux et locaux doivent rendre compte de leurs activités aux bureaux fonctionnels auxquels ils sont rattachés au quartier général de la Mission.

13. Les fonctionnaires ci-après relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général : le Représentant spécial adjoint principal, le Représentant spécial adjoint; le commandant de la force; le Chef de cabinet; le Directeur de la Division de l'appui à la Mission; le Conseiller principal pour les questions de sécurité; l'administrateur général chargé des questions de déontologie; le Chef du bureau local de Djouba, et le porte-parole. Les chefs des bureaux régionaux dans les « trois Zones » font rapport au Représentant spécial, par l'intermédiaire du Chef de cabinet, de même que les chefs des antennes dans le Sud-Soudan, par l'intermédiaire du Chef du bureau local de Djouba.

14. Le Représentant spécial adjoint principal dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines fonctionnels ci-après : affaires civiles; affaires politiques; police des Nations Unies; état de droit; système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire; droits de l'homme; assistance électorale; et communication et information.

15. Le Représentant spécial adjoint dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines fonctionnels ci-après : aide humanitaire; désarmement, démobilisation et réintégration; retour, relèvement et réintégration; coordination du développement; protection; lutte contre le VIH/sida; et égalité des sexes. Il assurera aussi les fonctions de coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire pour toutes les opérations humanitaires au Soudan.

### **Direction exécutive et administration**

16. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, la direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial qui est géré par un chef de cabinet. Ce bureau comprend le Bureau de la planification stratégique, le Bureau des affaires juridiques, le Centre commun d'analyse de la Mission et le Bureau du porte-parole. Les collaborateurs immédiats du Représentant spécial adjoint principal et du Représentant spécial adjoint sont également inclus dans la rubrique Direction exécutive et administration dans la mesure où les produits liés à leurs responsabilités se retrouvent dans plus d'une composante. Tous les bureaux relevant de cette rubrique sont responsables de la gestion tant du quartier général que des bureaux locaux.

Tableau I  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	1	5	2	–	–	<b>9</b>	9	–	<b>18</b>
Effectif proposé 2008/09	1	–	1	5	2	–	–	<b>9</b>	9	–	<b>18</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureaux locaux</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	5	8	9	5	–	–	<b>27</b>	55	–	<b>82</b>
Effectif proposé 2008/09	–	4	5	8	5	–	–	<b>22</b>	37	–	<b>59</b>
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(3)	(1)	–	–	–	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>	–	<b>(23)</b>
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	5	9	14	7	–	–	<b>36</b>	64	–	<b>100</b>
Effectif proposé 2008/09	1	4	6	13	7	–	–	<b>31</b>	46	–	<b>77</b>
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(3)	(1)	–	–	–	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>	–	<b>(23)</b>
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	2	2	–	–	<b>7</b>	8	1	<b>16</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	2	2	–	–	<b>7</b>	8	1	<b>16</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	2	2	–	–	<b>7</b>	8	1	<b>16</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	2	2	–	–	<b>7</b>	8	1	<b>16</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de la planification stratégique</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	–	–	–	–	<b>2</b>	–	2	<b>4</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	<b>2</b>	–	2	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureaux locaux</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	-	2	<b>4</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	-	2	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau des affaires juridiques</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	3	1	1	-	-	<b>5</b>	3	-	<b>8</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	3	1	1	-	-	<b>5</b>	3	-	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	3	1	1	-	-	<b>5</b>	3	-	<b>8</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	3	1	1	-	-	<b>5</b>	3	-	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Centre commun d'analyse de la Mission</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	2	8	-	-	-	<b>10</b>	5	-	<b>15</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	2	8	-	-	-	<b>10</b>	5	-	<b>15</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	2	8	-	-	-	<b>10</b>	5	-	<b>15</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	2	8	-	-	-	<b>10</b>	5	-	<b>15</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau du porte-parole</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	1	-	<b>3</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	1	-	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	1	-	<b>3</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	1	-	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	1	-	2	1	2	-	-	<b>6</b>	3	-	<b>9</b>
Effectif proposé 2008/09	1	-	2	1	2	-	-	<b>6</b>	3	-	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	-	2	1	2	-	-	<b>6</b>	3	-	<b>9</b>
Effectif proposé 2008/09	1	-	2	1	2	-	-	<b>6</b>	3	-	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général</b>											
<i>Quartier général</i>											
Effectif approuvé 2007/08	1	1	1	1	1	–	–	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
Effectif proposé 2008/09	1	1	1	1	2	–	–	<b>6</b>	3	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<i>Bureaux locaux</i>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	–	1	–	–	<b>2</b>	4	–	<b>6</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	–	1	–	–	<b>2</b>	4	–	<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	2	1	1	2	–	–	<b>7</b>	7	–	<b>14</b>
Effectif proposé 2008/09	1	2	1	1	3	–	–	<b>8</b>	7	–	<b>15</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	3	8	23	27	14	–	–	<b>75</b>	91	3	<b>169</b>
Effectif proposé 2008/09	3	7	20	26	15	–	–	<b>71</b>	73	3	<b>147</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(18)</b>	–	<b>(22)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

#### **Bureaux locaux**

*Administrateurs recrutés sur le plan national : suppression de 5 postes (1 D-1, 3 P-5 et 1 P-3)*

*Fonctionnaires recrutés sur le plan national : suppression de 18 postes (1 administrateur et 17 agents des services généraux)*

17. Comme indiqué plus haut au paragraphe 7, compte tenu de la création de la MINUAD et du transfert à cette dernière des opérations de la MINUS au Darfour, il est proposé de supprimer 23 postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/  
Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire**

**Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Fonctionnaires recrutés sur le plan international : ajout de 1 poste  
(Service mobile)*

18. Le Bureau du Représentant spécial adjoint compte huit postes (1 SSG, 1 D-2, 1 P-4, 1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) à Khartoum, dont les titulaires apportent leur concours lors de l'exécution des activités suivantes : élaboration de stratégies, politiques et programmes d'aide humanitaire; désarmement, démobilisation et réintégration; retour, relèvement et réintégration; coordination du développement; protection; lutte contre le VIH/sida; et égalité des sexes. L'appui administratif est assuré par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) à Khartoum. Toutefois, étant donné le rôle de coordination très important joué par le Représentant spécial adjoint en sa qualité de Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan et par le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire (D-2) au Nord-Soudan, les ressources existantes pour l'appui administratif n'ont pas été suffisantes, un seul assistant administratif recruté sur le plan international secondant à la fois le Représentant spécial adjoint et son adjoint (D-2). Il est donc proposé d'affecter un nouvel assistant administratif (Service mobile) au Bureau du Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire à Khartoum, qui lui apportera son concours pour toutes les questions administratives concernant le Bureau, notamment l'établissement de son programme de travail et de son budget; l'analyse et le suivi des apports, l'allocation des ressources par programme de travail, fonds d'affectation spéciale et dons; et toutes les autres questions budgétaires qui pourraient se poser.

**Composante 1 : processus de paix**

19. Le processus de paix englobe les activités entreprises par la Mission pour favoriser le partage du pouvoir et des richesses, la tenue d'élections ainsi que des processus politiques plus vastes visant à assurer l'application de l'Accord de paix global. Il comprend les activités de la Division de l'assistance électorale, du Bureau de la communication et de l'information, notamment des composantes de la Division des affaires politiques, la Section des affaires civiles et le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes, qui travaillent en association avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les groupes représentant la société civile, les partis politiques, les chefs tribaux, l'équipe de pays des Nations Unies et l'Union africaine.

20. Au cours de l'exercice 2008/09, l'accent sera mis sur la fourniture d'une assistance aux parties dans la mise en œuvre des dispositions essentielles de l'Accord de paix global qui restent à appliquer, telles que la mise en place des institutions qui n'ont pas encore été créées, la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud et le règlement du statut d'Abeyi.

21. En outre, conformément au mandat de la Mission, décrit au paragraphe 4 a) x) de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUS offrira aux parties à

l'Accord de paix global des conseils sur la manière de préparer et de tenir les élections et le référendum et d'appliquer leurs résultats. Il est prévu d'organiser tout au long de 2009 des scrutins pour élire le Président du Soudan, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, l'Assemblée nationale, l'Assemblée législative du Sud-Soudan, les gouverneurs des États et les assemblées législatives des États.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut définitif du Sud et du Nord-Soudan ainsi que du Soudan oriental est réglée de manière pacifique.

1.1.1 Promulgation de la loi électorale nationale et création/administration de la Commission électorale nationale et d'autres structures électorales conformément à son mandat.

1.1.2 Mise en place dans tout le pays, aux niveaux des États, des sous-régions, des districts et des administrations locales, de bureaux d'inscription sur les listes électorales

1.1.3 Création et administration de la Commission foncière conformément à son mandat.

1.1.4 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation afin de suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global

1.1.5 Achèvement des travaux de la Commission technique spéciale des frontières, consacrés à la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud

1.1.6 Accord des parties sur les questions de partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, notamment transfert intégral des fonds fédéraux aux États

1.1.7 Accord des parties sur le statut d'Abyei et stabilisation de la situation politique dans les « trois Zones » (État du Nil bleu, État du Kordofan-Sud et Abyei), notamment création de commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan-Sud et du Nil bleu

1.1.8 Mesures visant à faire en sorte que les parties à l'Accord de paix pour le Soudan oriental respectent les mécanismes et le calendrier prévus dans ledit accord

---

*Produits*

- Conseils à la Commission électorale nationale sur la création d'un cadre juridique, l'élaboration d'un concept d'opérations et d'un plan pour la tenue des élections présidentielles et générales et des élections au niveau des États
- Assistance à la Commission électorale nationale et à ses bureaux locaux pour la préparation, la planification et l'organisation des opérations d'inscription sur les listes électorales, notamment la conception et le lancement d'une campagne d'éducation civique dans tout le pays, l'identification et la mise en place de bureaux d'inscription sur les listes électorales à tous les niveaux administratifs du Gouvernement dans les 26 États

pour que toutes les personnes désireuses de participer aux élections puissent y avoir accès sans difficulté, mise au point de matériaux pour ces opérations et formation du personnel de supervision sur le terrain ainsi que des responsables de l'inscription des électeurs sur les listes électorales à la gestion de ce processus

- Consultations mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan pour faciliter la mise en place des institutions prévues dans l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été créées, la démarcation de la frontière, le règlement du statut d'Abyei, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ainsi que la tenue des élections et du référendum prévus dans l'Accord susmentionné
- Consultations hebdomadaires sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS avec tous les acteurs politiques (pouvoirs exécutif et législatif) du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan grâce à une participation systématique aux mécanismes d'examen et de coordination, tels que la Commission du bilan et de l'évaluation et ses groupes de travail
- Participation aux sessions plénières mensuelles de la Commission du bilan et de l'évaluation et aux réunions de ses groupes de travail sur la sécurité, les « trois Zones » et les modalités de partage des richesses, notamment contribution à la planification stratégique, facilitation des activités de mobilisation et offre des bons offices de la communauté internationale aux parties à l'Accord de paix pour les questions d'application, et décisions prises par la Commission
- Offre de bons offices grâce à des réunions d'information mensuelles et trimestrielles, dans le but d'assurer une nouvelle fois la participation de la communauté internationale et des organismes régionaux, tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux efforts visant à appuyer les priorités et les tâches liées à la mise en œuvre de l'Accord de paix global
- Participation aux réunions périodiques de la Commission politique du cessez-le-feu et fourniture d'un appui en matière de secrétariat à cette commission, notamment offre de bons offices aux parties pour le règlement de questions litigieuses, telles que le redéploiement des forces, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ainsi que l'intégration et la réintégration d'autres groupes armés
- Conseils, dans le cadre de réunions mensuelles avec la Commission technique spéciale des frontières, sur la planification des activités de démarcation de la frontière, la prévention des conflits dans ce contexte et fourniture d'un soutien logistique
- Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et quatre réunions d'information sur le Soudan à l'intention du Conseil
- Campagne multimédia en faveur de l'Accord de paix global, d'un processus politique démocratique, de la tenue d'élections, du dialogue national et de la réconciliation, notamment par les moyens suivants : émissions radiophoniques à Khartoum et Djouba (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), avec un réseau de correspondants dans 6 localités (Wau, Malakal, Abyei, Kadugli, Ed-Damazin et Rumbek) devant être diffusées dans tout le Sud-Soudan sur 18 stations de relais FM et dans tout le Soudan (3 heures de diffusion par jour sur ondes courtes); émissions radiophoniques 1 heure par semaine sur les élections; émissions radiophoniques 3 heures par semaine sur les engagements essentiels pris dans l'Accord de paix global, notamment les questions liées au partage du pouvoir et des richesses et à la sécurité; points de presse hebdomadaires; bulletin mensuel (pour le nord et le sud); réunions trimestrielles télévisées avec des personnalités soudanaises en vue de promouvoir la paix et le rôle de la MINUS; affichage du « CPA Monitor » (rapport mensuel sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global) sur le site Web de la MINUS; et ouverture de 6 centres de promotion dans les zones urbaines
- Formation de 80 journalistes locaux aux techniques et pratiques de base du journalisme, notamment en ce qui concerne la diffusion d'informations exactes, vérifiées et impartiales
- Consultations périodiques avec les mouvements du Soudan oriental et le Gouvernement d'unité nationale, et suivi de l'exécution des engagements qu'ils ont pris dans l'Accord de paix pour le Soudan oriental

- Conseils aux commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan-Sud et du Nil bleu pour l'organisation à l'intention des législateurs des États à Kadugli et Ed-Damazin d'une campagne d'information sur les consultations populaires, les modalités et le lancement de telles consultations, ainsi que le recrutement d'experts et de consultants chargés de fournir des conseils sur les problèmes que posent les consultations populaires et les solutions à y apporter
- Établissement de quatre rapports sur la réaction de la population à l'égard de l'application de l'accord sur le partage des richesses et la prospection pétrolière à l'intention de la Commission du bilan et de l'évaluation et de son groupe de travail sur le pétrole
- Mise à jour, tous les mois, du « CPA Monitor » pouvant être consulté par le public sur le site Web de la MINUS

*Facteurs externes* : Les intervenants internationaux et régionaux soutiennent la mise en œuvre de tous les accords signés et apportent aide politique et financière au processus de mise en œuvre. Les parties à l'Accord de paix global demeurent disposés à coopérer avec les Nations Unies.

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Division de l'assistance électorale</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	1	–	–	–	2	2	39	43
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	1	–	–	–	2	2	15	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(24)	(24)
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											
	–	–	4	2	–	–	–	6	3	–	9
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
	–	–	9	9	2	–	–	20	8	–	28
<b>Variation nette</b>	–	–	5	7	2	–	–	14	5	–	19
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	52	52
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	52	52
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											
	–	–	1	2	–	–	–	3	–	–	3
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
	–	–	1	9	9	–	–	19	23	–	42
<b>Variation nette</b>	–	–	–	7	9	–	–	16	23	–	39

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Total partiel (Division de l'assistance électorale)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	5	–	–	–	<b>11</b>	5	39	<b>55</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	10	19	11	–	–	<b>41</b>	33	67	<b>141</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	–	–	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>86</b>
<b>Bureau de la communication et de l'information</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	3	7	–	–	<b>16</b>	45	5	<b>66</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	3	7	–	–	<b>17</b>	45	5	<b>67</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>3</b>	–	<b>3</b>
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	7	2	3	–	–	<b>12</b>	87	13	<b>112</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	6	3	4	–	–	<b>13</b>	65	9	<b>87</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(22)</b>	<b>(4)</b>	<b>(25)</b>
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
	–	–	–	–	–	–	–	–	13	–	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>13</b>	–	<b>13</b>
<b>Total partiel (Bureau de la communication et de l'information)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	12	5	10	–	–	<b>28</b>	132	18	<b>178</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	12	6	11	–	–	<b>30</b>	126	14	<b>170</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>2</b>	<b>(6)</b>	<b>(4)</b>	<b>(8)</b>
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	17	10	10	–	–	<b>39</b>	137	57	<b>233</b>
Effectif proposé 2008/09	–	2	22	25	22	–	–	<b>71</b>	159	81	<b>311</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	–	–	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>78</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Justification***Division de l'assistance électorale**

*Personnel recruté sur le plan international : maintien de 9 postes de temporaire et augmentation de 30 postes de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : maintien de 3 postes de temporaire et augmentation de 28 postes de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 28 postes*

22. Comme il est expliqué au paragraphe 21 ci-dessus, les élections du Président du Soudan, du Président du Gouvernement du Sud-Soudan, de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, des gouverneurs et des législatures d'État devraient avoir lieu en 2009.

23. Les préparatifs en vue de l'établissement des listes électorales et des élections commenceront au cours de l'exercice budgétaire 2007/08 et devraient être achevés à la fin de 2008 (année civile). On prévoit qu'au moins 5 000 sites seront sélectionnés pour l'installation des bureaux d'inscription des électeurs – processus auquel la Division de l'assistance électorale sera étroitement associée.

24. On compte en outre que la Division sera sollicitée pour fournir des conseils et des orientations concernant les stratégies globales à établir en matière d'éducation des électeurs et d'instruction civique et participer à leur mise en œuvre. Il lui sera aussi probablement demandé d'aider la Commission électorale nationale à instaurer et maintenir des relations avec les électeurs, les partis politiques, les observateurs électoraux et les médias, avant le processus d'inscription des électeurs. L'importance de ces relations augmentera avec l'avancée des préparatifs du scrutin et le lancement des campagnes électorales.

25. Les élections devraient avoir lieu en 2009 dans tout le pays, et on votera essentiellement dans les bureaux utilisés pour l'établissement des listes électorales, ainsi que dans quelques bureaux supplémentaires ouverts afin de faciliter la participation des électeurs. En fonction du nombre d'électeurs inscrits, il y aura au moins deux bureaux de vote dans chaque centre de vote. Compte tenu du nombre estimatif d'électeurs, on prévoit qu'il faudra installer 21 000 bureaux de vote, groupés autour de 7 000 à 8 000 centres de vote.

26. La Division aura deux bases opérationnelles principales : à son siège à Khartoum et à son bureau de Djouba au Sud-Soudan. Au bureau de Djouba, les opérations seront réparties en secteurs et bases d'opérations afin d'assurer une couverture appropriée du Sud-Soudan, et les bureaux locaux seront installés dans les locaux de la MINUS à chaque bureau régional et local.

27. En étroite collaboration avec les partenaires internationaux et avec leur appui, la Division fournira à la Commission électorale nationale des orientations, des conseils, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans les domaines suivants : administration électorale et organisation des opérations; examen des lois et règlements électoraux; élaboration de procédures; formation des agents électoraux; coordination de l'aide des donateurs; éducation des électeurs et instruction civique; établissement des listes électorales; et déroulement du scrutin; et décompte des voix et présentation des résultats sous forme de tableaux.

28. La Division coordonnera également l'aide internationale et l'assistance technique apportées au processus électoral; elle servira de centre de liaison pour tout ce qui touche aux élections au sein de la MINUS, en présentant notamment des rapports périodiques à la Division de l'assistance électorale au Siège de l'ONU et à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix. Elle facilitera également la liaison entre la MINUS et la Commission électorale nationale concernant la coordination du soutien logistique au processus électoral, notamment au Sud-Soudan.

29. La Division s'efforcera d'encourager une participation plus importantes des femmes, des personnes déplacées et d'autres groupes marginalisés, aussi bien en tant qu'électeurs qu'en tant que candidats; coordonnera l'action et fournira des observateurs électoraux internationaux et leur fournira un soutien logistique; et aidera la Commission référendaire à préparer le référendum.

30. La structure principale de la Division sera mise en place à temps pour le recensement d'avril 2008, mais il faudra fournir des ressources additionnelles importantes à la MINUS dès le milieu de 2008 pour qu'elle puisse s'acquitter des tâches relatives à la préparation et à l'établissement des listes électorales et au processus électoral. L'aide qui est proposée à moyen terme comprendra des activités globales en matière de renforcement des capacités et de formation; la fourniture de conseils sur les stratégies à appliquer concernant l'instruction civique et l'éducation des électeurs; des conseils sur les éléments à ajouter au cadre juridique pour l'organisation des élections et du référendum; et la mise au point de ces éléments et la mise en place de mécanismes de coordination et de diffusion d'informations entre la Commission électorale nationale et toutes les autres parties intéressées.

31. Bien qu'on pense qu'il faudra maintenir certains postes proposés au-delà de la période immédiate des élections, afin de procéder à des évaluations postélectorales et de préparer le référendum de 2011, étant donné l'instabilité de la situation politique et le caractère incomplet du cadre juridique électoral, l'effectif proposé devra peut-être être renforcé, si le Gouvernement soudanais demande un appui supplémentaire.

32. Compte tenu des enseignements tirés de l'organisation d'élections dans d'autres missions de maintien de la paix, on compte que l'assistance à moyen terme à fournir pour la préparation et la tenue des élections exigera 86 postes provisoires supplémentaires (30 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 15 administrateurs recrutés sur le plan national, 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 28 Volontaires recrutés sur le plan international) pour compléter les 4 postes et 51 postes provisoires approuvés (9 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 postes de temporaire recrutés sur le plan national et 39 postes de Volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international) dans la Division. À l'appui des fonctions électorales décrites ci-dessus, il est proposé que les 12 postes de temporaire approuvés pour l'exercice 2007/08 soient maintenus en 2008/09. En outre, au titre des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire, 28 postes de VNU recrutés sur le plan international et 58 postes de temporaire sont proposés comme suit :

**Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 14 postes de temporaire (1 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 2 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes de temporaire (3 postes d'administrateur recrutés sur le plan national et 2 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 24 postes (augmentation de 4 postes de Volontaire recrutés sur le plan international et transfert de 28 postes sur le terrain)*

33. Il est proposé de créer un poste de temporaire (P-5) pour un directeur des opérations, qui élaborera les outils opérationnels; le concept de base d'opérations fixera un calendrier; et un plan d'opérations général pour la tenue des élections; dans ce contexte, il donnera des conseils et fournira une assistance pour l'élaboration et l'exécution d'un plan en matière de logistique, de communications et de sécurité à l'échelle nationale. Avec l'aide d'un conseiller temporaire en logistique (P-4) et d'un fonctionnaire temporaire chargé du soutien logistique (P-3), le titulaire sera chargé d'établir des contacts avec ses homologues nationaux, de mener des activités de renforcement des capacités pour le personnel de la Commission électorale responsable de la logistique, de faciliter l'exécution des plans d'opérations et de veiller à ce que les besoins logistiques des processus électoraux soient satisfaits au quotidien.

34. Il est proposé de créer un poste de temporaire pour un conseiller juridique (P-4) qui sera chargé de conseiller et d'aider la Commission électorale nationale à élaborer des éléments qu'il faudrait ajouter au cadre juridique, notamment des procédures et règlements, en vue de l'organisation des élections et de donner des avis à la Mission sur tous les aspects juridiques du processus électoral. Le titulaire relèvera du Chef des opérations électorales.

35. Un poste de temporaire est proposé pour un fonctionnaire chargé des rapports (P-3) à Khartoum, lequel sera chargé de participer au contrôle de l'application des procédures électorales afin de faire en sorte que les élections se déroulent selon les normes internationales, et soient organisées de manière rationnelle et à moindre coût.

36. Un poste de temporaire est proposé pour un informaticien (P-3) à Khartoum, lequel devra conseiller le personnel de la Commission électorale et l'aider à mettre au point des systèmes et des programmes informatiques à l'appui de la tabulation des listes électorales nationales, à organiser le scrutin, à procéder au décompte des voix et à tabuler les résultats, notamment à gérer les fichiers concernant les activités susmentionnées. Le titulaire relèverait du Chef des opérations et sera secondé par un informaticien adjoint (poste temporaire P-2). Les fonctionnaires devront non seulement fournir un soutien informatique au personnel de la Commission électorale nationale et aux équipes électorales dans les secteurs, mais ils devront aussi assurer la liaison avec le personnel électoral de la MINUS sur le terrain pour obtenir des données relatives à l'inscription des électeurs, au scrutin et au décompte des voix, et travailler en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux à des tâches techniques complexes.

37. Des postes de temporaire sont proposés pour deux fonctionnaires chargés de la formation (1 P-3 et 1 P-2), afin d'aider le Conseiller en matière de procédures et de formation (poste approuvé à la classe P-4) à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de formation à l'intention du personnel de la Commission électorale nationale, à assurer l'encadrement des formateurs de la Division affectés au bureau de Djouba et dans les bureaux régionaux, et à créer des modules de formation concernant les processus d'inscription et de vote.

38. Des postes de temporaire sont proposés pour trois observateurs électoraux (administrateurs recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national), lesquels contribueront au processus d'inscription des électeurs en aidant notamment à planifier, préparer et identifier les lieux se prêtant à l'inscription des électeurs; à l'établissement de listes électorales exactes et complètes; à l'organisation du scrutin, au décompte et à la tabulation des résultats; et au recouvrement des équipements et des matériaux électoraux. La Division envisage en outre de renforcer la présence d'observateurs et de conseillers électoraux sur le terrain. À cet égard, il est proposé de transférer 28 conseillers électoraux de Khartoum dans les bureaux locaux de Djouba (8), d'Abyei (2), de Malakal (6), de Wau (8) et d'El-Obeid (4), afin de renforcer les capacités de leurs homologues de la Commission électorale en leur fournissant des conseils, des directives et une assistance concernant les procédures et les meilleures pratiques électorales spécifiques à l'application sur le terrain, et d'aider leurs contreparties à faire en sorte que toutes les tâches opérationnelles aux niveaux de l'État et des régions soient effectuées dans les délais requis, de manière globale et conformément au plan d'opérations, au calendrier et aux règlements électoraux.

39. Des postes de temporaire sont proposés pour un conseiller en relations extérieures (P-4) et un conseiller en matière d'information (P-4) afin de fournir des conseils et un appui au conseiller en relations extérieures (poste P-5 existant) au Nord et au Sud-Soudan et pour la coordination des mécanismes de diffusion de l'information entre la Commission électorale et les partis politiques, la société civile, les médias, les observateurs, les autres parties nationales concernées, la population, les donateurs, la MINUS et la communauté internationale élargie. Les titulaires seront également chargés d'établir et de maintenir des contacts avec les partis politiques et les candidats; d'appuyer les besoins de la Commission en matière de relations avec le public et les médias; de veiller à ce que les informations relatives au processus électoral soient exactes et actualisées. Deux postes d'assistant aux relations extérieures (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un poste d'assistant d'information (VNU recruté sur le plan international) sont proposés en vue de renforcer la capacité du Groupe dans les tâches mentionnées ci-dessus.

40. Un poste de temporaire est proposé pour un spécialiste de l'éducation civique (P-3), lequel aidera à gérer, coordonner et mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'instruction civique et d'éducation des électeurs pour la Commission électorale, notamment en l'aidant à renforcer ses capacités afin d'assurer une instruction civique et une éducation des électeurs efficaces; à concevoir des matériaux concernant l'instruction civique, l'éducation des électeurs et l'information du public; à mettre en œuvre des plans de distribution pour la Section de l'information et de l'éducation de la Commission; à planifier et organiser des ateliers sur l'instruction civique et l'éducation des électeurs destinés à l'intention de divers groupes de la société civile; à contrôler les activités relatives à l'instruction

civique et l'éducation des électeurs poursuivies par des groupes ne relevant pas de la Commission. Le titulaire aidera également la Division à examiner les messages et les matériaux informationnels mis au point et diffusés par la Commission électorale, afin de s'assurer que ses principes et directives soient conformes au cadre juridique et respectent son intégrité, son impartialité et sa neutralité.

41. Un poste de temporaire est proposé pour un graphiste (VNU recruté sur le plan international) afin d'aider le conseiller en matière d'éducation civique (poste approuvé à la classe P-4) à collaborer avec ses homologues de la Commission, en vue de concevoir et d'élaborer des illustrations graphiques qui seront utilisées dans les matériaux de la Commission destinés à l'instruction civique, à l'éducation des électeurs et à l'information du public.

42. Deux postes de temporaire sont proposés pour des assistants administratifs (agent du Service mobile) afin de fournir un appui administratif au programme élargi de la Division.

### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 16 postes de temporaire (5 P-3, 2 P-2 et 9 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 23 postes de temporaire (12 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 52 postes (24 postes supplémentaires de VNU recruté sur le plan international et transfert de 28 postes de Khartoum)*

43. Il est proposé de déployer un conseiller en logistique (agent du Service mobile), six fonctionnaires chargés du soutien logistique (5 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) à titre temporaire et sept assistants (soutien logistique) (VNU recrutés sur le plan international) à Djouba, Abyei, Ed-Damazin, Kadugli, Malakal et Wau, pour fournir des conseils et un soutien logistiques à la Commission électorale, comme indiqué au paragraphe 33 plus haut.

44. Un poste de temporaire (P-3) est proposé pour un fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports à Djouba pour aider à contrôler l'application des procédures électorales, comme il est indiqué au paragraphe 35 ci-dessus.

45. Il est proposé de déployer deux spécialistes des technologies de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), un spécialiste des technologies de l'information adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) à titre temporaire et trois spécialistes assistants (technologies de l'information) (VNU recrutés sur le plan international) à Djouba, Kadugli, Wau, Malakal, Abyei et Ed-Damazin pour apporter un soutien informatique au personnel de la Commission, comme il est indiqué au paragraphe 36 ci-dessous.

46. Un poste de temporaire est proposé pour un conseiller en matière de procédures et de formation (P-3) à Djouba pour aider à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de formation, comme indiqué au paragraphe 37 ci-dessus. Le conseiller en matière de procédures et de formation (P-4 existant) sera secondé par un formateur adjoint (poste de temporaire à la classe P-2) à Djouba et par quatre assistants à la formation (VNU recrutés sur le plan international) à Wau, Ed-Damazin, Abyei et Malakal.

47. Il est proposé de déployer des postes de temporaire pour un assistant à la coordination sur le terrain (VNU recruté sur le plan international), neuf spécialistes des activités électorales de terrain (administrateurs recrutés sur le plan national) et 10 chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Djouba, Abyei, Malakal, Kadugli, Wau et Ed-Damazin afin d'appuyer le processus d'inscription des électeurs et de renforcer les capacités de leurs homologues de la Commission sur le terrain, comme indiqué au paragraphe 38 ci-dessus. Il est en outre proposé de transférer 28 conseillers électoraux de Khartoum aux bureaux de Djouba (8), Abyei (2), Malakal (6), Wau (8) et El-Obeid (4).

48. Des postes de temporaire sont proposés pour un conseiller en relations extérieures (P-3) et un fonctionnaire de l'information (P-3), appuyés par un assistant pour les relations extérieures et un assistant d'information (VNU recrutés sur le plan international) qui aideront le conseiller en relations extérieures, comme indiqué au paragraphe 39 ci-dessus.

49. Il est proposé de déployer un poste de temporaire (P-3) pour un spécialiste de l'éducation civique et six postes d'assistant en matière d'éducation civique (VNU recrutés sur le plan international) à Djouba, Kadugli, Wau, Abyei, Ed-Damazin et Malakal afin de soutenir la mise en œuvre des stratégies et plans d'instruction civique et d'éducation des électeurs pour la Commission électorale nationale, comme il est indiqué au paragraphe 40 ci-dessus.

50. Il est proposé de créer deux postes de graphiste (1 VNU recruté sur le plan international et 1 poste temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour aider le conseiller en matière d'éducation civique (poste approuvé à la classe P-4) à collaborer avec ses homologues de la Commission électorale nationale en vue de concevoir et de mettre au point des illustrations graphiques qui seront utilisées dans les matériaux de la Commission destinés à l'instruction civique, à l'éducation des électeurs et à l'information du public.

51. Étant donné que les activités d'appui électoral de la Division se sont développées, il est proposé de déployer trois postes temporaires d'assistant administratif (agent des services généraux) à Djouba (2) et Abyei (1) pour fournir un appui administratif.

## **Bureau de la communication et de l'information**

### **Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : 1 poste supplémentaire (P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : 3 postes de temporaire supplémentaires (agent des services généraux)*

52. Le bureau prévoit d'élargir ses capacités en matière de communication en établissant un réseau de correspondants dans les principales agglomérations du Nord et du Sud-Soudan, afin de créer des liens avec la population et d'obtenir des informations spécifiques à chaque région portant principalement sur les élections et le référendum. Pour soutenir cette initiative, la radio de la MINUS envisage d'utiliser un poste existant de VNU recruté sur le plan international pour appuyer une équipe de trois reporters nationaux itinérants (agent des services généraux recruté sur le plan national). Dans la perspective de l'élargissement des activités de communication et compte tenu de l'instabilité de la situation politique, il est

proposé de déployer trois reporters (postes de temporaire, agent des services généraux recruté sur le plan national) à Khartoum.

53. Compte tenu de l'expansion prévue des activités liées à l'information, y compris l'augmentation proposée des effectifs nécessaires, et compte tenu des enseignements tirés d'autres missions importantes de même dimension que la MINUS, il est proposé qu'un spécialiste de la gestion administrative (hors classe) (P-4) soit chargé de coordonner tous les aspects administratifs, y compris les ressources humaines, les questions budgétaires et les achats de biens et services, et de rationaliser les fonctions liées à la gestion et au contrôle pour toutes les questions administratives relatives à la communication et à l'information.

### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste [création de 2 postes (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et suppression de 1 poste (1 P-4)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 9 postes [suppression de 22 postes (3 administrateurs et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et création de 13 postes de temporaire (agent des services généraux recruté sur le plan national)]*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (VNU recruté sur le plan international)*

54. Un concept similaire, comme indiqué au paragraphe 52 ci-dessus, sera adopté dans les bureaux locaux pour soutenir l'expansion des activités de communication de la Section. La radio de la MINUS prévoit d'utiliser un poste de VNU recruté sur le plan international (poste existant) pour renforcer une équipe de trois reporters nationaux itinérants (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Djouba. De plus, les postes existants de VNU recruté sur le plan international appuieront les équipes de correspondants radiophoniques à Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli et Ed-Damazin. Chaque équipe comprendra deux correspondants radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans chacune des cinq localités. À l'appui de ces équipes et compte tenu de l'instabilité de la situation politique, il est proposé de créer des postes de temporaire pour trois reporters recrutés sur le plan national et 10 correspondants radiophoniques (agent des services généraux recruté sur le plan national), afin de soutenir l'élargissement prévu des capacités de communication de la Section pour les élections et le référendum.

55. La MINUS envisage également de renforcer ses activités en matière d'information dans le Sud-Soudan, compte tenu notamment de la nécessité d'accélérer la diffusion d'informations auprès des populations locales par le biais de programmes et de magazines télévisés mensuels. *21st Century Production*, *ONU en action*, *CNN World Report* et *UNiFEED* demandent que davantage de programmes soient produits depuis le Soudan sur des sujets tels que le retour et le relèvement, le déminage, le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et la démobilisation et le désarmement. En conséquence, la Mission prévoit de produire 10 reportages vidéo par mois à l'intention des chaînes de télévision nationales et internationales et propose d'installer un producteur vidéo (P-2) à Djouba pour préparer et produire ces reportages au Sud-Soudan, lequel supervisera le Groupe vidéo au Sud-Soudan et collaborera avec l'opérateur de prise de vues en place qui

travaille seul pour l'instant et ne peut donc pas couvrir tous les États de cette région. Dans les opérations télévisuelles, il est de règle d'associer l'opérateur de prise de vues avec un producteur vidéo. En outre, compte tenu de la demande accrue d'informations supplémentaires sur le Sud-Soudan, il est proposé de créer à Djouba un poste de rédacteur vidéo (agent du Service mobile), lequel sera chargé d'éditer tous les programmes vidéo destinés aux chaînes de télévision nationales et internationales.

56. Comme il est expliqué au paragraphe 7 ci-dessus, en raison de la création de la MINUAD, à laquelle on a confié les opérations de la MINUS au Darfour, il est proposé de supprimer 27 postes (1 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 VNU recrutés sur le plan international) au Bureau de la communication et de l'information au Darfour.

## Composante 2 : sécurité

57. La MINUS est chargée de contrôler et de vérifier que les parties aux Accords sur le cessez-le-feu permanent et les modalités de mise en œuvre des arrangements de sécurité du 9 janvier 2005 en respectent les dispositions; ces fonctions sont reflétées dans le dispositif pour la sécurité. Celui-ci inclut les activités des éléments militaires de la Mission, complétés par la Division des affaires politiques et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les forces armées soudanaises, l'Armée populaire de libération du Soudan et les donateurs.

58. On s'attachera en priorité à assurer des conditions de sécurité et de stabilité dans toute la zone de la Mission et à fournir des services de sécurité à la MINUS, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres acteurs nationaux et internationaux, selon les besoins, et notamment lors des activités électorales. La Mission intensifiera également ses efforts afin d'encourager et d'aider les parties à l'Accord de paix global à créer et à intégrer des unités mixtes intégrées, notamment par le biais de la démobilisation, du désarmement et de l'intégration d'autres groupes armés.

---

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

2.1 Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005

2.1.1 Absence de violations graves des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité (2006/07 : 1; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

2.1.2 Les mécanismes de cessez-le-feu, qui comprennent la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, les commissions militaires mixtes de zone et les équipes militaires mixtes, conformément aux dispositions du cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité, tiennent 24 réunions au niveau des commissions militaires mixtes de zone et 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu.

2.1.3 Absence de l'Armée populaire de libération du Soudan au Nord-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées

2.1.4 Absence des forces armées soudanaises au Sud-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées

2.1.5 Les parties respectent les mécanismes établis par le Conseil de défense conjoint et continuent à respecter les chiffres convenus dans l'Accord de paix global en ce qui concerne le nombre de membres des unités mixtes intégrées (2006/07 : 29 702; 2007/08 : 39 000; 2008/09 : 39 000).

2.1.6 Les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan approuvent le plan révisé pour l'alignement ou la démobilisation et la dissolution d'autres groupes armés.

---

### *Produits*

- Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour améliorer les modalités d'application du cessez-le-feu
- Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans 6 secteurs, pour surveiller et vérifier les violations présumées, régler les différends et faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
- Appui aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales, aux organismes humanitaires et aux organisations associées aux processus électoraux (services de protection, réunions d'information sur la sécurité et aide à l'évacuation)
- Réunions périodiques avec les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) sur la formation et le déploiement des unités mixtes intégrées et la mise au point du plan d'application de ces unités; et réunions de liaison périodiques avec les donateurs concernant les besoins de ces unités en matière d'infrastructure, de formation, d'équipement et de soutien logistique
- 316 820 jours/homme assurés par 4 unités de la réserve de la force de la taille d'une compagnie chacune, pour protéger le personnel civil des Nations Unies et ses biens dans toute la zone de la Mission (217 hommes par compagnie, 4 compagnies pendant 365 jours)
- 87 600 jours/homme assurés par 6 sections de la réserve tactique pour prévenir les violations des accords de cessez-le-feu dans chaque secteur (40 hommes par section par secteur, pendant 365 jours)
- 78 840 jours de patrouille motorisée/homme assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier les activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à renforcer la confiance dans le cadre des équipes militaires mixtes (4 observateurs militaires par patrouille, 3 patrouilles par base d'opérations d'observateurs, 18 bases pendant 365 jours)
- 312 075 jours de patrouille motorisée et pédestre/homme pour surveiller et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les parties, afin d'assurer la sécurité des observateurs et de sécuriser les postes de contrôle fixes et mobiles (15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 19 compagnies pendant 365 jours)

- 3 840 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation ayant trait au respect du Protocole concernant les arrangements de sécurité (16 hélicoptères, 20 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)
- 9 216 heures de patrouille par bateau pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec le cessez-le-feu (8 bateaux opérant chacun 96 heures par mois pendant 12 mois)
- 149 650 jours/homme pour sécuriser des postes de contrôle fixes et mobiles (10 hommes par compagnie, 23 compagnies pendant 365 jours) et des bases d'opérations temporaires afin de sécuriser des zones lors d'opérations spécifiques (30 hommes par secteur, 6 secteurs pendant 365 jours)
- 567 210 jours/homme pour assurer la sécurité des installations fixes et la protection des bases d'opérations et des postes de commandement sur le terrain (1 554 hommes pendant 365 jours)
- 7 200 jours de patrouille d'observateurs militaires pour surveiller le désarmement, la démobilisation et la réintégration de groupes cibles issus des forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan (8 observateurs par équipe, 5 équipes pendant 180 jours)
- Évaluations conjointes conduites avec des représentants de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration, des forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan pour sécuriser les sites potentiels de désarmement et de démobilisation

*Facteurs externes* : Les pays fournissant des contingents fourniront les moyens militaires nécessaires approuvés par le Conseil de sécurité; les états régionaux coopéreront au maintien de l'intégrité des frontières soudanaises; et les parties continuent de coopérer avec la Mission pour faciliter l'application du concept militaire des opérations.

Tableau 3  
**Ressources humaines : composante 2, sécurité**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>750</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>750</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>9 250</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>9 250</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>III. Personnel civil</b>											
<b>Bureau du commandant de la force</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	–	2	–	–	<b>3</b>	4	–	<b>7</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	–	2	–	–	<b>3</b>	4	–	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	–	1	–	–	<b>3</b>	185	–	<b>188</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	181	–	<b>181</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	–	<b>(7)</b>
<b>Total, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	1	–	3	–	–	<b>6</b>	189	–	<b>195</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	–	2	–	–	<b>3</b>	185	–	<b>188</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	–	<b>(7)</b>
<b>Total général (I + III)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	1	–	3	–	–	<b>6</b>	189	–	<b>10 195</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	–	2	–	–	<b>3</b>	185	–	<b>10 188</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	–	<b>(7)</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### *Justification*

#### **Bureau du commandant de la force**

#### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (1 D-1, 1 P-4 et 1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes [agent des services généraux (autre que pour les réunions)]*

59. Comme il est expliqué au paragraphe 7 plus haut, en raison de la création de la MINUAD, qui est chargée désormais des opérations de la MINUS au Darfour, il est proposé de supprimer cinq postes au Bureau de liaison de l'Union africaine à Addis-Abeba (1 D-1, 1 P-4, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

60. Comme il est expliqué au paragraphe 9 plus haut, il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à Ed-Damazin

et Abyei pour accéder à la demande de postes supplémentaires proposés dans le cadre de la Section de la gestion des contrats de la Division de l'appui à la mission (voir par. 144 ci-dessous).

### Composante 3 : gouvernance

61. Le cadre de gouvernance est centré sur le renforcement de l'administration civile et de la bonne gouvernance, de la société civile, de l'état de droit (y compris la restructuration et le renforcement des capacités du nouveau service de police du Sud-Soudan); l'appui au processus de réconciliation nationale; et la création d'un cadre pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

62. Cette composante comprend les activités de la police des Nations Unies de la Mission, de la Division des affaires politiques; des Sections des affaires civiles, de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris la Division de l'assistance électorale, le Bureau de la communication et de l'information; et le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes; toutes ces entités travaillent en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, la Police nationale soudanaise, le Service de police du Sud-Soudan, la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, l'administration pénitentiaire du Nord et du Sud-Soudan, la société civile, les partis politiques, les chefs tribaux, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les ONG nationales et internationales.

63. Au cours de la période 2008/09, la Mission réorientera ses activités en mettant l'accent sur plusieurs tâches majeures, à savoir la délimitation de la frontière, les préparatifs de la « consultation populaire » dans les « trois Zones » (État du Nil bleu, État du Kordofan sud, Abyei), les élections et le référendum, le fonctionnement de l'administration civile et la réforme du secteur de la sécurité. Dans le cadre de ces nouvelles activités, la Mission s'emploiera à mettre en place une administration de la fonction publique transparente, responsable et inclusive, ainsi que les institutions et la législation correspondantes; à aider à intégrer le droit coutumier dans le système juridique du Sud-Soudan; et à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment à encourager le Gouvernement d'unité nationale à ratifier les importantes conventions relatives aux droits de l'homme.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

3.1 Mise en place aux échelons du pays et du Sud-Soudan d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité

3.1.1 25 % des postes dans la fonction publique nationale sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan

3.1.2 Augmentation du nombre de femmes siégeant à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée du Sud-Soudan, respectivement (2006/07 : 19 %; 2007/08 : 21 %; et 2008/09 : 23 %)

3.1.3 Les débats de l'Assemblée reflètent les préoccupations concernant la responsabilité des pouvoirs publics, comme il ressort des réunions-débats et des échanges radiodiffusés dans 5 secteurs

3.1.4 La Commission pour la lutte contre la corruption du Sud-Soudan fonctionne conformément à la constitution de la région et il est procédé à des vérifications indépendantes des comptes

*Produits*

- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, avis donnés, lors des réunions avec le Gouvernement du Sud-Soudan, sur le renforcement de la bonne gouvernance, la promotion de la réforme du secteur de la sécurité, et le renforcement des capacités des organes exécutif, législatif et judiciaire
- Suivi, à l'occasion des réunions d'information trimestrielles avec la Commission nationale de la fonction publique, de la mise en place d'une administration civile transparente, responsable et inclusive, d'institutions publiques et de textes législatifs, y compris les débats à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée régionale, et le rôle des organismes spécialisés tels que la Commission de lutte contre la corruption du Sud-Soudan, conformément à son mandat
- En collaboration avec le Gouvernement du Sud-Soudan, organisation de huit ateliers et de quatre réunions à l'intention des membres des organisations de la société civile, des chefs traditionnels, des partis politiques et de l'administration locale afin de mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la population à y participer
- Création d'un réseau consultatif d'ONG internationales et nationales sur la gouvernance à l'intention des autorités locales, qui servira d'instance consultative sur les questions de gouvernance, y compris fourniture d'une assistance concernant l'identification et la mise en œuvre de projets, et l'évaluation des besoins pour appuyer la gouvernance locale
- Promotion et facilitation du dialogue entre les communautés locales et les gouvernements des États sur les processus de planification et de budgétisation, y compris l'identification des ressources budgétaires nécessaires et l'organisation de réunions mensuelles avec les responsables des collectivités locales sur l'établissement du budget
- Conseils donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec le Gouvernement du Sud-Soudan et de quatre ateliers ciblés destinés aux décideurs et aux planificateurs, consacrés à l'élaboration et à l'application de politiques visant à généraliser une perspective antisexistes dans tous les secteurs de l'administration civile
- Organisation d'un atelier avec les membres de la Commission électorale nationale sur l'intégration de la parité dans le processus électoral; de huit ateliers avec des membres des organisations de la société civile sur la représentation des femmes dans les partis politiques ainsi que leur participation à leurs activités, y compris des procédures d'inscription sur les listes électorales tenant compte des sexospécificités; et de huit ateliers avec des candidates potentielles sur l'organisation de la campagne électorale et l'expression orale
- Mise en œuvre de 10 projets à impact rapide à l'appui de la gouvernance au Sud-Soudan
- Organisation de réunions mensuelles avec les représentants des organisations de la société civile et des partis politiques et les responsables gouvernementaux du Sud-Soudan et des « trois Zones » pour promouvoir leur participation aux activités et les sensibiliser à leurs droits et à leur rôle dans l'Accord de paix global, y compris la médiation entre les parties chaque fois que surgissent des divergences sur l'interprétation de l'Accord

*Réalisations escomptées*

3.2 Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle

*Indicateurs de succès*

3.2.1 Promulgation d'une législation nationale, notamment la loi sur la sécurité, la loi sur la police, la loi portant sur la procédure pénale, la loi sur les forces armées, la loi électorale et la loi relative à la presse,

conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale provisoire

3.2.2 Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan des plans de réforme et de développement stratégique pour les services pénitentiaires, conformément à son mandat

3.2.3 Renforcement des systèmes juridique et judiciaire, des capacités des spécialistes du droit et intégration du droit coutumier dans le système juridique du Sud-Soudan

### *Produits*

- Avis donnés au Comité directeur du droit coutumier et au Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel du Sud-Soudan sur les amendements à apporter au droit coutumier et au droit écrit pour les mettre en conformité avec les normes internationales et les constitutions pertinentes, à la suite de l'examen de l'ensemble du droit coutumier et du droit écrit du Soudan
- En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), organisation de 6 ateliers sur le droit coutumier et le droit écrit, dont chacun regroupera 15 participants – des chefs coutumiers, des juristes et des auxiliaires de justice – dans 14 localités du Sud-Soudan
- Conseils donnés au Comité de défense et de sécurité du Gouvernement d'union nationale au Comité chargé des médias, au Comité de la paix et de la réconciliation de l'Assemblée nationale, et au Ministère de l'intérieur sur la promulgation des lois électorales concernant la police, les forces armées, les services de sécurité et les médias, y compris la communication d'informations sur les réglementations similaires et les pratiques optimales d'autres juridictions
- Organisation de 5 ateliers, regroupant chacun 15 participants de la Commission électorale nationale, des partis politiques, des ONG, de l'Association de droit et de l'ordre des avocats du Sud-Soudan et sur la promulgation de lois électorales et leurs incidences sur les juridictions, y compris la liberté de mouvement, d'expression, la sécurité personnelle, les nouvelles frontières et le recours à la force (en ce qui concerne les élections)
- Conseils donnés aux directeurs généraux de l'administration pénitentiaire du Nord et du Sud-Soudan sur la mise en œuvre des plans de développement stratégiques, les programmes de formation et de perfectionnement consacrés aux fonctions pénitentiaires de base, la gestion des prisons, la création d'une base de données sur les détenus et les conditions de travail du personnel pénitentiaire, à l'occasion de réunions mensuelles avec le Comité pour l'amélioration des prisons
- Conseils donnés aux services pénitentiaires du Nord et du Sud-Soudan sur les normes en matière de police, les programmes de renforcement de capacités concernant la formation, les disponibilités alimentaires et les services médicaux et suivi de ces activités; réfection des prisons; gestion du système d'urgence de sécurité de la police en encourageant la coïmplantation de la police des Nations Unies et de la police nationale dans les prisons régionales
- Organisation de 2 stages de formation au Sud-Soudan, chacun à l'intention d'environ 500 ex-combattants de l'administration pénitentiaire sur le traitement des détenus, conformément aux normes internationales et aux normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 3 ateliers de formation des formateurs, regroupant chacun environ 30 fonctionnaires pénitentiaires sur l'élaboration d'un programme de formation à l'intention du personnel pénitentiaire

- Organisation de 5 stages de formation, regroupant chacun environ 35 agents pénitentiaires sur le traitement de prisonniers vulnérables, tels que les mineurs, les détenus ayant des problèmes psychiatriques et les femmes, conformément aux normes internationales et aux règles régissant les droits de l'homme
- Organisation de 8 stages de formation sur l'intégration des sexospécificités, y compris dans les services de police et les services pénitentiaires afin de les sensibiliser aux disparités entre les sexes, regroupant chacun 30 participants des institutions chargées de faire respecter la loi, comme les institutions de police et l'administration pénitentiaire à Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli, Abyei, Ed-Damazin et Khartoum

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan

3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machacos)

3.3.2 Création de commissions Paix et Réconciliation et de réseaux de médiation des chefs traditionnels établis et fonctionnant aux niveaux local et de l'État

*Produits*

- Promotion de la paix, du règlement des conflits et de la réconciliation en recensant les capacités des organisations de la société civile dans les 10 États du Sud-Soudan et les « trois Zones », pour contribuer à l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables; coordination des réunions avec les organisations de la société civile sur les interventions à effectuer pour mettre fin aux conflits; et conseils sur l'élaboration de processus de réconciliation à long terme avec les principaux groupes en conflit
- Conseils donnés aux commissions sur les questions foncières en place aux échelons du pays, du Sud et des États au regard des questions relatives à l'utilisation des sols et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, et en assurer le suivi, en recensant les litiges fonciers et en encourageant les commissions à prendre les mesures appropriées dans chacun des 10 États du Sud-Soudan
- Organisation de réunions de presse hebdomadaire, de tables rondes mensuelles avec des journalistes et présentation de 16 exposés publics au Sud-Soudan, sur les élections et d'autres questions liées à l'Accord de paix global; distribution de 20 000 brochures sur l'Accord et de 10 000 exemplaires de l'Accord pour mieux le faire connaître, ainsi que sur le rôle de la MINUS au Soudan
- Établissement de cartes des zones de conflit, en collaboration avec le PNUD et les autorités locales, à l'intention des 10 États du Sud-Soudan et dans les « trois Zones », qu'utiliseront les gouvernements des États dans le cadre de la gestion des conflits et de la planification des ressources
- Réévaluation des problèmes prioritaires liés à mise en œuvre de l'Accord de paix global pour les groupes vulnérables, par l'organisation de 6 ateliers avec 30 personnes déplacées, rapatriés et groupes de femmes et de 8 réunions avec les organisations de la société civile et la communauté internationale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4. Création d'un cadre de gouvernance sur la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

3.4.1 Ratification par le Gouvernement d'unité nationale de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

3.4.2 Promulgation de lois de réforme, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan (2007/07 : 0; 2007/08 : 5; 2008/09 : 12)

3.4.3 Création de 10 bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et de 1 bureau de la Commission nationale des droits de l'homme, fonctionnant conformément aux Principes de Paris

3.4.4 Augmentation du nombre total de cas de violation des droits de l'homme signalés et réglés, conformément aux normes internationales et nationales en matière des droits de l'homme (2006/07 : 52; 2007/08 : 60; 2008/09 : 75)

---

### *Produits*

- Organisation de 3 ateliers, regroupant chacun 60 participants de l'Assemblée nationale et d'organisations de défense des droits de l'homme, d'ONG et d'organisations de la société civile, afin de leur faire mieux comprendre la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et leurs incidences sur le plan législatif
- Organisation de 4 ateliers, chacun regroupant 50 membres du Gouvernement d'unité nationale, de l'Assemblée nationale et des assemblées d'État, ainsi que d'organisations de la société civile, y compris des groupes communautaires, des groupes de femmes et des ONG nationales, sur les obligations des États parties en matière de présentation de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Coprésidence des réunions mensuelles du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de porter les sujets de préoccupation concernant les droits de l'homme à l'attention du Gouvernement d'unité nationale
- Organisation de 2 ateliers, regroupant chacun 60 participants en provenance de l'Assemblée nationale, des représentants de 10 ministères, du Conseil consultatif pour les droits de l'homme, des organisations de la société civile, des associations de spécialistes du droit, pour aider les Ministères de la justice du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan à harmoniser leur législation, y compris les révisions de la loi relative à la sécurité nationale, le projet de loi relatif à la force de police et la loi sur le code de procédure pénale, avec les normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation de 8 ateliers, chacun regroupant 30 fonctionnaires de police et responsables pénitentiaires de la Police nationale soudanaise, des services de police du Sud-Soudan et des membres des forces armées, afin de mieux les sensibiliser à la question des droits de l'homme, notamment aux droits civils et politiques et aux droits des détenus
- Création de 5 structures pour la promotion des droits de l'homme, composées de juges, de procureurs, d'avocats, de responsables pénitentiaires, de membres d'organisations d'aide judiciaire et dirigeants locaux du Sud-Soudan et des « trois Zones » pour soulever et examiner des questions relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 8 ateliers sur les normes internationales en matière des droits de l'homme, y compris les droits spécifiques pour le processus électoral, à l'intention de 320 membres des organisations de la société civile, y compris des ONG qui se consacrent à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des détenus
- Organisation de 3 stages de formation à l'intention de 30 membres de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan sur les obligations en matière de présentation de rapports découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

- Présentation de rapports hebdomadaires sur la situation des droits de l'homme au Haut-Commissariat aux droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.5 Restructuration de la nouvelle force de police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale en des services de police respectueux des normes internationalement acceptables et pratiquant une police démocratique

3.5.1 Consolidation de la structure organisationnelle du commandement et du contrôle, de la délégation de pouvoir et de la mise à disposition d'unités spécialisées au sein de la police du Sud-Soudan, conformément aux normes internationalement acceptées

3.5.2 Adoption de la loi relative à la police par l'Assemblée législative du Sud-Soudan

3.5.3 Augmentation du nombre de centres modèles de formation de la police (2006/07 : 0; 2007/08 : 3; 2008/09 : 6) et de postes de police modèles (2006/07 : 1; 2007/08 : 5; 2008/09 : 7)

3.5.4 Transfert des responsabilités en matière de sécurité nationale et des questions de police, y compris la surveillance policière de proximité, de la SPLA aux services de police du Sud-Soudan

*Produits*

- Avis donnés au Gouvernement du Sud-Soudan et au Gouvernement d'unité nationale sur la restructuration et le fonctionnement des services de police, notamment les programmes de formation, les consignes permanentes et procédures administratives, la gestion du matériel et les voies de communication, conformément aux normes internationalement acceptables en matière de police, en coïmplant la police des Nations Unies et des fonctionnaires supérieurs et nationaux dans les postes de commandement et les postes de police locaux
- Organisation de 36 500 jours-homme de patrouille conjointe avec des fonctionnaires de police du Sud-Soudan pour contrôler les opérations de la police locale, conformément aux normes acceptées sur le plan international, et dispenser une formation et assurer un mentorat en cours d'emploi sur la conduite des patrouilles de police (2 membres de la police des Nations Unies par patrouille, 2 patrouilles par jour par base d'opération; 25 bases d'opération pendant 365 jours)
- Conseils donnés au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur la création de bureaux pour les femmes et les enfants dans les services de police par l'organisation de stages de formation pour les membres de la Police nationale sur les questions liées au sexisme et aux opérations de police, y compris les techniques d'interrogation tenant compte des sexes et l'établissement de rapports sur la violence sexiste
- Formation de 8 000 fonctionnaires de police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan par l'organisation de 112 stages/ateliers, y compris : 5 stages de gestion de niveau supérieur sur les méthodes de commandement et de contrôle à l'intention de 400 officiers de police; 7 stages sur les méthodes de formation à l'intention de 350 formateurs de la police; 30 stages sur les enquêtes judiciaires à l'intention de 1 500 officiers de police; 20 stages sur la protection des femmes et des enfants à l'intention de 600 officiers de police; 20 stages sur la surveillance policière de proximité à l'intention de 300 fonctionnaires de police; 5 stages de formation aux techniques de maintien de l'ordre et de protection des personnalités à l'intention de 350 officiers de police; 7 stages pour l'acquisition de connaissances de base à l'intention de 2 000 nouvelles

recrues; 10 ateliers sur la police démocratique, les droits de l'homme et l'état de droit à l'intention de 500 hauts responsables; et 8 stages de recyclage à l'intention de 2 000 fonctionnaires de police auxiliaires

- Avis donnés quotidiennement sur les opérations de police, y compris les questions de trafic, les enquêtes judiciaires, l'établissement de rapports, les arrestations et perquisitions, les questions relatives aux femmes et aux enfants, par la coïmplantation de membres de la police des Nations Unies et des services de police du Sud-Soudan et de la Police nationale soudanaise sur 25 bases d'opérations et aux sièges au niveau des États et du pays
- Conseils donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec la Police nationale soudanaise et les services de police du Sud-Soudan sur l'élaboration et la mise en place du plan de sécurité pour les élections et le référendum
- Assistance et conseils techniques aux services de police du Sud-Soudan sur l'élaboration de politiques concernant l'inscription, la vérification des antécédents, la sélection et la certification des nouvelles recrues; application de programmes de formation types dans 10 localités du Sud-Soudan, y compris des conseils sur la formation dans le domaine des droits de l'homme, des questions relatives aux femmes et aux enfants concernant la police; et la mise en place du modèle de police de proximité, notamment création de 10 comités des relations entre la police et les communautés locales dans les 10 États du Sud-Soudan
- Assistance aux services de police du Sud-Soudan, en collaboration avec le PNUD et d'autres donateurs extérieurs, pour la mobilisation de ressources, notamment la mise en œuvre de projets à impact rapide, afin de répondre aux besoins prioritaires, comme la réfection ou la construction des infrastructures de base, l'achat de matériel approprié et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités à long terme

*Facteurs externes* : Les pays qui fournissent des policiers veillent à ce que leurs policiers soient compétents et spécialisés; les donateurs fournissent les moyens financiers et techniques nécessaires pour renforcer les capacités de la police; le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan sont résolus à assurer la protection des droits de l'homme et coopèrent avec l'ONU.

Tableau 4  
**Ressources humaines : composante 3, gouvernance**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>715</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>715</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>–</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>40</b>
<b>Variation nette</b>	<b>40</b>

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>III. Personnel civil</b>											
<b>Section des affaires civiles</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	2	–	1	–	–	4	9	4	17
Postes proposés 2008/09	–	1	2	–	1	–	–	4	9	4	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux											
Postes approuvés 2007/08	–	1	16	11	–	–	–	28	48	41	117
Postes proposés 2008/09	–	1	13	9	–	–	–	23	40	37	100
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	(2)	–	–	–	(5)	(8)	(4)	(17)
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	2	18	11	1	–	–	32	57	45	134
Postes proposés 2008/09	–	2	15	9	1	–	–	27	49	41	117
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	(2)	–	–	–	(5)	(8)	(4)	(17)
<b>Division des affaires politiques</b>											
Quartier général											
Postes approuvés 2007/08	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17
Postes proposés 2008/09	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux											
Postes approuvés 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17
Postes proposés 2008/09	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Chef de la police</b>											
Quartier général											
Postes approuvés 2007/08	–	1	2	1	1	–	–	5	18	–	23
Postes proposés 2008/09	–	1	3	1	1	–	–	6	16	–	22
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	–	–	1	(2)	–	(1)

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Bureaux locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	–	–	–	–	2	141	–	143
Postes proposés 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	134	–	136
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	(7)	–	(7)
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	4	1	1	–	–	7	159	–	166
Postes proposés 2008/09	–	1	5	1	1	–	–	8	150	–	158
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	–	–	1	(9)	–	(8)
<b>Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire</b>											
<b>Quartier général</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	4	3	1	–	–	9	13	–	22
Postes proposés 2008/09	–	1	4	2	1	–	–	8	9	–	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(4)	–	(5)
<b>Bureaux locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	4	6	–	–	–	10	11	2	23
Postes proposés 2008/09	–	–	3	6	1	–	–	10	8	2	20
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	1	–	–	–	(3)	–	(3)
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	8	9	1	–	–	19	24	2	45
Postes proposés 2008/09	–	1	7	8	2	–	–	18	17	2	37
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	1	–	–	(1)	(7)	–	(8)
<b>Section des droits de l'homme</b>											
<b>Quartier général</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	5	5	1	–	–	12	9	–	21
Postes proposés 2008/09	–	1	5	5	1	–	–	12	9	–	21
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureaux locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	16	38	1	–	–	55	81	27	163
Postes proposés 2008/09	–	–	6	8	1	–	–	15	47	9	71
<b>Variation nette</b>	–	–	(10)	(30)	–	–	–	(40)	(34)	(18)	(92)

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	21	43	2	–	–	<b>67</b>	90	27	<b>184</b>
Postes proposés 2008/09	–	1	11	13	2	–	–	27	56	9	<b>92</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(10)</b>	<b>(30)</b>	–	–	–	<b>(40)</b>	<b>(34)</b>	<b>(18)</b>	<b>(92)</b>
<b>Groupe consultatif sur l'égalité des sexes</b>											
<b>Quartier général</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	<b>3</b>	3	2	<b>8</b>
Postes proposés 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	<b>3</b>	3	2	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureaux locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	3	–	–	–	<b>5</b>	7	4	<b>16</b>
Postes proposés 2008/09	–	–	1	3	–	–	–	<b>4</b>	6	4	<b>14</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(2)</b>
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	3	4	1	–	–	<b>8</b>	10	6	<b>24</b>
Postes proposés 2008/09	–	–	2	4	1	–	–	<b>7</b>	9	6	<b>22</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(2)</b>
<b>Total, personnel civil</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	6	60	72	7	–	–	<b>145</b>	345	80	<b>570</b>
Postes proposés 2008/09	–	6	46	39	8	–	–	<b>99</b>	286	58	<b>443</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(14)</b>	<b>(33)</b>	<b>1</b>	–	–	<b>(46)</b>	<b>(59)</b>	<b>(22)</b>	<b>(127)</b>
<b>Total général (I à III)</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	6	60	72	7	–	–	<b>145</b>	345	80	<b>1 285</b>
Postes proposés 2008/09	–	6	46	39	8	–	–	<b>99</b>	286	58	<b>1 198</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(14)</b>	<b>(33)</b>	<b>1</b>	–	–	<b>(46)</b>	<b>(59)</b>	<b>(22)</b>	<b>(87)</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

**Bureau du chef de la police****Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (P-5)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

64. La composante police de la MINUS est dirigée par un chef de la police (D-1) qui assure l'orientation et la direction nécessaires concernant tous les aspects de la mise en œuvre du mandat de la police. Pour s'acquitter de ces fonctions, il maintient des contacts réguliers avec les hauts responsables de la Mission, les services de police soudanais (Nord et Sud), les responsables gouvernementaux, les représentants des organismes des Nations Unies et les donateurs. Il a de fréquents échanges avec le Directeur général de la Police nationale et l'Inspecteur général du service de police du Sud-Soudan, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables des services de sécurité soudanais concernés. Étant donné que le chef de la police assure à la fois des fonctions de direction du service au niveau interne et de liaison avec l'extérieur dans le Nord et le Sud-Soudan, deux adjoints régionaux sont requis pour les tâches et responsabilités techniques dans les régions.

65. À Khartoum, le chef de la police est secondé par un fonctionnaire de police des Nations Unies de rang supérieur (en détachement) qui assume les fonctions de chef adjoint de la police du Nord couvrant Khartoum, Kadugli et Ed-Damazin. Ce dernier maintient des liens avec les hauts responsables de la police du Gouvernement d'unité nationale, dont le Ministre de l'intérieur, pour renforcer la coopération entre la police des Nations Unies et la police locale au Nord-Soudan. Il coordonne également toutes les activités avec le chef adjoint de la police au Sud-Soudan, assurant ainsi la concordance des conseils en matière de police à travers le pays.

66. La police des Nations Unies note que la coopération et la collaboration se sont renforcées avec les responsables de la police du Gouvernement soudanais à la fois dans les zones de transition et dans le Nord-Soudan, et que les services de police du Gouvernement soudanais participent plus activement aux programmes de formation et autres activités de perfectionnement. Jusqu'à présent, la Division de la police civile a pu exécuter son mandat avec un chef adjoint de la police dans le Nord; mais les activités prescrites ont évolué à la suite du déploiement de la police des Nations Unies dans l'ensemble de la zone de la Mission et de l'expansion de sa base d'opérations, pour inclure le renforcement des capacités comme la formation en matière de surveillance policière de proximité, le suivi des objectifs et d'autres activités de renforcement institutionnel par des initiatives de coïmplantation. En conséquence, le chef adjoint de la police du Nord doit maintenant assumer des responsabilités supplémentaires; il doit en effet veiller à ce que la Police nationale soudanaise et la police du Sud-Soudan adoptent des procédures et mènent des activités de formation normalisées dans les zones de transition.

67. Un officier supérieur de la police des Nations Unies détaché s'acquitte actuellement de cette fonction, mais son temps de service dans la zone de la Mission est limité à la durée de son affectation, ce qui affecte la continuité. Un poste de chef adjoint de la police dans le Nord-Soudan (P-5) est donc proposé pour aider le chef de la police dans la région et assurer la continuité de cette fonction.

68. Comme il est expliqué au paragraphe 9 ci-dessus, il est proposé de supprimer deux postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour faire face aux dépenses supplémentaires du Bureau du Directeur de la Division de l'appui aux missions, comme indiqué au paragraphe 119 ci-dessous.

### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : modification du titre du poste (P-5)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

69. Comme il est expliqué au paragraphe 64 ci-dessus, le chef de la police doit être secondé à Djouba par un adjoint qui sera chargé d'exécuter des tâches techniques et d'assumer diverses responsabilités dans la région. Il est assisté par un fonctionnaire de haut rang chargé des affaires de police (P-5) au bureau de Djouba desservant Djouba, Wau, Rumbek et Malakal, auquel le chef de la police a délégué des pouvoirs pour coordonner les activités de police dans la région. Compte tenu des pouvoirs étendus qui lui ont été transférés pour appliquer les directives et politiques définies par le chef de la police dans les différentes régions et pour gérer toutes les activités régionales à l'appui du mandat de la police des Nations Unies, il est proposé que le poste actuel de fonctionnaire de haut rang chargé des affaires de police (P-5) à Djouba soit transformé en poste de chef adjoint de la police dans le Sud. Le changement de titre du poste ne ferait qu'officialiser une désignation existante.

70. Comme il est expliqué au paragraphe 9 ci-dessus, il est proposé de supprimer sept postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Djouba, Malakal, Wau (2), Kadugli, Ed-Damazin et à Abyei pour répondre à la demande de postes supplémentaires au Bureau du Directeur de la Division de l'appui aux missions, comme indiqué au paragraphe 119 ci-dessous.

### **Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire**

#### **Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (agent des services généraux)*

71. L'assistance fournie par la Mission aux parties à l'Accord de paix global afin de promouvoir l'état de droit a eu moins d'impact que prévu. Plus précisément, l'adoption de textes législatifs en conformité avec l'Accord et la Constitution nationale provisoire a progressé avec lenteur, de même que la création de conditions propices à la transformation démocratique du pays. Comme cette situation devrait perdurer, la MINUS a modifié ses priorités et concentrera ses efforts sur l'assistance au Sud-Soudan.

72. Compte tenu de la diminution du volume de travail dans le Nord-Soudan, il est proposé de supprimer à Khartoum un poste P-2 d'administrateur adjoint chargé de l'état de droit, trois postes d'assistant linguistique et un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (Service mobile) et diminution de 1 poste (P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

73. Compte tenu de la réorientation thématique et géographique expliquée aux paragraphes 71 et 72 plus haut, il est proposé un poste d'assistant administratif (Service mobile) à Djouba pour gérer le volume de travail administratif additionnel qui résultera du déploiement de 25 agents pénitentiaires détachés au Sud-Soudan.

74. Il est également proposé de supprimer trois postes d'assistant linguistique (agent des services généraux recrutés sur le plan national) à Djouba, car les spécialistes des affaires judiciaires devraient en principe pouvoir s'acquitter des tâches judiciaires exigeant des connaissances linguistiques dans le cadre de leur travail.

75. À la suite de la création de la MINUAD et du transfert des activités de la MINUS au Darfour à la Mission, il est proposé de supprimer le poste de spécialiste de l'état de droit (P-4) basé à Al-Fasher.

*Personnel fourni par des gouvernements : augmentation de 40 postes provisoires*

76. Conformément à la demande du Gouvernement soudanais tendant à ce que 40 agents pénitentiaires recrutés sur le plan international soient déployés sur l'ensemble du territoire (voir S/2006/728, par. 38, et S/2007/500, par. 52), il est proposé de recruter 40 spécialistes de l'administration pénitentiaire au titre du personnel fourni par des gouvernements, dont 25 seront déployés au Sud-Soudan et 15 au Nord-Soudan pour contribuer à la réforme du système pénitentiaire.

### **Sections multiples**

#### **Bureaux locaux**

77. Comme il est expliqué au paragraphe 7 plus haut, à la suite de la création de la MINUAD et du transfert à la Mission des activités de la MINUS au Darfour, il est proposé de supprimer les postes suivants dans différentes sections :

- Section des affaires civiles : 17 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 VNU recrutés sur le plan international);
- Section des droits de l'homme : 92 postes (3 P-5, 7 P-4, 15 P-3, 15 P-2, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 27 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 18 VNU recrutés sur le plan international);
- Groupe consultatif sur l'égalité des sexes : 2 postes (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national).

### **Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration**

78. Le cadre de la composante 4 (assistance humanitaire, relèvement et réintégration) comprend les domaines suivants : retour et réintégration rapide des personnes déplacées; désarmement, démobilisation et réintégration des membres des

forces et groupes armés; et coordination et suivi des questions concernant la protection des civils.

79. La composante 4 comprend les activités des sections suivantes de la Mission : Section du retour, du relèvement et de la réintégration, Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et Section de la protection, et ses activités sont complétées par le Bureau de la communication et de l'information, le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes et le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, y compris le Bureau du coordonnateur de l'action humanitaire; ensemble, ils exécutent les activités prescrites en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les chefs tribaux, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'Union africaine et les ONG nationales et internationales.

80. Au cours de la période 2008/09, la Mission concentrera ses efforts sur la coordination de l'assistance humanitaire pour organiser les retours et la réintégration rapide d'un nombre croissant de personnes déplacées, la fourniture de l'orientation stratégique et des conseils nécessaires à toutes les parties concernées sur le relèvement et le développement, ainsi que sur le désarmement et la réintégration de 50 000 ex-combattants.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

4.1 Retour, réintégration et réinstallation durables ou intégration dans leur localité des personnes déplacées au Soudan

4.1.1 Augmentation des retours organisés de réfugiés et de personnes déplacées qui reçoivent une assistance humanitaire (2006/07 : 130 294; 2007/08 : 250 000; 2008/09 : 300 000)

4.1.2 Approbation par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan du plan conjoint ONU-Gouvernement soudanais sur les retours organisés et volontaires au Soudan en 2009, y compris les priorités, les objectifs et la gestion des incidences des retours sur les communautés d'accueil

4.1.3 Accord des 9 comités de coordination d'État pour les retours sur les projets prioritaires de réintégration

---

*Produits*

- Appui aux principales contreparties gouvernementales, y compris à la Commission d'aide humanitaire et à la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan, aux autorités publiques et aux ministères d'exécution pour définir les priorités en ce qui concerne les retours et la réintégration durable, par la participation aux réunions mensuelles des groupes de planification conjoints ONU/Gouvernement d'unité nationale/Gouvernement du Sud-Soudan pour les retours et la réintégration, y compris une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de retour; coordination du processus de retour, de l'enregistrement au transport vers les lieux de retour; gestion des centres de départ; et coordination de l'assistance à la réintégration individuelle/familiale
- Organisation de 12 ateliers, regroupant chacun 20 représentants de la Commission pour le secours et la reconstruction et de la Commission d'aide humanitaire, des autorités publiques, des administrateurs locaux, des représentants des ministères d'exécution pour les retours et la réintégration, des comités d'accueil locaux

et de la police, sur la gestion des activités de retour et de réintégration, y compris la collecte, l'analyse et la gestion des informations concernant les personnes déplacées

- Mise en œuvre de 10 projets à impact rapide à l'appui d'une réintégration rapide, y compris la remise en état des écoles communautaires, des centres de formation et des routes d'accès
- Identification des principaux indicateurs de réintégration dans les 10 États et dans les « trois Zones », et collecte et analyse de données pour faciliter l'exécution de programmes et projets de réintégration durable par les organismes des Nations Unie, les ONG, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan
- Réunions de coordination hebdomadaires à Khartoum et dans les 6 bureaux régionaux et locaux sur les activités de déminage, les programmes de renforcement des capacités pour la Commission de déminage du Sud-Soudan et le Centre national d'action antimines (Nord-Soudan), l'information sur les risques que posent les mines à l'intention des communautés vulnérables, particulièrement dans les zones de transition et au Sud-Soudan, y compris les personnes déplacées et les réfugiés retournant dans ces zones, ainsi que les enquêtes sur l'impact des mines terrestres avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et les ONG, afin d'harmoniser les activités de lutte antimines et de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de paix global
- Liaison hebdomadaire avec le Gouvernement d'unité nationale et les autorités gouvernementales du Sud-Soudan pour faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire et l'accès par les organismes des Nations Unies, les ONG internationales et nationales au Darfour et, si nécessaire, au Sud-Soudan; réunions hebdomadaires avec les Ministères de la coopération internationale et des affaires humanitaires du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, afin de promouvoir le respect des principes humanitaires, y compris par des conseils sur les stratégies, les objectifs en matière d'assistance humanitaire et la mise en œuvre ou la révision des politiques humanitaires
- Suivi et exécution d'un plan d'action humanitaire commun équipe de pays des Nations Unies/ONG pour les retours, la réinsertion et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, dans un environnement protégé
- Coordination et mobilisation d'un montant à concurrence de 1,5 milliard de dollars au titre des ressources extrabudgétaires pour financer les activités de secours, par la fourniture d'informations aux donateurs sur les priorités et les besoins humanitaires, l'inclusion de donateurs dans les réunions de coordination, et le suivi des contributions des donateurs à l'aide humanitaire, pour faciliter le suivi par les parties concernées nationales et internationales

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

4.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et groupes armés au Soudan, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

4.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants, y compris parmi les adultes, les enfants et les membres des groupes spéciaux, désarmés et démobilisés (2006/07 : 1 317; 2007/08 : 45 000; 2008/09 : 50 000)

4.3.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants recevant une aide à la réinsertion (2006/07 : 0; 2007/08 : 45 000; 2008/09 : 50 000)

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants participant aux programmes de réintégration (2006/07 : 0; 2007/08 : 12 000; 2008/09 : 50 000)

---

---

*Produits*

- Assistance au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour l'élaboration de politiques et programmes, et la formation concernant les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris conseils sur les normes correspondantes, l'élaboration d'une stratégie nationale dans ce domaine, d'une stratégie nationale de réintégration et de plans opérationnels de désarmement et de démobilisation
- Assistance et appui financier aux autorités nationales pour le désarmement et la démobilisation de 50 000 ex-combattants, comprenant la prestation de services, comme l'enregistrement et la mise en place d'un système de gestion de l'information pour les données portant sur les ex-combattants; examen médical, sensibilisation et orientation des ex-combattants; et promotion de campagnes d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Conseil et soutien logistique et financier aux commissions nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en coopération avec l'UNICEF, pour le recensement, le contrôle et la libération de tout enfant associé aux Forces armées soudanaises, à la SPLA et aux autres groupes armés, et recherche de familles et regroupement familial, y compris appui à la mise au point de politiques et programmes visant à prévenir le renouvellement du recrutement d'enfants
- Assistance et appui financiers aux 13 bureaux de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation, et de réintégration dans chaque État pour la distribution de pochettes de réinsertion et le versement d'une indemnité de transition; exécution de programmes de réinsertion, stages de formation professionnelle, cours d'éducation et d'alphabétisation; et orientation professionnelle des ex-combattants (dont le nombre peut atteindre 50 000)
- Conseils et assistance dans les domaines logistique et financier aux commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour la recherche de partenaires d'exécution, afin de promouvoir et de mettre au point des programmes visant à réintégrer 50 000 ex-combattants; et promotion et fourniture d'un appui adapté et équitable aux membres des groupes ayant des besoins spéciaux, notamment les femmes, les handicapés et les personnes âgées
- Organisation de 13 ateliers sur le renforcement des capacités à l'intention de 315 membres de certaines organisations féminines, afin de les former en tant que « partenaires d'exécution » pour la réintégration des femmes bénéficiaires des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans les domaines de la formation professionnelle et de l'alphabétisation notamment
- Organisation de réunions hebdomadaires dans le Nord-Soudan et le Sud-Soudan avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux afin d'examiner l'avancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de mobiliser un appui international en faveur des activités de réintégration
- Organisation de campagnes de sensibilisation au VIH/sida dans 11 États accueillant des ex-combattants; organisation de stages de formation à l'intention de 75 agents de changement de la SPLA et d'ONG locales, et organisation de cours de recyclage à l'intention de 30 éducateurs chargés de sensibiliser leurs pairs au VIH/sida

---

*Réalisations escomptées*

4.3 Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan

---

*Indicateurs de succès*

4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation multidonateurs (au niveau national et du Sud-Soudan) reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement et un tiers provient des donateurs, comme convenu dans le cadre de la Mission

d'évaluation conjointe (2006/07 : 60 % Gouvernement, 40 % Fonds d'affectation multidonateurs; 2007/08 : 66 % Gouvernement, 33 % Fonds d'affectation multidonateurs; 2008/09 : 66 % Gouvernement, 33 % Fonds d'affectation multidonateurs)

4.3.2 Réalisation des objectifs globaux définis dans le volume 2 du rapport de la Mission d'évaluation conjointe

---

### *Produits*

- Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le relèvement et le développement, y compris la fourniture d'informations sur les besoins en matière de relèvement et de reconstruction; organisation de conférences de donateurs, inclusion de donateurs dans les réunions de coordination et suivi de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement et de la reconstruction et au Gouvernement du Sud-Soudan
- Formulation de directives stratégiques et d'orientations générales à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies, des ONG, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan sur les questions de relèvement et de reconstruction et de développement, dans le cadre des réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation multidonateurs et des réunions bilatérales; et coordination de l'élaboration du plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2008, conformément au processus de la Mission d'évaluation conjointe
- Assistance aux organisations et groupes de femmes dans le cadre d'activités de relèvement et de reconstruction au niveau local, et notamment fourniture d'une aide pour l'élaboration de projets à impact rapide et d'autres projets de reconstruction, recherche de donateurs potentiels et facilitation de l'accès à ces derniers

---

### *Réalisations escomptées*

### *Indicateurs de succès*

4.4 Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou victimes d'exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme

4.4.1 Examen par les autorités gouvernementales et les structures de cessez-le-feu de toutes les violations graves liées à la protection, notamment les attaques de civils par des groupes armés, les sévices sexuels et les violences sexistes, le recrutement et l'enlèvement d'enfants, ainsi que les entraves au libre accès aux ressources de base

4.4.2 Création de commissions conjointes de protection Gouvernement-ONU, aux niveaux local et des États, pour signaler les lacunes et les problèmes en matière de protection au Soudan et y remédier (commissions nouvellement créées 2006/07 : 6; 2007/08 : 10; 2008/09 : 13)

4.4.3 Identification, démobilisation et réintégration dans la vie civile de tous les enfants associés aux forces et autres groupes armés; aucun cas n'a été signalé de recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés

---

*Produits*

- Suivi et rapports hebdomadaires sur la situation en matière de protection au Soudan par l'identification des lacunes dans la protection et des cas de violation, et suivi en coopération avec les autorités nationales et locales, y compris les parties au conflit, pour examiner les questions concernant la protection
- Organisation de 20 enquêtes et évaluations sur le terrain concernant des exactions commises contre des civils, y compris violences sexuelles et sexistes, enlèvements ou trafic de civils, association d'enfants avec les forces et groupes armés, et autres cas de violation des droits de l'enfant
- Coordination et participation, chaque mois, aux réunions des comités conjoints Gouvernement-ONU et des groupes de travail interinstitutions sur la protection, afin de promouvoir la responsabilisation et l'adoption de mesures préventives et correctives par les autorités concernées
- Identification, investigation, enquête et analyse des cas d'enlèvement et/ou de trafic de civils, et contribution au règlement de ces affaires, dans l'intérêt des victimes, par des activités de plaidoyer et de coopération avec les autorités et le réseau d'organisations de protection sociale, et des interventions auprès des institutions chargées de la sécurité et des services juridiques, y compris ceux créés par l'Accord de paix global
- En collaboration avec l'UNICEF, organisation de 20 ateliers, regroupant en moyenne 40 responsables du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, sur la responsabilité qui leur incombe d'empêcher que les enfants ne soient recrutés dans les forces armées et victimes d'autres violations (violences sexuelles et sexistes et enlèvements)
- Organisation de 15 ateliers, regroupant chacun une quarantaine de membres du personnel en uniforme de la MINUS, portant sur des questions concernant spécifiquement la protection des enfants, y compris la responsabilité d'aider la MINUS à mener ses activités de protection et celle de l'État de protéger les droits de l'enfant
- Organisation de 2 ateliers, regroupant 30 participants du Ministère des affaires sociales et du Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale, du Ministère de la promotion féminine et des questions religieuses et du Ministère de la justice du Gouvernement du Sud-Soudan, et d'organisations de la société civile, sur la violence sexiste; et élaboration et diffusion d'émissions radiophoniques de 30 minutes sur la violence dont les femmes sont victimes
- Protection par les soldats de maintien de la paix des civils menacés de violences physiques

---

*Facteurs externes* : Le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et la communauté internationale approuvent un plan national d'exécution des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et demeurent déterminés à atteindre le nombre prévu de bénéficiaires de ces activités pour 2007-2009. Les donateurs fourniront des ressources extrabudgétaires pour les activités de secours et de réintégration, l'assistance humanitaire et les mécanismes de relèvement.

---

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4, assistance humanitaire, relèvement et réintégration

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire</b>											
Quartier général											
Postes approuvés 2007/08	–	–	3	3	–	–	–	6	4	–	10
Postes proposés 2008/09	–	–	3	3	–	–	–	6	4	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux											
Postes approuvés 2007/08	–	–	3	12	–	–	–	15	11	3	29
Postes proposés 2008/09	–	–	2	8	–	–	–	10	7	3	20
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(4)	–	–	–	(5)	(4)	–	(9)
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	6	15	–	–	–	21	15	3	39
Effectif proposé 2008/09	–	–	5	11	–	–	–	16	11	3	30
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(4)	–	–	–	(5)	(4)	–	(9)
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>											
Quartier général											
Postes approuvés 2007/08	–	1	2	3	1	–	–	7	8	1	16
Postes proposés 2008/09	–	1	2	3	1	–	–	7	8	1	16
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau locaux											
Postes approuvés 2007/08	–	–	4	16	–	–	–	20	23	22	65
Postes proposés 2008/09	–	–	3	16	–	–	–	19	23	22	64
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	(1)
<b>Total partiel</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	6	19	1	–	–	27	31	23	81
Postes proposés 2008/09	–	1	5	19	1	–	–	26	31	23	80
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	(1)
<b>Section du retour, du relèvement et de la réintégration</b>											
Quartier général											
Postes approuvés 2007/08	–	1	1	4	1	–	–	7	6	4	17
Postes proposés 2008/09	–	1	1	4	1	–	–	7	6	4	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>I. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	5	11	–	–	–	<b>16</b>	23	18	<b>57</b>
Postes proposés 2008/09	–	–	4	11	–	–	–	<b>15</b>	22	18	<b>55</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(2)</b>
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	6	15	1	–	–	<b>23</b>	29	22	<b>74</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	15	1	–	–	<b>22</b>	28	22	<b>72</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(2)</b>
<b>Groupe de la coordination de l'aide au développement</b>											
<b>Quartier général</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>
Postes proposés 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la protection</b>											
<b>Quartier général</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	1	4	8	1	–	–	<b>14</b>	9	4	<b>27</b>
Postes proposés 2008/09	–	1	4	8	1	–	–	<b>14</b>	9	4	<b>27</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau locaux</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	–	5	10	–	–	–	<b>15</b>	16	8	<b>39</b>
Postes proposés 2008/09	–	–	5	10	–	–	–	<b>15</b>	16	8	<b>39</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>I. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	9	18	1	–	–	<b>29</b>	25	12	<b>66</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	9	18	1	–	–	<b>29</b>	25	12	<b>66</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Postes approuvés 2007/08	–	3	28	68	3	–	–	<b>102</b>	103	60	<b>265</b>
Postes proposés 2008/09	–	3	25	64	3	–	–	<b>95</b>	98	60	<b>253</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	–	–	–	<b>(7)</b>	<b>(5)</b>	–	<b>(12)</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

## Sections diverses

### Bureaux locaux

81. Compte tenu de la création de la MINUAD et du transfert à cette dernière des opérations de la MINUS au Darfour, il est proposé de supprimer 12 postes dans les sections suivantes :

- Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire : 9 postes (1 P-4, 4 P-3 et 4 administrateurs recrutés sur le plan national);
- Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration : 1 poste (P-4);
- Section du retour, du relèvement et de la réintégration : 2 postes (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national).

## Composante 5 : appui

82. La composante appui recouvre les tâches confiées au Groupe de la déontologie et de la discipline, au Groupe de la lutte contre le VIH/sida, à la Section de la sécurité et de la sûreté, à la Division de l'appui aux missions et aux services de déminage. Une analyse des travaux de la Division effectuée lors de la création de la MINUAD, des élections et de la régionalisation des opérations dans le Sud a révélé que la MINUS et la MINUEE pourraient mener des opérations conjointes, utiliser des services communs et partager leurs ressources, notamment les moyens de transport aérien, les communications par réseaux commerciaux, les locaux et les initiatives se rapportant au bien-être du personnel. Elle a également conduit à un renforcement des structures d'appui dans le Sud. Dans toute la mesure du possible, cette initiative a fait appel aux ressources humaines existantes. C'est dans ce contexte qu'est présentée ci-après la composante appui.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.1 Les opérations logistiques, administratives et d'appui à la sécurité de la Mission seront plus efficaces et plus efficaces.

5.1.1 Augmenter le nombre de sites de la zone de la Mission où celle-ci assure elle-même le service des aéronefs (2006/07 : 0; 2007/08 : 4, 2008/09 : 5)

5.1.2 Diminuer de 13 % les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la mission (2007/08 : 3 102 000 dollars; 2008/09 : 2 697 000 dollars)

5.1.3 Augmenter le nombre du personnel civil habitant des structures permanentes dans des camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans des sites de quartiers généraux de secteur (2007/08 : 30 %; 2008/09 : 60 %; 2009/10 : 100 %)

5.1.4 Augmenter le nombre d'aéronefs partagés avec d'autres missions moyennant une participation aux coûts (2006/07 : 0, 2007/08 : 0, 2008/09 : 3)

*Produits***Amélioration des services**

- Substitution aux services commerciaux de prestations dispensées par des capacités internes pour ce qui est du service des aéronefs à Djouba lorsque cette solution s'avère plus économique, dans le cadre de l'examen des besoins de la Mission en la matière qui est en cours et d'une stratégie à long terme
- Adoption d'une politique globale visant à réduire les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission en rationalisant les déplacements autorisés, notamment grâce à la mise en service d'un système informatisé de gestion des déplacements du personnel, à la révision des instructions administratives pertinentes et des indications sur la manière de procéder, au renforcement des capacités de vidéoconférence et à l'amélioration de la coordination entre la composante militaire, la police et la composante civile lors de la planification et de la conduite de patrouilles sur de longues distances et de visites dans des sites éloignés
- Deuxième année d'un plan de réaménagement sur trois ans prévoyant la construction de structures permanentes au lieu d'éléments préfabriqués dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans des sites de quartiers généraux de secteur
- Examen des besoins de transports aériens communs à la MINUS et à la MINUAD et mise en œuvre de stratégies visant à maximiser l'utilisation des ressources communes

**Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 8 745 soldats, 625 observateurs militaires et 715 policiers des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux policiers
- Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 8 542 soldats
- Administration de 4 260 civils en moyenne, dont 1 038 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 860 agents recrutés sur le plan national et 362 Volontaires des Nations Unies

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel civil et militaire ainsi que de tous les membres de la police, comprenant formation, prévention, contrôle et recommandations en matière DE mesures disciplinaires

### **Installations et infrastructure**

- Entretien et réparation du quartier général de la Mission, du bureau local de Djouba et de 3 antennes locales (Malakal, Wau et Rumbek), de 3 bureaux régionaux (Ed-Damazin, Kadugli et Abyei), de la base logistique, de l'installation utilisée pour le dédouanement, de la station de radio et des 18 bases d'opérations où est déployé le personnel civil et militaire
- Mise en place de services d'assainissement pour tous les sites (traitement des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures)
- Exploitation et entretien de 46 puits et de 14 groupes d'épuration des eaux, dont 7 appartiennent à l'ONU et 7 aux contingents, dans toute la zone de la Mission
- Exploitation et entretien de 500 générateurs appartenant à l'ONU et de 210 générateurs appartenant aux contingents (couverts par des éléments de soutien logistique autonome) dans toute la zone de la Mission
- Stockage et distribution de 13 millions de litres de carburants et lubrifiants pour générateurs
- Entretien et remise en état de 565 kilomètres de routes et de 11 ponts
- Maintenance de 9 aérodromes et de 22 héliports dans toute la zone de la Mission
- Remise en état et entretien des pistes d'aéroport à Kadugli, Malakal, Ed-Damazin pour les rendre conformes aux règles de vol à vue, de façon à permettre les opérations de nuit dans toute la zone de la Mission
- Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes (1 700 kilomètres de routes), notamment réalisation d'une étude technique de 11 400 kilomètres de routes par des équipes de levées à l'appui des activités de la Mission et exécution des travaux de déminage humanitaire qui seront nécessaires, selon que de besoin

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 2 837 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dans 10 ateliers dans toute la zone de la Mission
- Achat de carburants et de lubrifiants pour un parc moyen de 1 834 véhicules appartenant aux contingents

### **Transports aériens**

- Entretien et exploitation de 12 avions et de 28 hélicoptères dans toute la zone de la Mission
- Achat de carburants et de lubrifiants pour 12 avions et 28 hélicoptères

### **Transports fluviaux**

- Achat de carburant et de lubrifiants pour 9 patrouilleurs appartenant aux contingents

### **Transmissions**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite composé d'une station terrienne assurant la transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données
- Services d'appui et d'entretien pour 26 microterminaux, 28 centraux téléphoniques et 28 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 141 répéteurs et émetteurs VHF et 68 répéteurs et émetteurs UHF

- Services d'appui et d'entretien pour 25 stations de radiodiffusion dans 2 installations de production radiophonique

### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 231 serveurs, 3 850 ordinateurs de bureau, 1 278 ordinateurs portables, 937 imprimantes et 184 expéditeurs numériques dans 29 secteurs
- Services d'appui et d'entretien pour un réseau local et 27 réseaux longue distance pour 4 500 usagers dans 29 secteurs
- Services d'appui et d'entretien du réseau longue distance

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 40 dispensaires de niveau I (13 civils et 27 militaires), 4 centres médicaux de niveau II, un hôpital de niveau III ainsi que dans les bases d'opérations de 14 équipes médicales avancées et de 5 équipes chargées de l'évacuation sanitaire aérienne dans toute la zone de la Mission
- Maintien d'un plan d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble de la Mission vers tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers des centres médicaux de niveau IV à Nairobi (2 hôpitaux) et en Égypte
- Service de prestation de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel en matière de VIH/sida à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues

### **Sécurité**

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée du chef et de certains hauts responsables de la Mission, ainsi que de certaines personnalités en visite
- Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et évaluation des conditions de sécurité dans les sites où sont hébergés 625 observateurs militaires, 203 officiers, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 038 membres du personnel recruté sur le plan international et 362 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international
- Formation de base en matière de sécurité et de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres de la Mission, exercices de lutte contre l'incendie à l'intention de tout le personnel de sécurité et responsables de l'évacuation en cas d'incendie de la Mission
- Réalisation d'évaluations de la sécurité incendie et d'inspections, chaque année et dans tous les locaux, en vue de s'assurer que les normes de sécurité incendie sont respectées, notamment d'examen trimestriels de l'état d'application des recommandations de sécurité incendie
- Établissement de 250 rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, les vols ou la perte de biens de la MINUS ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les cas de décès ou de blessure et les cas d'inconduite du personnel des Nations Unies

---

*Facteurs externes* : Les fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services prévus dans les contrats qu'ils ont conclus.

---

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 5, appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Équipe déontologie et discipline</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	–	1	–	–	<b>4</b>	2	–	<b>6</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	–	1	–	–	<b>4</b>	2	–	<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											
	–	–	–	1	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
	–	–	–	1	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											
	–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
	–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel – Équipe déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	1	2	–	–	<b>7</b>	3	–	<b>10</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	1	2	–	–	<b>7</b>	3	–	<b>10</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	3	40	–	–	<b>45</b>	193	–	<b>238</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	6	40	–	–	<b>49</b>	193	–	<b>242</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	1	3	–	–	–	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	29	86	–	–	<b>116</b>	834	–	<b>950</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	19	60	–	–	<b>79</b>	652	–	<b>731</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(10)	(26)	–	–	<b>(37)</b>	(182)	–	<b>(219)</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	32	126	–	–	<b>161</b>	1 027	–	<b>1 188</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	25	100	–	–	<b>128</b>	845	–	<b>973</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(7)	(26)	–	–	<b>(33)</b>	(182)	–	<b>(215)</b>
<b>Groupe de lutte contre le VIH/sida</b>											
<b>Quartier général</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	2	1	<b>5</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	2	1	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureaux locaux</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	1	–	–	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	1	–	–	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	<b>3</b>	5	3	<b>11</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	<b>3</b>	5	3	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>											
<b>Quartier général</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	9	7	8	–	–	<b>26</b>	28	2	<b>56</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	8	7	7	–	–	<b>23</b>	24	2	<b>49</b>
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(1)	–	(1)	–	–	<b>(3)</b>	(4)	–	<b>(7)</b>
<b>Bureaux locaux</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	11	3	28	–	–	<b>42</b>	49	2	<b>93</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	9	3	25	–	–	<b>38</b>	84	20	<b>142</b>
<b>Variation nette</b>	–	1	(2)	–	(3)	–	–	<b>(4)</b>	35	18	<b>49</b>
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	20	10	36	–	–	<b>68</b>	77	4	<b>149</b>
Effectif proposé 2008/09	–	2	17	10	32	–	–	<b>61</b>	108	22	<b>191</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	–	(4)	–	–	<b>(7)</b>	31	18	<b>42</b>

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Services administratifs</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	22	21	66	–	–	<b>110</b>	144	12	<b>266</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	21	27	62	–	–	<b>111</b>	148	18	<b>277</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	6	(4)	–	–	<b>1</b>	4	6	<b>11</b>
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	12	35	–	–	<b>48</b>	192	22	<b>262</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	4	33	–	–	<b>40</b>	149	21	<b>210</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	2	(8)	(2)	–	–	<b>(8)</b>	(43)	(1)	<b>(52)</b>
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	23	33	101	–	–	<b>158</b>	336	34	<b>528</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	24	31	95	–	–	<b>151</b>	297	39	<b>487</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(2)	(6)	–	–	<b>(7)</b>	(39)	5	<b>(41)</b>
<b>Services d'appui intégrés</b>											
Quartier général											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	25	17	104	–	–	<b>147</b>	258	13	<b>418</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	22	15	93	–	–	<b>131</b>	250	24	<b>405</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	(2)	(11)	–	–	<b>(16)</b>	(8)	11	<b>(13)</b>
Bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	4	20	195	–	–	<b>219</b>	649	6	<b>874</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	7	26	185	–	–	<b>218</b>	551	72	<b>841</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	3	6	(10)	–	–	<b>(1)</b>	(98)	66	<b>(33)</b>
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	29	37	299	–	–	<b>366</b>	907	19	<b>1 292</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	29	41	278	–	–	<b>349</b>	801	96	<b>1 246</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	4	(21)	–	–	<b>(17)</b>	(106)	77	<b>(46)</b>
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	6	78	114	565	–	–	<b>763</b>	2 355	60	<b>3 178</b>
Effectif proposé 2008/09	–	6	76	109	508	–	–	<b>699</b>	2 059	160	<b>2 918</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(5)	(57)	–	–	<b>(64)</b>	(296)	100	<b>(260)</b>

<sup>a</sup> Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Postes financés au moyen de crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique personnel civil.

*Justification***Section de la sécurité et de la sûreté****Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Création de 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-4 et 3 P-3)*

83. En raison de la création de la MINUAD et conformément au nouveau dispositif de sécurité mis en place par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, le Conseiller principal pour les questions de sécurité de la MINUS sera chargé d'assurer une liaison étroite avec le Gouvernement soudanais et la participation active de l'ONU pour les questions se rapportant à la sécurité du personnel; de fournir des évaluations stratégiques sur l'évolution des conditions de sécurité; de donner des conseils au Département touchant l'évolution de la situation en matière de sécurité dans l'ensemble du Soudan; de conserver une ligne de communication technique avec tous les conseillers principaux pour les questions de sécurité se trouvant au Soudan et avec les responsables du Département.

84. Pour appuyer ce dispositif, il est proposé de renforcer le Bureau du Conseiller principal pour les questions de sécurité en créant, à Khartoum, un poste P-4 d'agent de sécurité qui aiderait le Conseiller principal à s'acquitter des tâches susmentionnées, notamment à mettre au point les initiatives de coopération stratégiques et régionales à mener avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), la MINUAD et le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC).

*Groupe chargé de la formation en matière de sécurité*

85. Il incombe au Groupe chargé de la formation en matière de sécurité de planifier, mettre au point et dispenser des cours de formation en matière de sécurité à tout le personnel de la Mission. En tant que chef de file de la formation à la sécurité au niveau interinstitutionnel, le Groupe travaille en étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité au lancement de nouvelles initiatives de formation et il donne des conseils aux équipes de formation des organismes des Nations Unies.

86. Le Groupe dispose d'un fonctionnaire recruté sur le plan international (agent du Service mobile), et ses fonctions étant essentielles, on a renforcé les ressources de la Section de la sécurité et de la sûreté en recourant aux services d'un agent de sécurité de la classe P-3 qui, outre ses fonctions premières, apporte les compétences nécessaires en matière d'encadrement, de supervision et de gestion, pour satisfaire les besoins de la Mission dans le domaine de la sécurité et couvrir ceux des organismes des Nations Unies présents au Soudan. Il est donc proposé de recruter à Khartoum un formateur principal de la classe P-3 qui serait doté des mêmes compétences et pourrait prendre la relève. Ce formateur principal relèverait du Conseiller pour les questions de sécurité adjoint en poste à Khartoum et l'aiderait, ainsi que le Conseiller principal pour les questions de sécurité, à mettre en œuvre les initiatives de formation de l'ONU dans le domaine de la sécurité en gérant et en coordonnant la stratégie et les politiques de formation dans l'ensemble de la Mission. Il gérerait également deux équipes de formation mobiles qui auraient pour

tâche de dispenser une formation à la sécurité sous tous ses aspects dans les différents secteurs et de veiller à ce que les nouveaux fonctionnaires reçoivent la formation et les informations nécessaires en arrivant au Soudan. Sur la base d'un examen du tableau d'effectifs, il est proposé d'appuyer la demande de création de ce poste P-3 en supprimant un poste P-2 de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, comme indiqué ci-après au paragraphe 91.

#### *Groupe spécial d'enquête*

87. Le Groupe spécial d'enquête relève du Conseiller adjoint pour les questions de sécurité; il est chargé d'enquêter sur les incidents et accidents impliquant du personnel des Nations Unies ou portant sur des biens appartenant à l'ONU, notamment des enquêtes sur des questions délicates demandées par le Conseiller principal pour les questions de sécurité, la Commission d'enquête, le Groupe de la déontologie et de la discipline, les vérificateurs des comptes résidents et le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

88. Le Groupe compte actuellement huit fonctionnaires recrutés sur le plan international (agent du Service mobile) et six membres du personnel recruté sur le plan national (agent des services généraux), lesquels sont gérés par un agent de sécurité de la classe P-3 de la Section de la sécurité et de la sûreté qui a par ailleurs d'autres responsabilités. Étant donné le nombre considérable d'incidents signalés tous les mois (250) et les besoins de sécurité grandissant dans d'autres zones, il est impossible de continuer à faire appel à des ressources internes. Il est donc proposé de créer un poste d'enquêteur principal pour les questions de sécurité de la classe P-3 qui serait chargé des tâches susmentionnées et assumerait, au sein du Groupe, des fonctions de supervision de la gestion et d'encadrement. Sur la base d'un examen du tableau d'effectifs, il est proposé d'appuyer la demande de création de ce poste P-3 grâce à la suppression d'un poste P-2 de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, comme indiqué ci-après au paragraphe 91.

#### *Groupe des gardes de sécurité*

89. Le Groupe des gardes de sécurité est chargé de l'application globale des mesures de sécurité visant à améliorer la sécurité et la sûreté de tous les membres du personnel ainsi que des biens appartenant à l'ONU conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Il sécurise les entrées et le périmètre de sécurité pour tous les sites et locaux de la Mission, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il compte 6 agents de sécurité (agent du Service mobile) qui supervisent 4 assistants en matière de sécurité de la Garde nationale et 841 agents de sécurité, tous sites confondus. Il est proposé de créer un poste de chef du Groupe des gardes de sécurité (P-3) afin de gérer et de superviser les activités du Groupe, et notamment d'assurer une liaison étroite avec les autorités locales et la Sécurité nationale. Sur la base d'un examen du tableau d'effectifs, il est proposé d'appuyer la demande de création de ce poste P-3 grâce à la suppression d'un poste P-2 de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, comme indiqué ci-après au paragraphe 91.

### **Bureaux extérieurs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 37 postes (1 P-4, 7 P-3, 3 P-2 et 26 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 182 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

90. Suite à la création de la MINUAD, la MINUS a revu son mandat et son tableau d'effectifs approuvé pour le Darfour et propose la suppression de 216 postes (1 P-4, 7 P-3, 26 agents du Service mobile et 182 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

91. Sur la base d'un examen des tableaux d'effectifs actuels, il est proposé de supprimer trois postes P-2 de coordination de la sécurité sur le terrain, à Kadugli, Ed-Damazin et Abyei afin que puisse être satisfaite la demande de création de trois postes P-3 supplémentaires visée plus haut aux paragraphes 83 à 89.

### **Division de l'appui à la Mission**

#### **a) Régionalisation**

92. Compte tenu du concept d'opérations par zone et décentralisées, la structure d'appui de la Mission est conforme à une logique de décentralisation et de délégation d'autorité en matière de finances, d'achats et de personnel. La Mission a continué à en examiner l'efficacité opérationnelle en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Pour ce faire, elle a tenu compte de la création de la MINUAD pour ce qui est des opérations au Darfour, de sa plus grande expérience des problèmes opérationnels se posant dans le pays et du besoin qu'elle a de disposer de solides structures d'appui pour continuer à décentraliser ses tâches fonctionnelles et être en mesure de faire face aux difficultés que poseront les grandes étapes de l'application de l'Accord de paix global, notamment les élections et le référendum.

93. Dans ce contexte, il est devenu manifeste que, pour faire face aux difficultés susmentionnées, il y a lieu de continuer à rendre le Sud-Soudan plus autonome tout en veillant à ce que des mécanismes adéquats de surveillance et de contrôle de la gestion restent en place.

94. Eu égard à la nécessité de tirer parti au maximum des ressources existantes, à compter de la fin de l'exercice 2006/07 les mécanismes existants de contrôle de la gestion et de responsabilisation ont été renforcés grâce au transfert, de Khartoum à Djouba, du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission (1 D-1, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); du Chef adjoint des Services d'appui intégré (1 P-5); et de six autres membres du personnel dont trois de la Section financière (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois de la Section des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Le déploiement de l'équipe dirigeante et l'appui qui lui a été apporté ont facilité une délégation de pouvoir plus poussée qui permet de contrôler efficacement les opérations financières et les ressources humaines à l'échelle régionale. Ils ont également permis de rationaliser sensiblement les structures administratives et d'en renforcer l'efficacité en déplaçant la prise de décisions et les ressources plus près du personnel directement concerné et, par là

même, de régler plus rapidement les questions d'appui, et d'assurer une gestion plus efficiente et une plus grande responsabilisation.

95. L'autonomisation du Sud-Soudan est rendue possible en grande partie par le transfert de ressources existantes, mais il arrive encore que les effectifs existants ne soient pas proportionnés aux pouvoirs délégués et que du personnel supplémentaire soit nécessaire. Il est traité de la question aux paragraphes concernant les sections pertinentes, à savoir la Section financière (voir par. 151 à 153 ci-après), à la Section ressources humaines (voir par. 146 à 150 ci-après) et à la Section des communications et des technologies de l'information (voir par. 202 ci-après).

**b) Renforcement de la gestion du matériel**

96. La MINUS est actuellement dotée de plus de 64 000 actifs, d'une valeur comptable de plus de 250 millions de dollars. De plus, elle consacre tous les ans environ 35 millions de dollars à l'achat de biens consommables.

97. Afin de renforcer ses contrôles dans ce domaine, et conformément aux meilleures pratiques du Département des opérations de maintien de la paix, au cours de l'exercice 2007/08, la Mission a renforcé la gestion du matériel en créant une section du même nom, grâce à laquelle elle pourra responsabiliser davantage et contrôler plus étroitement la gestion du matériel non consommable appartenant aux Nations Unies et de celui appartenant aux contingents. Cela devrait lui permettre de rendre les opérations en cours plus efficaces vu qu'elle passera d'un système où biens et matériels sont gérés séparément à un système où les biens et le matériel consommables et non consommables appartenant aux Nations Unies et le matériel consommable et non consommable appartenant aux contingents seront gérés ensemble. Elle pourra ainsi appliquer des solutions informatiques communes à des fonctions communes, telle que la comptabilisation des stocks, la codification et l'entreposage, et tirer profit de cette application.

98. La création de la Section aidera aussi la Mission à faire en sorte que les quantités effectivement dénombrées de matériel consommable dans les entrepôts correspondent aux quantités portées dans Galileo, conformément à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes (voir A/62/5 (vol. II), par. 116).

99. Le quartier général de la Section est situé à la Base de soutien logistique d'El-Obeid, comme l'entrepôt central de la Mission, et se compose de cinq unités administratives : le Groupe de la gestion du matériel, le Groupe de la gestion du matériel appartenant aux contingents, le Groupe de la cession du matériel, le Groupe de l'entreposage et le Groupe de l'appui informatique.

100. Eu égard au rôle clef que jouera la Section, il est proposé de la doter d'un effectif de 179 personnes et d'en confier la direction à un responsable principal de la gestion du matériel (P-5), qui sera chargé de fournir des orientations au Chef des Services d'appui intégrés au sujet de la stratégie à suivre pour gérer et céder le matériel consommable et non consommable appartenant aux Nations Unies et aux contingents. Vu le champ d'activité de la Section, les responsabilités en matière de supervision qui incomberont au titulaire du poste, la diversité et la complexité de ses tâches, et les risques financiers que leur mauvaise exécution pourrait coûter à l'Organisation, il est impératif que le poste susmentionné soit un poste de classe P-5.

101. Conformément à la politique des missions tendant à faire le plus grand emploi possible des ressources existantes, sur les 179 postes de la Section (14 à Khartoum et 165 sur le terrain), 151, y compris tous les postes d'administrateur, d'agent du Service mobile et d'agent des services généraux recruté sur le plan national, seront transférés des ressources existantes. Les postes provisoires restant à créer sont ceux de 28 assistants à la gestion du matériel (28 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), qui fourniront l'expertise et les conseils techniques nécessaires et permettront de renforcer les capacités et de guider dans leur travail les agents recrutés sur le plan national.

102. Les postes qu'il est proposé de transférer concernent le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (1 P-5), les Services d'appui intégrés (2 P-4, 5 P-3, 31 agents du Service mobile et 84 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et les Services administratifs (1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 7 agents du Service mobile et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national), comme indiqué ci-après.

**c) Renforcement de l'appui aux bases d'opération**

103. La structure décentralisée de l'appui à la Mission se compose de six secteurs, dont trois se trouvent dans le Sud-Soudan (Djouba, Malakal et Wau) et les trois autres dans les zones de transition (Ed-Damazin, Kadugli et Abyei). Ces secteurs ne correspondant pas au découpage administratif du pays, il y a, dans chacun d'eux, de deux à cinq bases d'opération, ce qui facilite la tâche au niveau des États. Il y a au total 18 bases d'opération, dont les effectifs comprennent à la fois du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil.

104. Les caractéristiques propres à chaque base d'opération varient mais, de façon générale, les bases sont situées assez loin par la route ou par air, du quartier général du secteur et souvent dans des endroits où les infrastructures sont insuffisantes. De plus, pendant la saison des pluies, il arrive qu'elles ne soient accessibles que par air lorsque les routes sont défoncées.

105. Jusqu'à présent, le déploiement du personnel civil des services organiques sur les bases d'opération a été lent en raison des difficultés auxquelles la Mission a dû faire face pour créer des infrastructures mais il devrait être achevé pendant l'exercice 2008/09, conformément au recentrage des interventions des services organiques à l'échelle des États, lié notamment aux préparatifs des élections et du référendum.

106. Dans ce contexte, la Mission a procédé à un examen complet des besoins de ses bases d'opération en matière d'appui et révisé son concept d'opérations comme suit.

107. Toutes les bases d'opération ont besoin du même type d'appui, en particulier pour la gestion des camps et des installations (y compris des groupes électrogènes), la sécurité, le stockage des rations et du carburant, les transmissions et l'informatique, les transports et les services médicaux.

108. Compte tenu de la taille de chaque secteur et de l'insuffisance des infrastructures du pays, chaque base d'opération doit être considérée comme une entité autonome ayant besoin à la fois d'un appui local et d'un appui centralisé à l'échelle du secteur.

109. Les fonctions afférentes aux transmissions, à l'informatique, aux services médicaux, aux finances, au personnel, aux services de conseil et à la formation seront assurées par le quartier général de chaque secteur (qui sera lui-même appuyé par Djouba ou Khartoum), essentiellement au moyen de visites périodiques d'entretien du matériel et d'appui. Les quartiers généraux de secteur aideront également les bases d'opération à faire face à d'éventuelles situations d'urgence.

110. D'autres fonctions exigent une présence constante sur les bases d'opération, à savoir la gestion des camps, l'entretien des groupes électrogènes et du matériel électrique, l'entretien des véhicules et les services administratifs généraux. Elles seront renforcées également au moyen du programme de visite d'entretien du matériel et d'appui.

111. Il est donc proposé de créer dans chaque base d'opération une équipe de cinq « généralistes », qui sera chargée de fonctions intersectorielles et devra faire en sorte que les bases fonctionnent au jour le jour de façon autonome. Chaque équipe sera composée d'un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), qui sera secondé par deux assistants à la gestion des camps et des installations (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), un mécanicien auto/technicien (groupes électrogènes) et un électricien (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

112. Le mécanicien auto/technicien (groupes électrogènes) et l'électricien apporteront un appui qui permettra aux bases d'opération de fonctionner sans à-coups, par exemple en assurant l'alimentation continue en électricité nécessaire aux transmissions, et les gros travaux seront effectués par les équipes d'entretien du matériel et d'appui du bureau local ou régional. Cette répartition des tâches permettra aux bases d'opération de fonctionner de manière autonome et aura aussi le mérite de faciliter l'intervention des services organiques au niveau des sous-secteurs en cette phase critique de l'application de l'Accord de paix global et de réduire au maximum les dépenses d'appui.

113. Actuellement, la MINUS dispose, pour chacune de ses 17 bases d'opération, d'une structure d'appui approuvée, d'un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et d'un assistant à la gestion des camps et des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et un poste supplémentaire d'assistant à la gestion des camps et des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour appuyer sa nouvelle dix-huitième base d'opération. Il est également proposé de créer, pour chacune des 18 bases les postes supplémentaires suivants : un poste d'assistant à la gestion des camps et des installations (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), un poste de mécanicien auto/technicien (groupes électrogènes) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'électricien (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est donc proposé de créer au total 56 postes provisoires (1 poste d'agent du Service mobile, 18 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 37 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour appliquer la stratégie d'appui renforcé aux bases d'opération.

114. Cette stratégie étant considérée comme très prioritaire et comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, il est proposé de supprimer 37 postes d'agent des services

généraux recruté sur le plan national dans les Services administratifs (1) et les Services d'appui intégrés (27) et à la Division de la police (9), ainsi que 1 poste d'agent du Service mobile des Services d'appui intégrés, à l'appui des demandes susmentionnées.

### **Bureau du Directeur de la Division de l'appui à la Mission**

#### **Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert au bureau local de Djouba de 1 poste D-1, 1 poste P-5 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (transfert au bureau local de Djouba de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) et suppression de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national))*

115. Conformément à la stratégie de régionalisation décrite aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, il est proposé de transférer de Khartoum à Djouba le bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, qui se compose d'un administrateur de classe D-1, d'un agent du Service mobile et de deux agents des services généraux recrutés sur le plan national.

116. Comme indiqué aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus et compte tenu de la création de la Section de la gestion du matériel, il est proposé de transférer le poste de chef de la Cellule de coordination de l'appui à la Mission (P-5) du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, dont le titulaire assurera la direction de la Section. Les fonctions et responsabilités à l'intérieur du Bureau seront modifiées, le fonctionnaire d'administration principal devant assumer les fonctions de supervision à l'intérieur de la Cellule.

117. Comme suite à l'examen de la structure actuelle des effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer deux postes d'agent recruté sur le plan national (agent des services généraux recrutés sur le plan national) pour créer les postes supplémentaires demandés pour la Section financière, comme indiqué aux paragraphes 128 à 130 ci-après.

#### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes [suppression de 7 postes (1 P-5, 1 P-4, 5 postes d'agent du Service mobile); création de 1 poste (agent du Service mobile) et transfert à partir de Khartoum de 2 postes (1 D-1 et 1 poste d'agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 35 postes [suppression de 4 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national); création de 37 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national); et transfert à partir de Khartoum de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 18 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

118. Compte tenu de la création de la MINUAD, il est proposé de supprimer 11 postes (1 P-5, 1 P-4, 5 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) dans des unités stationnées au Darfour.

119. Compte tenu également de la stratégie d'appui renforcé aux bases d'opération exposée aux paragraphes 103 à 114 ci-dessus, il est proposé de créer 1 poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), 19 postes d'assistant à la gestion des camps et des installations (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 18 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 18 postes de mécanicien auto/technicien (groupes électrogènes) et 18 postes d'électricien (36 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). La création des 37 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national sera possible grâce à la suppression de 37 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national : à la Section des services médicaux (1), à la Section des communications et des technologies de l'information (25), à la Section des opérations aériennes (2) et à la Division de la police civile (9). De plus, il est proposé de supprimer 1 poste d'agent du Service mobile du Bureau des services d'appui intégrés pour créer le poste de fonctionnaire administratif susmentionné. Il est traité de la suppression de ces postes aux paragraphes 68 et 70 ci-dessus et 156, 198, 203 et 221 ci-après.

120. Comme indiqué au paragraphe 115 ci-dessus, il est proposé de transférer quatre postes (1 D-1, 1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de Khartoum au bureau local de Djouba dans le cadre de la stratégie de régionalisation.

## **Services administratifs**

### **Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

### **Bureau d'appui aux Volontaires des Nations Unies**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

121. Le Bureau d'appui aux Volontaires des Nations Unies est chargé de fournir un appui administratif à la composante Volontaires des Nations Unies (VNU) de la Mission. Il est actuellement doté d'une capacité lui permettant d'appuyer 208 Volontaires, comme l'indique le budget initial de la Mission, présenté en 2004-2006. Or, selon les propositions formulées dans le budget pour l'exercice 2008/09, le nombre de postes de la composante VNU va passer à 362. Il est donc nécessaire de

renforcer les effectifs du Bureau pour qu'il puisse s'acquitter adéquatement de sa tâche. Dans ce contexte, il est proposé de créer trois postes d'assistant administratif (2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), qui seront chargés de s'occuper des réunions d'information avant déploiement, des formalités d'arrivée et de départ et de ce qui concerne les voyages et les questions financières. Les titulaires des trois postes relèveront directement du directeur des projets des VNU.

### **Section des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette d'un poste [création de 4 postes (1 P-3 et 1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile); transfert de 2 postes (agent du Service mobile) aux bureaux locaux; et reclassement d'un poste d'agent recruté sur le plan international (Service mobile) en poste d'agent recruté sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national)]*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans un bureau local; et reclassement d'un poste d'agent recruté sur le plan international (Service mobile) en poste d'agent recruté sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

#### *Cellule de recrutement*

122. Tout au long de l'exercice 2006/07, avec l'aide d'Équipes Tigre du Siège de l'ONU déployées temporairement, la MINUS a pu ramener son taux de vacance de poste de 35 % en juillet 2006 à 24 % en juin 2007. Elle continue cependant d'enregistrer d'importants mouvements de personnel en raison de la pénibilité des conditions d'emploi. Face à cette situation et aux fins de l'amélioration du recrutement, elle s'est vu accorder une pleine délégation de pouvoir pour recruter du personnel sur le plan international jusqu'à la classe D-1. Cela devrait l'aider à recruter du personnel en 75 jours, conformément à l'un des objectifs qui lui ont été assignés pour améliorer ses services, mais vu la réduction des effectifs des Équipes Tigre, cela présentera aussi pour elle une grande difficulté car il lui faudra s'acquitter d'un plus grand nombre de tâches sans que ses effectifs aient été modifiés en conséquence. Il faut donc, pour qu'elle puisse recruter efficacement, doter la Cellule de recrutement de ressources adéquates.

123. En moyenne, la Mission s'occupe de 75 recrutements en phase active et d'une moyenne de 70 autres recrutements en prévision desquels elle présélectionne des candidats et mène des entretiens. Bien que les mouvements de personnel aient diminué, ils sont appelés à se perpétuer vu que le pays, en particulier le Sud, continue à se reconstruire et que les conditions d'emploi demeurent difficiles. La situation est aggravée par la difficulté qu'il y a à recruter de bons candidats qui veuillent bien travailler au Soudan. De nombreux candidats présélectionnés via le système Nucleus ont décliné les entretiens qui leur étaient proposés et d'importantes activités de communication vont devoir être entreprises, ce qui suppose l'allocation de ressources. Pour que la Mission puisse s'acquitter de ses responsabilités accrues en matière de recrutement et pour compenser la diminution des effectifs des Équipes

Tigre, il est proposé de renforcer le Groupe du recrutement de deux postes de fonctionnaire chargé du recrutement (1 P-3, 1 P-2) et de quatre postes d'assistant au recrutement (2 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

124. Comme suite à l'examen de la structure actuelle des effectifs, il est proposé de supprimer deux postes d'agent du Service mobile – 1 poste des Services d'appui intégrés et 1 poste de la Section des transports –, comme indiqué aux paragraphes 170 et 218 ci-après, pour créer les deux postes d'assistant au recrutement (agent du Service mobile) susmentionnés.

125. Comme cela est expliqué aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, il est proposé, pour appuyer la régionalisation de la Mission, de transférer de Khartoum à Djouba trois postes d'assistant chargé des ressources humaines (2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

126. Par ailleurs, ayant passé en revue les fonctions existantes afin de déterminer pour quels postes il est possible de faire appel à du personnel national, conformément aux résolutions 60/266 et 61/276 de l'Assemblée générale, la Mission propose de transformer un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) de Khartoum en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Section financière**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes (agent du Service mobile) aux bureaux locaux)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes [transfert de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) aux bureaux locaux; et création de 4 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]*

127. Comme cela est expliqué aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, les mécanismes de contrôle de la gestion et de responsabilisation ont été renforcés grâce au transfert de 3 postes d'assistant financier (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) de Khartoum à Djouba et de 1 poste d'assistant financier (agent du Service mobile) à Malakal.

128. Actuellement, la Section des finances dispose, pour gérer et archiver les documents, d'un effectif autorisé de seulement un assistant (archives) (agent du Service mobile). Ces deux dernières années, elle a créé 6 744 pièces de journal et bordereaux de décaissement, soit une moyenne annuelle de 3 372 documents. Chaque document se compose d'un minimum de 10 pages, ce qui contraint la Section à manipuler 33 720 pages deux fois, une fois pour désassembler les documents et les scanner et une autre fois pour les assembler à nouveau avant de les classer. De plus, des pièces jointes de taille et de type différents rendent l'archivage électronique difficile et nécessitent beaucoup de travail. Le volume de travail dépasse donc manifestement de loin les capacités existantes.

129. Comme la Section est censée créer le volume susmentionné de documents sans à-coups et que l'archivage et la gestion des documents doivent impérativement être efficaces, il est proposé de créer quatre postes d'assistant (archives) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Khartoum.

130. La création de ces quatre postes sera rendue possible par la suppression de quatre postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national du Bureau du Directeur de l'appui à la mission (2), du Centre conjoint des opérations logistiques (1) et de la Section des communications et des technologies de l'information (1), comme indiqué aux paragraphes 117 ci-dessus et 194 et 203 ci-après.

### **Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (P-3) et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

131. Conformément à la directive générale du Département des opérations de maintien de la paix concernant la qualité de vie et les loisirs et compte tenu de son expérience à ce jour, notamment pour ce qui est des difficiles conditions de vie et d'emploi qu'elle offre et de ses difficultés à retenir son personnel, la MINUS a examiné les effectifs de la Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel et propose de les restructurer de la façon décrite ci-après.

132. La Section est dotée d'un effectif autorisé de trois conseillers (1 agent du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) qui exercent leurs fonctions à Khartoum, Abyei, Ed-Damazin et Kadugli. Le seul administrateur en poste à Khartoum est le Chef de la Section (P-4), qui est chargé de l'administration et de la prestation de conseils et de services sociaux à l'intention du personnel dans tout le pays et ne peut donc se consacrer entièrement aux seuls problèmes se posant sur place. Selon les statistiques relatives à la charge de travail à Khartoum, le Chef de la Section tient en moyenne 142 consultations par mois pour entendre les doléances du personnel et dispose de peu de temps pour s'acquitter de fonctions stratégiques d'encadrement et de contrôle. Il est donc proposé de créer un poste de conseiller du personnel (P-3), dont le titulaire s'acquittera des fonctions de conseil actuellement remplies par le Chef de la Section, ce qui facilitera l'exécution des tâches dans ce domaine essentiel. Le conseiller du personnel s'occupera de toutes les activités menées à Khartoum – c'est-à-dire s'assurera que les normes minimales relatives aux conseils, aux services sociaux et aux loisirs sont respectées, dispensera des services de conseil et mènera systématiquement des activités préventives de gestion du stress – et il appuiera le Chef de la Section s'il y a lieu.

133. Conformément à la directive du Département des opérations de maintien de la paix, la MINUS propose de créer un service social régional composé d'un seul assistant social (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), qui sera en poste à Khartoum et aura pour fonction d'organiser des activités sportives, de loisir et de gestion du stress à Khartoum, Abyei, Ed-Damazin, Kadugli et El-Obeid. Cet assistant social relèvera directement du conseiller du personnel en chef.

134. Par ailleurs, conformément aux résolutions 60/266 et 61/276 de l'Assemblée générale, la Mission a commencé à examiner ses effectifs afin de déterminer quels postes de fonctionnaire recruté sur le plan international pourraient être confiés à du

personnel recruté sur le plan national. Dans cette perspective, elle propose de transformer le poste d'agent du Service mobile remplissant les fonctions de conseiller du personnel à Khartoum en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

### **Section des services généraux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 3 postes (1 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile) sur le terrain)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (transfert de 3 postes sur le terrain et création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

135. La Mission s'est vue dans l'obligation de confier les services d'impression et de production exigeant trop de travail ou spécialisés à des fournisseurs locaux dont le degré de compétence, les moyens techniques et la disponibilité sont variables. Vu la nécessité permanente pour elle de fournir des informations et de mener à bien des programmes et compte tenu de l'imminence des élections, il est proposé de créer quatre postes d'assistant à la production (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont l'un des titulaires serait en poste à Khartoum et les trois autres seraient à Djouba, où ils dispenseraient des services dans le Sud-Soudan.

136. Suite à l'examen de la structure actuelle des effectifs, il est proposé de supprimer quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des communications et des technologies de l'information, comme indiqué au paragraphe 203 ci-après, pour créer les quatre postes d'assistant à la production susmentionnés.

137. Comme cela a été expliqué aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, compte tenu de l'initiative prise par la Mission de renforcer la gestion du matériel, il est proposé d'incorporer le Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la Section des services généraux dans la Section de la gestion du matériel. Il est donc proposé de transférer six postes (1 P-4, 2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel.

### **Section de la gestion des contrats**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (3 P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

138. Comme suite à l'examen approfondi de la fonction d'achat durant l'exercice 2007/08, la Mission a fait de la Section de gestion des contrats une unité distincte afin d'assurer l'efficacité de la gestion et du contrôle des contrats. Lorsque la Section a été constituée comme telle, aucune ressource supplémentaire n'a été demandée vu qu'il était prévu d'examiner les besoins sur la base des opérations déjà menées. La Section est actuellement dotée d'un effectif de huit personnes (1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le

plan national) et elle est chargée de gérer trois grands groupes de contrats (carburants, rations et services nécessaires aux camps), d'un montant total annuel de 105 millions de dollars, et un certain nombre de contrats de moindre importance relatifs aux autres services d'appui. Il est dirigé par un administrateur de la classe P-4 qui relève directement du Chef des Services administratifs.

139. Compte tenu de l'importance et de la complexité des contrats à gérer, de l'expérience acquise par la MINUS et les autres missions et de la taille du pays, qui rend les contrôles dans les endroits concernés très difficiles, il est indispensable d'améliorer le contrôle de la gestion et les contrôles internes, conformément aux observations formulées à l'issue des audits sur la gestion des contrats. Après examen des capacités existantes, il est proposé de renforcer la fonction de gestion des contrats et de la réorganiser comme suit.

140. La Section devrait être composée de trois groupes, qui s'occuperaient respectivement des rations, du carburant et des services nécessaires aux camps et autres services d'appui. Ces groupes seraient chargés de tous les aspects de la gestion des contrats, c'est-à-dire de leur élaboration, de leur exécution et de leur clôture.

141. Chaque groupe serait dirigé par un spécialiste de la gestion des contrats (P-3), qui serait secondé par deux assistants à la gestion des contrats (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Chacun relèverait du Chef de la Section. Pour appuyer la restructuration, il est donc proposé de créer trois postes P-3 de spécialiste de la gestion des contrats et trois postes d'assistant à la gestion des contrats (2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour compléter les effectifs existants.

142. Il convient de noter que l'effectif complet de la Section (16 fonctionnaires) est inférieur à celui de missions telles que la MONUC et la MINUAD, dont les sections de la gestion des contrats sont dotées respectivement d'un effectif de 29 et de 31 personnes.

143. La Section de la gestion des contrats sera appuyée par un Groupe de l'appui administratif, qui se composera de deux assistants supplémentaires à la gestion des contrats (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et de l'assistant de bureau existant (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe s'acquittera de toutes les fonctions administratives, notamment du traitement et de l'archivage des documents et des contrats et de la gestion de la base de données sur les documents et les contrats, et se maintiendra en rapport avec diverses parties, telles que la Section des achats, les unités à comptabilité autonome et les entreprises contractantes. Il relèvera directement du Chef de la Section.

144. La création des quatre postes demandés ci-dessus – à savoir les postes des trois assistants à la gestion des contrats (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et le poste de l'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) – sera rendue possible par la suppression de deux postes (agent du Service mobile) du Bureau des services d'appui intégrés et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du commandant de la force, comme indiqué aux paragraphes 60 ci-dessus et 198 ci-après.

## **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 8 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 43 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste*

## **Section des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de quatre postes [reclassement de 1 poste P-3 à P-4; transfert de 2 postes (agent du Service mobile) à partir de Khartoum; suppression de 1 poste (agent du Service mobile); et création de 3 postes (agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de deux postes [transfert de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national) à partir de Khartoum; suppression de 2 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national); et création de 3 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]*

145. Compte tenu de la création de la MINUAD, qui s'occupe désormais des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer trois postes (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) dans cette partie du pays.

146. Comme cela est expliqué aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, depuis la fin de l'exercice 2006/07, les mécanismes administratifs ont été renforcés dans le Sud-Soudan grâce au transfert de Khartoum à Djouba de trois assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

147. Si le transfert des ressources existantes a permis dans une large mesure de rendre les unités en poste au Sud-Soudan autonomes, il y a encore des cas, dans ces, où la classe des fonctionnaires n'est pas proportionnée aux pouvoirs qui leur sont délégués. Il est donc proposé de reclasser à la classe P-4 le poste de responsable régional des ressources humaines, de façon que, au niveau régional, les cadres reçoivent un appui et des conseils suffisants pour interpréter correctement le Règlement du personnel, s'acquitter de leurs fonctions d'administration et s'occuper des questions liées aux ressources humaines. Le reclassement du poste en question est justifié par l'accroissement des responsabilités et des fonctions d'encadrement du titulaire, qui est chargé : de faire respecter le Statut et le Règlement du personnel; de recruter du personnel sur le plan national et de choisir les fournisseurs de services; d'approuver le versement des prestations, de recommander la nomination de fonctionnaires recrutés sur le plan international ou de prolonger les contrats des fonctionnaires recrutés sur le plan international; et de superviser les assistants chargés des ressources humaines de chacun des secteurs.

148. Outre cette initiative et compte tenu de la taille et de la structure décentralisée de la Mission, y compris de la nécessité de rationaliser l'appui au personnel, la Section des ressources humaines compte doter les six secteurs en effectifs appropriés. Actuellement, trois d'entre eux sont dotés d'effectifs suffisants, ce qui y facilite la prestation en temps voulu de services efficaces en matière de ressources

humaines, d'appui technique et de conseils, au niveau tant des secteurs que des bases d'opérations.

149. Les secteurs manquant actuellement d'appui en matière de ressources humaines sont le secteur de Kadugli, doté d'un personnel civil de 272 personnes réparties dans cinq emplacements; le secteur d'Ed-Damazin, doté d'un effectif de 282 personnes réparties dans trois emplacements; et le secteur d'Abyei, doté d'un effectif de 198 personnes réparties dans deux emplacements. Il est donc proposé de créer six postes d'assistant chargé des ressources humaines (3 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de les répartir en équipes de deux (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) dans chacun des trois secteurs susmentionnés.

150. La création des trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (agent du Service mobile) et des trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera rendue possible par la suppression de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national aux Sections des services médicaux, des services généraux et des communications des technologies de l'information, ainsi que de trois postes d'agent du Service mobile à la Section des transports, comme indiqué aux paragraphes 156, 165, 203 et 218 ci-après.

### **Section financière**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes (création de 2 postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile); transfert de Khartoum de 2 postes (2 agents du Service mobile); suppression de 1 poste (1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert depuis Khartoum)*

151. Comme expliqué aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, si le renforcement des capacités dans le sud a largement reposé sur la réaffectation des ressources existantes, des lacunes subsistent dans un certain nombre de cas lorsque les moyens existants ne sont pas à la hauteur de l'autorité déléguée. Pour assurer l'efficacité du processus de régionalisation, il est proposé de créer un poste de responsable régional des finances (P-4) et un poste d'assistant aux finances (Service mobile) afin de faciliter la délégation des pouvoirs en matière financière dans les régions. Le responsable régional des finances (P-4) pour lequel il est proposé de créer un poste à Djouba sera chargé de veiller au strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de faire rapport au Chef de la Section financière et au Chef adjoint de la Section des services d'administration. Il assumera l'ensemble des fonctions financières dans le sud et sera chargé de fournir des avis sur des questions financières au Directeur adjoint de l'appui à la mission et à d'autres hauts responsables régionaux, ainsi qu'aux responsables des fonctions financières à Wau, Malakal et Djouba; il fournira en outre des avis autorisés et une interprétation financière et procédera aux ajustements et prendra les mesures correctives nécessaires en fonction des audits et d'autres demandes.

152. Étant donné que les régions ont accès au système de gestion financière SUN et au système d'établissement de paie Progen, il est proposé de créer à Wau un poste d'assistant aux finances (Service mobile), dont le titulaire traitera les transactions financières et les salaires du personnel au niveau des secteurs, et fournira en temps voulu des avis et un appui concernant les questions financières. Ses fonctions incluront le traitement des demandes de remboursement de frais de voyage, le paiement aux prestataires de services, le remboursement des menues dépenses et l'approbation de dépenses. L'assistant aux finances rendra compte au fonctionnaire d'administration régional.

153. Comme expliqué ci-dessus au paragraphe 127, quatre postes (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) ont été transférés de Khartoum à Djouba (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et à Malakal (1 agent du Service mobile) dans le cadre de la régionalisation.

154. Du fait de la mise en place de la MINUAD, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux finances (Service mobile) à Al-Fasher.

### **Services médicaux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (suppression de 1 poste (P-3); reclassement de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 24 postes (suppression de 26 postes (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 23 agents des services généraux recrutés sur le plan national), création de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national) et reclassement de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : suppression de 7 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

155. Le bureau de Djouba vient au deuxième rang en termes d'effectifs déployés de la MINUS, mais ne compte qu'un seul technicien de laboratoire. Étant donné le nombre croissant d'agents déployés au sud et la forte prévalence du paludisme et d'autres maladies tropicales dans les secteurs, il est proposé de créer un poste supplémentaire de technicien de laboratoire (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Djouba.

156. Après examen du tableau d'effectifs actuel, il est proposé de supprimer quatre postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Wau, Rumbek, Kadugli et Ed-Damazin afin de permettre la création d'un poste supplémentaire de technicien de laboratoire visée au paragraphe 155 ci-dessus, et des postes supplémentaires demandés à la Section des ressources humaines, au Bureau du Directeur de l'appui à la mission et à la Section du contrôle des mouvements, comme exposé ci-dessus aux paragraphes 119 et 150 et ci-après au paragraphe 223.

157. Du fait de la mise en place de la MINUAD et de l'intégration des fonctions au Darfour, il est proposé de supprimer 30 postes au Darfour (1 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

158. La Mission a également entrepris de revoir le tableau d'effectifs afin de recenser les postes d'agent recruté sur le plan international pouvant être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national conformément aux résolutions 60/266 et 61/276 de l'Assemblée générale; elle propose de convertir le poste de médecin militaire (P-3) à El-Obeid en poste de médecin militaire recruté sur le plan national.

### **Section des services d'orientation et d'aide sociale à l'intention du personnel**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 7 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

159. Comme exposé aux paragraphes 131 à 133 ci-dessus, il est indispensable de pouvoir faire appel à la fonction de conseiller créée au niveau du secteur à tout moment, en particulier en cas d'incident grave. La MINUS propose donc de mettre en place un groupe chargé de conseiller le personnel dans chaque secteur (Wau, Malakal, Ed-Damazin, Kadugli et Abyei) en créant cinq postes de conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), relevant du Chef du groupe de l'orientation du personnel.

160. Conformément à la directive émanant du Département des opérations de maintien de la paix, la MINUS propose de créer un mécanisme régional d'aide sociale confié à un assistant social (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) basé à Djouba et chargé de gérer les activités touchant au bien-être du personnel dans le sud (à Djouba, Wau et Malakal). L'assistant social sera responsable des activités relatives au bien-être, à la qualité de vie et à la gestion du stress menées par le personnel de la Mission pour remédier aux difficultés résultant d'environnements très éprouvants, et relèvera directement du Chef du Groupe de l'orientation du personnel.

161. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer deux postes au Darfour (1 P-3 et un agent du Service mobile).

### **Section des services généraux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 11 postes (transfert de 8 postes (1 P-3, 2 P-2, 5 agents du Service mobile) à la Section de la gestion du matériel; suppression de 2 postes (1 P-2 et 1 agent du Service mobile); et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 22 postes (transfert de 14 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel; suppression de 12 postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national); création de 3 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

162. Comme exposé aux paragraphes 135 et 136 ci-dessus, il est proposé de créer trois postes d'assistant de production (agent des services généraux recruté sur le

plan national) à Djouba pour fournir des services d'impression et de production à la région sud. Ces postes seront financés grâce à la suppression de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans le Service des transmissions et de l'informatique (voir ci-dessous, par. 203).

163. La Mission a entrepris de passer en revue ses fonctions actuelles afin de recenser les postes faisant l'objet d'un recrutement international qui pourraient faire l'objet d'un recrutement national conformément aux résolutions 60/266 et 61/276 de l'Assemblée générale; elle propose de faire du poste d'assistant chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile) à Djouba un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

164. Comme exposé aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, il est proposé, dans le cadre de l'initiative engagée par la Mission pour mieux gérer le contrôle du matériel, de regrouper dans la Section de la gestion du matériel le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe des cessions de matériel. Il est donc proposé de transférer 22 postes (1 P-3, 2 P-2, 5 agents du Service mobile et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel.

165. Après examen du tableau d'effectifs actuel, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à Abyei pour permettre la création des postes supplémentaires demandés dans la Section des ressources humaines, comme exposé au paragraphe 150 ci-dessus.

166. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer 13 postes (1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

#### **Achats**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

167. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer le poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Al-Fasher.

#### **Services d'appui à l'intégration**

##### **Quartier général de la Mission, Khartoum**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 16 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 8 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 11 postes*

### **Services d'appui intégrés (collaborateurs directs)**

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste (Service mobile) et transfert de 1 poste (P-5) de Khartoum au bureau local de Djouba*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel*

168. Comme exposé aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, à l'appui du principe de la régionalisation de la Mission, il est proposé de transférer à Djouba le poste de Chef adjoint des services d'appui intégrés (P-5).

169. Comme exposé aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, à l'appui de la création de la Section de la gestion du matériel, il est proposé de transférer à El-Obeid un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

170. Après examen du tableau d'effectifs actuel, il est proposé de supprimer un poste (agent du Service mobile) pour permettre la création du poste supplémentaire demandé à la Section des ressources humaines comme exposé au paragraphe 124 ci-dessus.

### **Section de la gestion du matériel**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (agent du Service mobile) (transfert)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes (agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

171. Conformément à la politique générale de la Mission consistant à utiliser les ressources existantes dans toute la mesure possible, 11 des 14 postes proposés dans la Section (1 agent du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront transférés à partir des ressources disponibles. Les postes provisoires restant à créer sont ceux de trois assistants à la gestion du matériel (3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), qui apporteront des compétences et fourniront des conseils techniques, notamment en matière de renforcement des capacités et d'encadrement du personnel recruté sur le plan national. Les 11 postes qu'il est proposé de transférer dans la Section sont 9 postes des Services d'approvisionnement (1 agent du Service mobile, 6 assistants chargés des entrepôts et 2 assistants magasiniers) et 2 postes (agent des services généraux recrutés sur le plan national) des Services des transmissions et de l'informatique.

### **Groupe de l'hygiène du milieu et de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste (P-3) et transfert de 1 poste (P-4) de la Section du génie*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes provisoires (Volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international)*

172. Conformément aux pratiques optimales acquises par d'autres missions, ainsi qu'aux directives du Département des opérations de maintien de la paix relatives à la santé et à la sécurité, la MINUS propose de constituer une capacité globale en

matière de sécurité au sein de la Mission, qui inclue la sécurité aérienne, l'hygiène du travail et du milieu et la sécurité.

173. Le Groupe de l'hygiène du milieu et de la sécurité qu'il est proposé de créer dispensera au Directeur de l'appui à la mission des conseils sur toutes les questions de sécurité, y compris les mesures destinées à protéger le personnel de la Mission et la population locale, en veillant à respecter les normes internationales en matière d'hygiène du milieu et de sécurité et les stratégies visant à limiter l'impact sur l'environnement des activités de la Mission.

174. La Mission a été choisie aux fins d'une étude pilote pour l'élaboration de modèles génériques en vue de l'application des directives de l'ONU relatives à l'environnement dans le cadre des missions. Au titre de cette étude, une évaluation de l'environnement et de la santé effectuée sur le terrain par une équipe suédoise et du personnel du Département des opérations de maintien de la paix a conduit à encourager vivement la création d'un Groupe de l'hygiène du milieu et de la sécurité.

175. Le Groupe sera pluridisciplinaire et fera directement rapport au Chef des services d'appui intégrés; il sera constitué d'ingénieurs écologues et d'experts médicaux qui agiront en étroite coopération avec le Groupe de la sécurité aérienne et de la prévention des accidents du travail au bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

176. Le Groupe fournira des conseils sur des problèmes de santé publique et sur le lieu de travail liés à l'environnement, à la consommation d'aliments ou d'eau, à l'assainissement et à l'élimination des déchets sous la responsabilité de la Mission. Il évaluera et inspectera en outre les dommages causés à l'environnement et les risques pour la santé dans toute la zone d'opérations de la Mission et fera rapport à ce sujet, pour veiller au respect des normes nationales et internationales.

177. La MINUS utilisera les ressources existantes en faisant appel à l'ingénieur écologue de la mission (P-4) en poste à la Section du génie à Khartoum; il est prévu de créer en plus un poste de spécialiste de l'hygiène du milieu (P-3), qui sera notamment chargé de dispenser des avis médicaux conformes aux réglementations du pays hôte relatives à l'hygiène du milieu; de vérifier que toutes les installations sanitaires et celles où sont manipulés des aliments dans la zone d'opérations de la Mission sont conformes aux normes minimales d'hygiène et aux normes internationales en matière de manipulation des aliments et respectent les mesures d'évacuation des déchets médicaux et des déchets dangereux; d'enquêter sur les causes des intoxications alimentaires ou des épidémies, de les déterminer et d'énoncer des plans pour les maîtriser; et d'élaborer une politique de lutte antiparasitaire pour la Mission.

178. Le Groupe bénéficiera de l'appui des deux assistants pour les questions d'hygiène et de sécurité de l'environnement (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dont il est proposé de créer les postes, qui seront également responsables de l'exécution des programmes d'éducation et de formation de la Mission dans le domaine de la santé publique.

### **Section des communications et des technologies de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (création de 1 poste (Service mobile); transfert de 2 postes (Service mobile) à la Section de la gestion du matériel et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (transfert de 6 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel et de 4 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Malakal (2) et Wau (2) à Khartoum, et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

#### *Continuité des opérations et reprise après sinistre*

179. À l'issue d'un audit des activités informatiques de la Mission, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé la création au sein de la Section des communications et des technologies de l'information d'un groupe chargé de mettre en œuvre le plan de la Mission pour la continuité des opérations et la reprise après sinistre.

180. À l'appui de cette initiative, il est proposé de confier à un spécialiste en technologie de l'information (Service mobile) la gestion des activités relatives à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre. Relevant du Chef de la Section, il sera chargé de procéder aux évaluations des risques en matière de technologies de l'information et des communications et d'évaluer et d'appliquer les contrôles pertinents pour atténuer les risques. Il veillera aussi à ce que la sécurité et l'intégrité de toutes les données électroniques de la Mission soient conformes aux politiques de l'ONU en matière d'informatique et de télématique. Il est proposé de créer quatre postes d'assistant en technologie de l'information (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), pour le seconder.

181. Conformément à la politique de la Mission tendant à utiliser les ressources existantes dans la plus grande mesure possible, il est proposé de transférer depuis Malakal deux postes d'assistant en technologie de l'information afin de répondre aux besoins décrits ci-dessus. En outre, la demande de création d'un poste de spécialiste en technologie de l'information (Service mobile) est justifiée par la suppression d'un poste d'agent du Service mobile au Bureau des services d'appui intégrés, comme exposé ci-dessous au paragraphe 198.

#### *Réseau de services de visioconférence*

182. Compte tenu de la taille de la Mission et de sa structure décentralisée, et conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale à la section XIII de sa résolution 60/266 relative à la meilleure utilisation des technologies, la Mission a pris des mesures pour accroître ses capacités en matière de visioconférence. Elle sera ainsi dotée d'un moyen efficient et efficace de communication non seulement avec le Siège de l'ONU mais aussi au niveau interne, et pourra réduire les déplacements et les coûts afférents. Le système actuel de visioconférence fonctionne grâce aux capacités existantes, mais cette situation n'est

plus tenable, en particulier dans le contexte de la régionalisation, qui s'est traduite par un accroissement sensible de la demande d'utilisation des installations de Khartoum.

183. En outre, étant donné le caractère confidentiel des débats qui se tiennent durant les réunions en visioconférence de la Mission, le personnel recruté sur le plan national et le personnel contractuel ne sont pas autorisés à utiliser le matériel de visioconférence. Il est donc proposé de créer trois postes de technicien de visioconférences (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) : un technicien chargé des stations de réception, un technicien chargé des liaisons louées et un technicien chargé du matériel d'audioconférence (chacune des trois composantes se trouve sur des sites différents).

#### *Développement des technologies de l'information*

184. La MINUS propose de renforcer ses services d'appui relatifs aux applications et aux bases de données au sein de la Mission, s'agissant en particulier des bases de données propres à celle-ci destinées à l'usage de la police, du personnel militaire des Nations Unies et des responsables des processus de reconstruction, réinstallation et relèvement et de désarmement, démobilisation et réintégration. La capacité supplémentaire permettra en outre la modernisation des systèmes et l'utilisation d'applications bureautiques en arabe. Conformément à la politique de la Mission consistant à utiliser les ressources existantes dans la plus grande mesure possible, il est proposé de transférer de Wau à Khartoum deux postes d'assistant en technologie de l'information (agent des services généraux recrutés sur le plan national) pour répondre aux besoins exposés ci-dessus.

185. La MINUS a entrepris un examen de ses effectifs pour déterminer quels postes faisant l'objet d'un recrutement international pourraient devenir des postes faisant l'objet d'un recrutement national, conformément aux résolutions 60/266 et 61/276 de l'Assemblée générale; elle propose de convertir le poste d'assistant à la gestion de l'information (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

186. Comme exposé ci-dessus aux paragraphes 96 à 102, il est proposé de transférer huit postes (2 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

#### **Section de l'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste [création d'un P-3; transfert de 2 postes (1 P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert de 9 postes (Personnel recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel*

187. Le Groupe de l'approvisionnement en carburant est responsable de l'ensemble de l'approvisionnement en carburant destiné aux transports terrestres et aériens et aux générateurs ainsi qu'en combustible de cuisson pour les contingents. Il est dirigé par un fonctionnaire recruté sur le plan international, qui a l'expérience technique et institutionnelle des activités liées à l'approvisionnement en carburant dans la Mission. Un officier d'état-major assume les fonctions de chef adjoint du Groupe. Compte tenu de la courte durée des déploiements pour ce poste, des lacunes

récurentes en termes de savoir institutionnel apparaissent. Aucun auxiliaire n'est prévu pour remplacer le Chef du Groupe en son absence, ce qui compromet le fonctionnement d'une entité gérant actuellement un budget de plus de 78,5 millions de dollars (exercice 2007/08). Les autres administrateurs du Groupe sont en poste à Djouba (1 P-3 et 1 P-2), d'où ils supervisent les activités menées dans le sud.

188. En raison de l'importance cruciale des opérations concernant l'approvisionnement en carburant, et conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne relative au renforcement de la capacité du Groupe de l'approvisionnement en carburant, il est proposé de créer à Khartoum un poste de fonctionnaire chargé de l'approvisionnement en carburant (P-3), qui aidera le Chef du Groupe à gérer efficacement l'utilisation du carburant et à assurer la continuité des opérations.

189. Comme exposé plus haut aux paragraphes 96 à 102, il est proposé de créer 11 postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

### **Section du génie**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 1 P-4 au Groupe de l'hygiène du milieu et de la sécurité et de 2 agents du Service mobile à la Section de la gestion du matériel)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (transfert à la Section de la gestion du matériel)*

190. Comme exposé plus haut au paragraphe 177, il est proposé de transférer un poste d'ingénieur écologue (P-4), dont le titulaire dirigerait le nouveau Groupe de l'hygiène du milieu et de la sécurité.

191. Comme exposé plus haut aux paragraphes 96 à 102, il est proposé de transférer 5 postes (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

### **Section des transports**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section de la gestion du matériel)*

192. Comme exposé plus haut aux paragraphes 96 à 102, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

### **Section des transports aériens**

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

193. Durant l'exercice 2008/09, la Mission organisera des opérations d'aviation sur huit grands aéroports à Khartoum, dans six secteurs et à El-Obeid. Il ressort de l'examen des activités de la Mission qu'il faut renforcer les capacités relatives à ces opérations. À Kadugli, Wau, Malakal et Ed-Damazin, par exemple, il n'est affecté à

chaque secteur qu'un seul fonctionnaire chargé de l'exploitation des aéroports (Service mobile). Les activités liées aux transports aériens n'ont pas sensiblement évolué dans le sud mais risquent de s'intensifier à l'occasion de grands événements, comme l'appui aux élections durant l'exercice 2008/09. La Mission transporte par avion plus de 12 000 passagers par mois, et devra donc renforcer sa capacité actuelle pour assurer la prestation des services d'aéroport et la sécurité du personnel de l'ONU. Il est donc proposé d'étayer les équipes aviation dans tous les aéroports et de créer à Khartoum un poste d'assistant (exploitation des aéroports) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), dont le titulaire serait responsable des services d'aéroport, notamment de l'encadrement du personnel recruté sur le plan national, et du renforcement des capacités connexes au sein de la Section.

### **Centre commun d'opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

194. Compte tenu des conclusions tirées de l'examen du tableau d'effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant au Centre commun d'opérations logistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin de permettre la création du poste supplémentaire demandé à la Section des finances (voir ci-dessus, par. 130).

### **Groupe du matériel appartenant aux contingents**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes (transfert de 1 P-4, de 4 postes P-3 et de 5 agents du Service mobile à la Section de la gestion du matériel)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (transfert à la Section de la gestion du matériel)*

195. Comme exposé plus haut aux paragraphes 96 à 102, il est proposé d'intégrer à la Section de la gestion du matériel les 13 postes actuels du Groupe du matériel appartenant aux contingents (1 P-4, 4 P-3, 5 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) (voir également ci-après, par. 199 à 201).

### **Bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 98 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 66 postes*

### **Services d'appui intégrés (collaborateurs directs)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 6 postes (suppression de 7 postes (1 P-4 et 6 agents du Service mobile) et transfert de 1 poste (1 P-5) de Khartoum)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

196. Comme exposé plus haut aux paragraphes 92 à 95, à l'appui du principe de la régionalisation de la Mission, il est proposé de transférer de Khartoum à Djouba le poste de Chef adjoint des services d'appui intégrés (P-5).

197. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer neuf postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

198. Compte tenu des conclusions tirées de l'examen du tableau d'effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer cinq postes (agent du Service mobile) à Malakal, Wau, Rumbek, Kadugli et Abyei, afin de permettre la création des postes supplémentaires demandés au Groupe de la gestion des marchés (2 postes), à la Section des communications et des technologies de l'information (2 postes) et au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (1 poste), comme indiqué ci-dessus aux paragraphes 119, 144 et 181, et ci-après au paragraphe 202.

### **Section de la gestion du matériel**

*Personnel recruté sur le plan international: transfert de 49 postes (1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 2 P-2 et 37 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert de 91 postes (agent des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : création de 25 postes (Volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international)*

199. Comme exposé plus haut aux paragraphes 96 à 102, il est proposé de créer une Section de la gestion du matériel afin d'améliorer le contrôle de la gestion des avoirs de la Mission.

200. Conformément à la politique de la Mission tendant à utiliser les ressources existantes dans la plus grande mesure du possible, 140 des 165 postes dont la création est proposée seront transférés à partir de ces ressources, comprenant l'ensemble des administrateurs, des agents du Service mobile et du personnel recruté sur le plan national. Les autres postes à créer sont 25 postes d'assistant à la gestion du matériel (25 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), qui mettront à disposition leurs compétences techniques, fourniront des avis et contribueront au renforcement des capacités et à l'encadrement du personnel recruté sur le plan national.

201. Les postes qu'il est proposé de transférer à la Section de la gestion du matériel sont les suivants :

- 1 P-5, à partir du Bureau du Directeur de l'appui à la mission;
- 1 P-4, 4 P-3, 5 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national, après l'intégration du Groupe du matériel appartenant aux contingents;
- 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 7 agents du Service mobile et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national, après la fusion du Groupe de contrôle du matériel et des stocks et du Groupe des cessions de matériel;

- 98 postes d'administrateur et d'assistant chargé de la gestion des entrepôts et du matériel, à partir des différentes unités à comptabilité autonome, y compris la Section des transports (9 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national), la Section de l'approvisionnement (1 P-4, 1 P-3, 9 agents du Service mobile et 46 agents des services généraux recrutés sur le plan national), la Section du génie (4 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national), la Section des communications et des technologies de l'information (3 agents du Service mobile et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et le Bureau du chef des services d'appui intégrés (1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Services des transmissions et de l'informatique**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 5 postes (création d'un poste (agent du Service mobile), suppression de 5 postes (agent du Service mobile) et transfert de 1 poste (agent du Service mobile) à la Section de la gestion du matériel)*

*Personnel recruté sur le plan national: diminution de 54 postes (suppression de 42 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) et transfert de 12 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel et aux Services des transmissions et de l'informatique à Khartoum)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

202. Comme exposé aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, si le renforcement des capacités de la région sud a largement reposé sur la réaffectation des ressources existantes, des lacunes subsistent dans un certain nombre de cas lorsque les moyens existants ne sont pas à la hauteur de l'autorité déléguée. Pour assurer l'efficacité du processus de régionalisation, il est proposé de créer à Djouba deux postes d'assistant chargé des serveurs informatiques (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) pour faciliter l'installation de serveurs plus nombreux dans le sud afin d'améliorer la fourniture et l'échange d'informations. Les services requis incluent l'installation de Lotus Notes dans toutes les bases d'opérations, qui utilisent actuellement un système de messagerie électronique, et la maintenance des systèmes absolument indispensables aux missions sur lesquels reposent les services régionaux chargés des finances, des achats et des ressources humaines (Mercury, Sun, Progen et système de gestion du personnel des missions, par exemple). Les deux techniciens informatiques (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) fourniront en outre un appui technique à la gestion du serveur et du réseau dans le bureau régional, les secteurs et les bases d'opération du Sud-Soudan. Compte tenu des conclusions tirées de l'examen du tableau d'effectifs actuel, la demande de création d'un poste de technicien informaticien (agent du Service mobile) est justifiée par la suppression d'un poste d'agent du Service mobile au Bureau des services d'appui intégrés, comme exposé plus haut au paragraphe 198.

203. Après examen des besoins en effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer 33 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour permettre la création des postes supplémentaires demandés au Bureau du directeur

de l'appui à la Mission (25 postes), à la Section des services généraux (4 postes), à la Section du contrôle des mouvements (1 poste) et à la Section des finances (1 poste), comme exposé ci-dessus aux paragraphes 119, 130, 136, 150 et 162 et ci-après au paragraphe 223.

204. Du fait de la mise en place de la MINUAD et du transfert des fonctions au Darfour, il est proposé de supprimer 14 postes au Darfour (5 agents du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

205. Comme exposé aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile et huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel. Il est en outre proposé, comme exposé aux paragraphes 181 et 184 ci-dessus, de transférer à Khartoum quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à l'appui du programme relatif à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre de la Mission et des initiatives en matière de développement des technologies de l'information.

### **Section de l'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 13 postes (suppression de 3 postes (agent du Service mobile) et transfert de 10 postes (1 P-3 et 9 agents du Service mobile) à la Section de la gestion du matériel)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 49 postes [suppression de 4 postes et transfert de 45 postes à la Section de la gestion du matériel (agent des services généraux recrutés sur le plan national)]*

206. Du fait de la mise en place de la MINUAD et du transfert des fonctions au Darfour, il est proposé de supprimer sept postes au Darfour (3 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

207. Comme exposé aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, il est proposé de transférer 55 postes (1 P-3, 9 agents du Service mobile et 45 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

### **Section du génie**

*Personnel recruté sur le plan international: diminution de 8 postes [transfert de 2 postes (agent du Service mobile) à la Section de la gestion du matériel et suppression de 6 postes (1 P-4 et 5 agents du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 17 postes [transfert de 4 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel et suppression de 13 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 33 postes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

*Capacités en matière d'assainissement de l'eau*

208. La Mission a augmenté le nombre de sites où sont construites des usines de traitement de l'eau afin d'assurer un approvisionnement fiable en eau potable à partir des sources d'eau locales, comme les rivières et les puits, et de réduire la

dépendance à l'égard des livraisons d'eau en bouteille à l'extérieur de Khartoum. Il est proposé de créer cinq postes supplémentaires de technicien (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) à Malakal, Wau, Abyei, Kadugli et Ed-Damazin pour assurer la maintenance, la mise à l'essai et la construction d'usines supplémentaires, en tant que de besoin.

#### *Services de construction*

209. Les crédits budgétaires des exercices précédents étaient établis sur la base de l'hypothèse selon laquelle la Mission serait en mesure de sous-traiter les services de construction et d'assurer la supervision générale des projets. Cette modalité n'a pas pu être concrétisée et la MINUS a proposé de continuer de s'acquitter des tâches en interne, s'agissant en particulier du programme d'entretien des routes et du programme de construction de logements permanents.

210. Au titre du programme d'entretien des routes, il est proposé de créer dans cinq secteurs une équipe itinérante chargée de l'entretien des routes. Chaque équipe sera constituée d'un chef d'équipe (spécialiste), d'un mécanicien véhicules utilitaires lourds et d'un conducteur de véhicules utilitaires lourds. Ces équipes apporteront les capacités nécessaires à l'entretien des routes et aux travaux de réfection nécessaires dans toute la zone de la Mission, et assureront aussi l'encadrement et le renforcement des capacités. Il est proposé à cet effet de créer 15 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international (5 ingénieurs civils, 5 opérateurs de véhicule utilitaire lourd et 5 ingénieurs en mécanique) à Djouba, Wau, Malakal, Kadugli et Ed-Damazin.

211. Il est en outre proposé de créer 13 postes d'ingénieur (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) à Djouba, Wau, Malakal, Kadugli et Ed-Damazin (2 postes sur chaque site) et à Abyei (3 postes), pour concourir aux autres programmes de construction et de maintenance, notamment le programme de construction de logements permanents et de maintenance des aérodromes. Ces Volontaires des Nations Unies mettront à disposition leurs compétences en matière d'encadrement, et joueraient aussi un rôle clef dans les programmes de transfert des compétences et de renforcement des capacités.

212. La prestation interne des services devrait permettre de réduire les coûts de construction d'environ 2,6 millions de dollars, déduction faite des dépenses supplémentaires liées aux 28 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international qu'il est proposé de créer.

213. Comme exposé aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, il est proposé de transférer six postes (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

214. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer 19 postes (1 P-4, 5 agents du Service mobile et 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

**Section des transports terrestres**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes [transfert de 8 postes (agent du Service mobile) à la Section de la gestion du matériel, reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 7 postes (agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 52 postes (diminution de 5 postes (transfert de 5 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel), suppression de 48 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

215. Comme exposé aux paragraphes 96 à 102 ci-dessus, il est proposé de transférer 13 postes (8 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour concourir à la mise en place de la Section de la gestion du matériel.

216. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer 51 postes au Darfour (3 agents du Service mobile et 48 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

217. Conformément aux résolutions 60/266 et 61/276 de l'Assemblée générale, la MINUS a entrepris de revoir le tableau d'effectifs afin de recenser les postes d'agent recruté sur le plan international pouvant être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national; elle propose de convertir ainsi le poste de conducteur de véhicules utilitaires lourds (agent du Service mobile) à El-Obeid en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

218. Après examen des besoins en effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer quatre postes (agent du Service mobile) pour permettre la création des postes supplémentaires demandés à la Section des ressources humaines, comme exposé aux paragraphes 124 et 150 ci-dessus.

**Section de l'aviation**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 15 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes [création de 7 postes et suppression de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)]*

219. Comme exposé ci-dessus au paragraphe 193, il est proposé de créer sept postes d'assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) pour assurer la prestation des services d'aérodrome à Djouba, Wau, Kadugli, Rumbeck, Ed-Damazin et Malakal (2 postes).

220. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer 11 postes (1 P-3, 1 agent du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

220. Après examen des besoins en effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer sept postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour permettre la création des postes supplémentaires demandés au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (2 postes) et à la Section du contrôle des mouvements (5 postes), comme exposé ci-dessus au paragraphe 119 et ci-après au paragraphe 223.

### **Section du contrôle des mouvements**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes [création de 9 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) et suppression de 4 postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national)]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)*

221. Dans le budget de l'exercice 2007/08, la Mission a proposé de prendre en charge en interne les opérations de manutention au sol, puisqu'elle pouvait le faire avec une efficacité et une efficacité plus grandes que le sous-traitant actuel. Il a été procédé ainsi à Malakal, Ed-Damazin, Kadugli et Wau.

222. Dans le cadre de son examen, la MINUS propose d'étendre à Djouba la prestation des services en interne en créant 10 postes d'assistant au contrôle des mouvements (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les titulaires seraient responsables de tous les aspects de la manutention au sol, y compris les enregistrements, l'embarquement et le débarquement des passagers, la manutention des bagages, la préparation et l'établissement des manifestes de cargaison aérienne et la rotation des troupes. La demande relative à la création de neuf postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) est justifiée par la suppression de 9 postes au Service médical (1 poste), à la Section des opérations aériennes (5 postes) et à la Section du contrôle des mouvements (1 poste), comme exposé ci-dessus aux paragraphes 156, 203 et 221, et ci-après au paragraphe 226.

223. La prestation en interne de ces services devrait permettre une économie globale annuelle d'environ 909 000 dollars, grâce à la réduction des frais de manutention au sol.

224. En raison du transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, il est proposé de supprimer trois postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

225. Comme exposé ci-dessus au paragraphe 223, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Ed-Damazin, à l'appui de la demande relative à la création d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national).

## II. Hypothèses budgétaires et ressources financières

### A. Hypothèses budgétaires

#### 1. Vue d'ensemble

227. Il demeure difficile d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité en raison du caractère mouvant du climat politique et de la situation de la sécurité qui ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Les hypothèses budgétaires tiennent compte de toute une série d'éléments; nombre d'entre eux sont interdépendants et certains ont encore un caractère incertain. Elles ont été exposées brièvement dans les tableaux de budgétisation axée sur les résultats, et la présente section énonce certaines questions importantes qui sous-tendent le projet de budget.

228. Les activités prioritaires de la Mission consisteront à aider le Gouvernement à mener les activités suivantes : tenue des élections et du référendum, démarcation de la frontière, formation et intégration des unités mixtes intégrées, préparation des consultations populaires dans les « trois Zones », intégration plus étroite dans les institutions garantes de l'état de droit, désarmement, démobilisation et réintégration de 50 000 ex-combattants, aide humanitaire, poursuite des initiatives de mobilisation de ressources auprès des donateurs et de sources extrabudgétaires en faveur du relèvement, du renforcement des capacités et du développement.

229. Avec l'élargissement et la consolidation des pouvoirs de l'État dans le Sud-Soudan, la Mission développera ses activités pour aider le Gouvernement du Sud-Soudan à renforcer les capacités de la police nationale, à organiser le retour des personnes déplacées, à mettre en place des initiatives de réconciliation, à assurer le règlement pacifique des différends au niveau local et à renforcer la capacité institutionnelle de la Commission des droits de l'homme pour le Sud-Soudan. À cette fin, la Mission renforcera sa présence au niveau de l'État.

230. Les opérations d'appui correspondront pour l'essentiel aux tâches associées aux élections et au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à la mise en place de la MINUAD, à l'action menée pour renforcer les contrôles et les opérations et à l'amélioration des structures d'appui au Sud-Soudan.

231. La création de la MINUAD, en particulier, a entraîné le transfert à cette mission de la plupart des opérations de la MINUS, notamment la suppression de 565 postes. Un effectif restreint (15 postes) sera maintenu au Darfour pour s'acquitter des fonctions liées au retour, au relèvement, à la réintégration et à la protection. Les retours font partie du plan commun, établi en collaboration avec la Commission d'aide humanitaire et la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan et en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Plan d'opérations pour le Darfour-Sud et le Bahr el Ghazal septentrional prévoit le retour de 8 000 personnes déplacées du Darfour-Sud. Ces dépenses de personnel seront financées par la MINUAD moyennant remboursement des dépenses correspondantes. De même, tout le personnel de la MINUAD se trouvant dans les locaux de la MINUS à Khartoum, sera pris en charge par cette dernière, moyennant remboursement des dépenses encourues à ce titre.

232. Les deux Missions mèneront une action concertée pour les opérations d'appui qui leur sont communes : notamment, mise en commun des moyens de transport

aérien, activités de contrôle des mouvements et d'achats groupés, partage des locaux, activités de détente et de loisirs et autres services communs qui permettent d'assurer l'efficacité des opérations et de réaliser des économies. En outre, elles continueront d'étudier, sur la base de l'expérience acquise, des initiatives propres à améliorer la coordination.

233. Étant donné l'environnement dynamique dans lequel opère la Mission et malgré les retards pris dans les opérations de recensement, la Mission a fait preuve de prudence lors du calcul des ressources nécessaires qui, dans le cas des élections, en particulier, sont réduites au strict minimum et se limitent au personnel chargé des services consultatifs et des activités de renforcement des capacités. Si le Gouvernement soudanais menait à demander une assistance supplémentaire considérable pour l'exécution des opérations et en matière de personnel et de logistique lors de la tenue des élections, la Mission demandera de nouvelles ressources, notamment des postes de temporaire au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions), au cas où les dépenses ne pourraient être absorbées au moyen des ressources existantes.

234. La MINUS se propose de renforcer encore les mécanismes de contrôle et de supervision dans les principaux domaines d'activité ci-après : gestion du matériel, gestion des contrats, carburants et systèmes antisinistres. Les dépenses correspondantes ont été financées au moyen des ressources existantes dans toute la mesure possible, sinon des postes supplémentaires ont été demandés, comme indiqué dans le cadre de la composante appui.

### **Coopération régionale**

235. La MINUS s'est employée et continuera de s'employer à renforcer la coopération pour les questions d'intérêt commun avec d'autres missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales dans la région, en particulier au Darfour, en République démocratique du Congo et au Burundi. Cette coopération comprendra la tenue de réunions sur les patrouilles de police des frontières; la mise en commun de ressources, notamment le recours à la Base logistique régionale d'Entebbe; et l'organisation de programmes de formation. Durant l'exercice 2008/09, l'accent sera mis sur les pourparlers de paix avec l'Armée de résistance du Seigneur et la mise en œuvre du Pacte sur la stabilité, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

### **Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

236. La coordination et la collaboration entre la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies se poursuit dans le cadre des missions intégrées sous l'égide du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en sa qualité de coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, qui veille à la complémentarité des interventions des différentes composantes des Nations Unies au Soudan. La collaboration est assurée dans le cadre de réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays, dont l'objet est d'établir et de mettre en œuvre un plan d'action humanitaire commun pour les organismes des Nations Unies et d'arrêter le plan de travail annuel des Nations Unies au Soudan, qui définit les différents rôles joués par les membres de l'équipe de pays conformément à leurs mandats respectifs et assure une intervention concertée à l'échelle du système au Soudan. On trouvera à l'annexe II

un complément d'information sur les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

## 2. Gains d'efficacité

237. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesures prises</i>
Transports aériens	5 935,2	Partage des coûts de 3 appareils avec la MINUAD (Prise en charge par la MINUS : 30 % pour 1 MD83; 50 % pour 1 MI-26; et 30 % pour 1 IL-76)
Transports aériens : frais de manutention au sol	909,8	La stratégie à long terme de la Mission actuellement mise en œuvre pour assurer les opérations de manutention au sol au moyen des capacités internes sans qu'il ne soit fait appel à une entreprise privée sera étendue à Djouba. Des économies seront réalisées grâce à une utilisation plus rationnelle des capacités internes. Les ressources supplémentaires nécessaires pour les 9 fonctionnaires recrutés sur le plan international qui viendront étoffer les effectifs sont compensées par la suppression de 9 postes d'agent recruté sur le plan national. Le montant prévu (909 800 dollars) prend en compte les dépenses afférentes au poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.
Installations et infrastructures : construction	2 684,8	Au cours de l'exercice 2008/09, la Mission propose de modifier l'exécution de son programme de construction en se dotant elle-même des moyens de réaliser les projets de construction et d'entretien des routes grâce à l'adjonction de 28 Volontaires des Nations Unies. Cette mesure permettra non seulement de remédier à la pénurie de concours externes, mais facilitera aussi le renforcement des capacités et sera plus économique que l'externalisation.
Voyages	269,6	La Mission s'efforce d'assurer l'utilisation optimale des ressources au titre des voyages en renforçant les politiques et contrôles existants en vue de régler les déplacements au sein de la Mission, notamment grâce à la mise en place d'un système de gestion électronique des déplacements du personnel, à la publication d'instructions administratives et directives révisées sur les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission et à un renforcement de la coordination entre les composantes militaires et civiles et la composante de police lors de la planification et de la réalisation des patrouilles à long rayon d'action et visites dans des localités éloignées, en vue de réduire le nombre de déplacements nécessaires. L'amélioration des capacités en matière de vidéoconférence réduit aussi la nécessité de se rendre aux réunions périodiquement organisées entre les bureaux.

Communications par réseaux commerciaux	288,0	Les gains d'efficacité résultent du partage des coûts avec la MINUAD qui prend à sa charge 50 % des dépenses afférentes aux lignes louées assurant les liaisons entre Khartoum et la Base logistique des Nations Unies, et Khartoum et El-Obeid, respectivement.
--	-------	--

---

**Total** **10 087,4**

---

### 3. Taux de vacance de postes

238. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 prennent en compte les taux de vacance de postes ci-après :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux prévu 2008/09</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	16	–	6
Contingents	5	–	1
Police des Nations Unies	8	5	11
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	28	30	21
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Agents des services généraux	26	30	15
Administrateurs recrutés sur le plan national	60	30	40
Volontaires des Nations Unies	16	20	15
Postes de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	(229)	20	21
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Agent des services généraux	–	20	15
Administrateurs	–	20	40
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	15

<sup>a</sup> Financés au moyen de ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

239. Les taux de vacance de postes appliqués lors du calcul des prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09 tiennent compte de l'expérience acquise et de la stratégie multiforme que la Mission a adoptée pour faire face aux problèmes de recrutement et de rotation du personnel au Soudan. Grâce aux mesures prises, en particulier le renforcement des capacités de recrutement existantes, la Mission compte compenser la perte des capacités temporaires fournies par les équipes d'intervention spéciale (« tiger teams ») du Siège et assumer efficacement le pouvoir accru qui lui a été délégué en matière de recrutement afin d'atteindre un taux d'occupation des postes conforme à celui qui est proposé dans le projet de budget.

## B. Ressources financières

### 1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07)	Montant alloué (2007/08)	Dépenses prévues (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaire et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	29 911,4	21 607,3	29 754,5	8 147,2	37,7
Contingents	220 727,8	222 075,7	221 212,9	(862,8)	(0,4)
Police des Nations Unies	30 326,9	24 080,8	32 442,1	8 361,3	34,7
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>280 966,1</b>	<b>267 763,8</b>	<b>283 409,5</b>	<b>15 645,7</b>	<b>5,8</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	113 588,1	108 833,0	118 920,1	10 087,1	9,3
Personnel recruté sur le plan national	32 181,1	33 348,9	40 755,5	7 406,6	22,2
Volontaires des Nations Unies	7 160,7	7 495,7	11 152,9	3 657,2	48,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) <sup>a</sup>	7 345,8	1 438,2	4 030,8	2 592,6	180,3
<b>Total partiel</b>	<b>160 275,7</b>	<b>151 115,8</b>	<b>174 859,3</b>	<b>23 743,5</b>	<b>15,7</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	1 768,7	1 768,7	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	731,5	622,8	470,9	(151,9)	(24,4)
Voyages	10 671,3	6 028,8	5 130,6	(898,2)	(14,9)
Installations et infrastructures	162 335,0	107 336,2	89 876,3	(17 459,9)	(16,3)
Transports terrestres	49 073,8	24 647,1	21 313,7	(3 333,4)	(13,5)
Transports aériens	179 364,5	166 973,6	141 911,3	(25 062,3)	(15,0)
Transports maritimes ou fluviaux	6,1	1 101,4	54,5	(1 046,9)	(95,1)
Transmissions	37 276,1	21 734,6	20 194,3	(1 540,3)	(7,1)
Informatique	21 820,6	7 689,4	10 846,5	3 157,1	41,1
Services médicaux	11 299,7	11 584,1	10 477,6	(1 106,5)	(9,6)
Matériel spécial	3 083,6	2 874,8	2 664,1	(210,7)	(7,3)
Fournitures, services et matériel divers	71 372,2	75 804,8	74 288,6	(1 516,2)	(2,0)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 000,0	1 000,0	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>549 034,4</b>	<b>427 397,6</b>	<b>379 997,1</b>	<b>(47 400,5)</b>	<b>(11,1)</b>
<b>Total brut</b>	<b>990 276,2</b>	<b>846 277,2</b>	<b>838 265,9</b>	<b>(8 011,3)</b>	<b>(0,9)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 593,6	18 050,4	19 540,2	1 489,8	8,3
<b>Total net</b>	<b>971 682,6</b>	<b>828 226,8</b>	<b>818 725,7</b>	<b>(9 501,1)</b>	<b>(1,1)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>b</sup>	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>990 276,2</b>	<b>846 277,2</b>	<b>838 265,9</b>	<b>(8 011,3)</b>	<b>(0,9)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses afférentes aux postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

## 2. Formation

240. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Consultants en formation	347,7
Voyages	
Voyages, formation	721,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 137,5
<b>Total</b>	<b>2 206,7</b>

241. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux exercices précédents est indiqué ci-après :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>
Formation interne	1 726	2 409	2 057	3 931	5 155	6 971	56	699	358
Formation externe <sup>a</sup>	136	317	93	41	213	65	1	18	5
<b>Total</b>	<b>1 862</b>	<b>2 726</b>	<b>2 150</b>	<b>3 972</b>	<b>5 368</b>	<b>7 036</b>	<b>57</b>	<b>717</b>	<b>363</b>

<sup>a</sup> À la Base logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la Mission.

242. Il ressort d'une analyse des ressources nécessaires au titre de la formation que la priorité est désormais accordée au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et à l'utilisation de ressources plus économiques pour la formation du personnel, par exemple l'apprentissage en ligne et l'organisation d'un plus grand nombre de programmes de formation internes.

243. Les ressources demandées doivent permettre de former 2 150 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 7 036 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 363 militaires et membres de la police. Sur les 9 549 participants à former, 98 % le seront à l'intérieur de la zone de la Mission, les 2 % restants devant suivre une formation externe à la Base logistique des Nations Unies et dans d'autres centres à l'étranger.

244. Les programmes de formation comprennent principalement des programmes de perfectionnement des compétences fonctionnelles et techniques, d'apprentissage des compétences requises pour diriger une équipe, de gestion et de développement organisationnel et des cours d'anglais et d'arabe. La formation portera sur les

domaines suivants : médiation de la paix, réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration, retour, relèvement et réintégration, information, affaires civiles, aide humanitaire, droits de l'homme, état de droit, police des Nations Unies et activités militaires, protection et fonctions d'appui à la Mission.

### 3. Projets à effet rapide

245. Le montant estimatif des ressources nécessaires au financement des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux exercices précédents, se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2006-30 juin 2007 (montant et nombre effectifs)	2 000	118
1 <sup>er</sup> juillet 2007-30 juin 2008 (montant et nombre approuvés)	1 000	100
1 <sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2009 (montant et nombre proposés)	1 000	100

246. La poursuite des projets à effet rapide en 2008/09 aidera la Mission de manière directe et visible à mener, promouvoir et faciliter l'action des Nations Unies en faveur de la paix dans le Nord et le Sud-Soudan. Ces projets sont censés appuyer dans les plus brefs délais des activités ponctuelles menées au niveau local dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des services sociaux.

### 4. Désarmement, démobilisation et réintégration

247. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	23 600
<b>Total</b>	<b>23 600</b>

248. Le montant prévu à la rubrique Services divers (23 600 000 dollars) doit permettre de financer le coût des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de 50 000 ex-combattants à raison de 472 dollars par personne couvrant des services de transport, de réinstallation et de réinsertion.

249. La participation plus active de la Mission aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est décrite dans le cadre de la réalisation escomptée 4.2 des tableaux de budgétisation axée sur les résultats.

250. Le montant prévu de 472 dollars par personne représente une réduction de 78 dollars par rapport au montant retenu dans le budget de 2007/08, qui était de 550 dollars par personne. Cette réduction s'explique par l'acquisition, au cours d'exercices précédents, des éléments du lot d'aide à la transition correspondant aux articles non alimentaires. En outre, la Mission se propose de restructurer les éléments de ce lot d'appui pour mettre l'accent sur l'appui à la réinsertion plutôt que sur les examens médicaux, les conseils, l'aiguillage pour traitement/réadaptation (les économies réalisées sur le coût unitaire des lots d'aide à la transition ont été réaffectées à l'appui à la réinsertion).

## 5. Services de détection des mines et de déminage

251. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services de détection et de déminage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur estimative</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	40 328,6
<b>Total</b>	<b>40 328,6</b>

252. Au cours de l'exercice 2008/09, la Mission se propose de maintenir la capacité de déminage retenue durant l'exercice précédent. Du fait des activités de déminage menées en 2007/08 et de celles prévues pour 2008/09, un plus grand nombre de personnes devront être rapatriées avec l'aide de la Section du retour, du relèvement et de la réintégration de la MINUS et les activités d'aide humanitaire et de développement devraient être plus nombreuses.

253. Toutes les activités de déminage seront menées conformément aux normes humanitaires ainsi qu'il est prévu dans le mandat de la MINUS. Sur la base des conseils que lui fourniront ses proches collaborateurs, le Représentant spécial du Secrétaire général assurera le contrôle général de la lutte antimines. Pour ce faire, il lui faudra hiérarchiser les tâches en consultation avec les divisions concernées de la Mission et l'approbation du Comité directeur de la lutte antimines dont il assure la présidence.

254. Le rôle de la Mission dans les activités de détection des mines et de déminage est illustré dans les produits ci-après relevant des réalisations escomptées 4.1 et 5.1 des tableaux de budgétisation axée sur les résultats :

a) Réunions de coordination hebdomadaires sur les activités de déminage à Khartoum et dans les six bureaux régionaux et locaux, programmes de renforcement des capacités de la Commission de déminage du Sud-Soudan et le Centre national de lutte antimines (Nord-Soudan), sensibilisation des populations menacées aux dangers que présentent les mines, en particulier dans les zones de transition et au Sud-Soudan, notamment les déplacés et les réfugiés retournant dans ces zones, et réalisation d'enquêtes sur l'impact des mines terrestres avec le PNUD, l'UNICEF, le

HCR, le PAM et les ONG afin d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines et de promouvoir ainsi la mise en œuvre de l'Accord de paix global;

b) Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes (1 700 km de routes), y compris la réalisation d'une étude technique de 11 400 kilomètres de route par des équipes de levé et d'inspection à l'appui des activités de la Mission et exécution, le cas échéant, des travaux de déminage humanitaire nécessaires à cette fin.

255. Le montant des ressources demandées au titre des services de détection et de déminage doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : le coût du personnel civil (7 070 400 dollars); le coût des contrats pour l'inspection des routes, les études techniques, les services de déminage intégrés, le déminage de la ligne d'engagement, la location et l'affrètement d'avions (29 170 800 dollars); les frais de voyage (273 400 dollars); et le coût du matériel (826 750 dollars). Le solde de 2 987 307 dollars correspond aux frais de gestion dont le montant est égal à 8 % du coût total des services de détection des mines et de déminage.

#### 6. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

256. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, qui sont calculées sur la base des taux de remboursement standard pour le matériel majeur (location avec services) et le soutien logistique autonome, représentent un montant total de 79 830 000 dollars, qui se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	42 259,0
<b>Total partiel</b>	<b>42 259,0</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	17 934,7
Transmissions	8 909,2
Services médicaux	8 063,0
Matériel spécial	2 664,1
<b>Total partiel</b>	<b>37 571,0</b>
<b>Total</b>	<b>79 830,0</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,8	24 mars 2005	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0-3,0		

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	8 147,2	37,7 %

**• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

257. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable à la modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions). Alors que dans le budget de 2007/08, les calculs avaient été effectués sur la base de 172 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars par la suite, le nouveau taux appliqué est de 188 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 136 dollars par la suite. En outre, conformément aux nouvelles instructions administratives relatives à l'indemnité de subsistance (missions), le montant du prélèvement opéré lorsque le logement est assuré par l'ONU a été révisé. À des fins budgétaires, le montant déduit a été ramené de 30 dollars par jour dans le budget de l'exercice 2007/08 à 21 dollars par jour dans le projet de budget pour 2008/09.

258. L'augmentation susmentionnée est compensée en partie par l'application d'un abattement pour déploiement différé de 6 % sur la base de 625 observateurs militaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(862,8)	(0,4 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

259. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par le fait qu'il est prévu de déployer 8 745 militaires (contre 8 722 en 2007/08) et qu'un abattement pour déploiement différé de 1 % a été appliqué compte tenu des déploiements effectifs. En outre, un facteur d'immobilisation du matériel de 5 % a été appliqué au montant prévu au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, compte tenu des dépenses effectivement engagées en 2006/07 par rapport aux crédits ouverts.

260. La diminution susmentionnée est annulée en partie par le versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major, qui remplace les remboursements aux pays fournisseurs de contingents, et le paiement d'autres prestations, telles que les rations et l'indemnité journalière.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	8 361,3	34,7 %

**• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

261. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement imputable à la modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions). Alors que les ressources prévues au cours de l'exercice 2007/08 avaient été calculées sur la base de 172 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars par la suite, le nouveau taux appliqué est de 188 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 136 dollars par la suite. En outre, conformément aux nouvelles instructions

administratives relatives à l'indemnité de subsistance (missions), le montant du prélèvement opéré lorsque le logement est assuré par l'ONU a été révisé. À des fins budgétaires, ce montant, qui était de 30 dollars par jour dans le budget de 2007/08, a été ramené à 21 dollars par jour dans le projet de budget pour 2008/09.

262. L'augmentation susmentionnée est compensée en partie par l'application d'un abattement pour déploiement différé de 11 % sur la base de 715 membres de la police des Nations Unies, par rapport au taux de déploiement différé de 5 % appliqué en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	10 087,1	9,3 %

**• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

263. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par le fait que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) a été porté de 172 dollars à 188 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars à 136 dollars par la suite et que l'abattement pour déploiement différé a été ramené de 30 % en 2007/08 à 21 % en 2008/09, sur la base du taux actuel d'occupation des postes. En outre, conformément aux nouvelles instructions administratives relatives à l'indemnité de subsistance (missions), le montant du prélèvement opéré lorsque le logement est assuré par l'ONU a été révisé. À des fins budgétaires, le montant déduit a été ramené de 30 dollars par jour dans le budget de 2007/08 à 21 dollars par jour dans le projet de budget pour 2008/09.

264. L'augmentation ci-dessus est compensée en partie par la diminution nette de 122 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international principalement à la suite du transfert à la MINUAD de la plupart des opérations de la MINUS au Darfour.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	7 406,6	22,2 %

**• Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

265. L'augmentation des ressources prévues tient à plusieurs facteurs, dont une hausse ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2007 des traitements du personnel recruté sur le plan national de 31 % pour les agents des services généraux et de 17,1 % pour les administrateurs; une réduction de l'abattement pour déploiement différé, qui a été ramené de 30 % en 2007/08 à 15 % en 2008/09 pour les agents des services généraux, sur la base du taux actuel d'occupation des postes; et une augmentation des dépenses communes de personnel, qui sont passées de 15 % à 31 % des traitements nets, sur la base des dépenses effectivement engagées durant l'exercice 2006/07.

266. L'augmentation ci-dessus est compensée en partie par la diminution nette de 30 postes d'administrateur et 374 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, la plupart des postes ayant été supprimés au Darfour.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	3 657,2	48,8 %

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

267. L'accroissement des ressources prévues s'explique par le déploiement échelonné de 102 nouveaux Volontaires recrutés sur le plan international essentiellement pour faciliter la tenue des élections, le renforcement de la fonction de gestion des biens de la Mission et l'exécution de son programme de construction. En outre, cette augmentation résulte de la réduction de l'abattement pour déploiement différé, qui a été ramené de 20 % en 2008/07 à 15 % en 2008/09, compte tenu du taux actuel d'occupation des postes.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	2 592,6	180,3 %

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

268. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable au déploiement de 74 nouveaux postes de temporaire (30 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 15 postes d'administrateur et 29 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour appuyer les activités liées à la préparation et à la tenue des élections et du référendum, comme indiqué dans le cadre des besoins en personnel sous la composante 1 ci-dessus. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un abattement de 21 % au titre du déploiement différé pour le personnel recruté sur le plan international, de 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 40 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	1 768,7	–

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

269. Les ressources prévues permettront de déployer 40 spécialistes des questions pénitentiaires pour faciliter la promotion de l'état de droit, notamment le développement constitutionnel et le renforcement des institutions et systèmes législatifs, judiciaires et pénitentiaires. Elles se fondent sur la demande adressée dans ce sens par le Gouvernement, comme il est indiqué dans deux rapports du Secrétaire général (voir S/2006/728, par. 38; et S/2007/500, par. 52). Un abattement pour déploiement différé de 15 % a été appliqué lors du calcul des prévisions de dépenses.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(151,9)	(24,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

270. Conformément à la recommandation de l'Assemblée générale concernant le recours à des spécialistes internes, les ressources prévues au titre des consultants

(pour des activités autres que la formation) ont été réduites puisqu'il sera fait appel à des compétences internes.

271. Les ressources prévues (470 900 dollars) serviront principalement à financer les services de consultants en formation, comme indiqué plus haut à la section II.B.3.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(898,2)	(14,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

272. La diminution des ressources demandées est principalement imputable aux contrôles plus stricts des déplacements à l'intérieur de la Mission grâce à l'application d'un ensemble de mesures, notamment l'introduction d'un système électronique de contrôle des déplacements du personnel; la publication d'instructions administratives et de directives révisées sur les déplacements à l'intérieur des missions; l'amélioration des installations de vidéoconférence et le renforcement de la coordination des activités militaires et civiles ainsi que de la police lors de la planification et de la réalisation des visites sur le terrain à l'intérieur de la zone de la Mission.

273. Cette diminution résulte également de la réduction du nombre de voyages autorisés prévus pendant l'exercice et des voyages liés à la formation, un plus grand nombre de stages étant offerts à l'intérieur de la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(17 459,9)	(16,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

274. La diminution des ressources nécessaires concerne principalement les rubriques Services de construction et Carburants et lubrifiants. Dans le cas des services de construction, elle tient à plusieurs facteurs, dont les suivants : réduction de 4,5 millions de dollars au titre de l'entretien des ports, compte tenu de la décision d'assurer les transports fluviaux par des moyens commerciaux; renforcement des capacités internes pour l'exécution des projets de construction et d'entretien des routes, comme indiqué plus haut à la section II.A.2, lequel permettra de réaliser des économies d'environ 2,6 millions de dollars, et réduction générale de la portée du programme de construction, qui entraînera des économies correspondantes au titre des matériaux de construction et de la main-d'œuvre contractuelle.

275. La diminution des ressources prévues à la rubrique Carburants et lubrifiants est essentiellement imputable à la réduction des dépenses de fonctionnement et de maintenance, dont le montant a été chiffré à 6,1 millions de dollars (contre 9 millions de dollars en 2007/08), compte tenu des tarifs en vigueur pour les services contractuels. En outre, la consommation prévue a été réduite compte tenu des schémas actuels de consommation de la Mission (à l'exclusion des activités de la MINUS au Darfour).

276. Cette diminution est en partie annulée par une hausse du prix du carburant – qui est passé de 0,64 dollar à 0,83 dollar par litre – ainsi que des dépenses au titre

des services de maintenance essentiellement en raison de la mise en place d'une gamme complète de services d'appui aux camps dans toute la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(3 333,4)	(13,5 %)

- Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

277. La diminution des ressources prévues résulte d'une réduction des nouveaux achats, qui ont été limités au remplacement de véhicules, alors que le budget de 2007/08 prévoyait l'achat de véhicules du génie. En outre, le montant demandé au titre des carburants et lubrifiants tient compte des tarifs révisés pour les services contractuels de fonctionnement et de maintenance (voir plus haut par. 274) et de la réduction de la consommation de carburants, compte tenu des schémas de consommation de la Mission (à l'exclusion du Darfour) pendant l'exercice en cours.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(25 062,3)	(15,0 %)

- Gestion : modification du concept d'opérations pour moyens aériens

278. La Mission a examiné ses besoins actuels et prévus en matière d'aviation compte tenu du transfert à la MINUAD des opérations de la MINUS au Darfour et de la possibilité de tirer le meilleur parti des effets de synergie en saisissant toutes les occasions de réaliser des économies grâce à la mise en commun des moyens aériens. En conséquence, la diminution des ressources nécessaires correspond au partage de trois appareils avec la MINUAD (1 MD-83 et 1 IL-76, pour lesquels la MINUS participe à raison de 30 % aux dépenses garanties; et 1 MI-26 pour lequel les deux missions prennent chacune à leur charge 50 % des coûts). Ce système de participation aux coûts permet de réaliser des économies de 5,9 millions de dollars.

279. En outre, avec le transfert à la MINUAD de la plupart des opérations de la Mission au Darfour, la diminution correspond à une réduction de la flotte de la Mission (4 avions et 2 hélicoptères). Cette diminution résulte aussi de l'utilisation des services internes de manutention au sol à Djouba sans qu'il soit fait appel à des sous-traitants extérieurs, ce qui entraîne des économies de 909 800 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(1 046,9)	(95,1 %)

- Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

280. La diminution des ressources prévues tient au fait que les transports fluviaux seront assurés par des moyens commerciaux au cours de l'exercice 2007/08 alors qu'il avait été proposé que la Mission fournisse elle-même ces services. En conséquence, le montant prévu à ce titre a été transféré à la rubrique Fourniture, services et matériel divers.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(1 540,3)	(7,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

281. La diminution des ressources nécessaires correspond à une réduction des besoins de remplacement du matériel. En outre, le transfert à la MINUAD de la plupart des opérations de la Mission au Darfour et l'installation de systèmes VSAT dans toute la zone de la Mission a entraîné une réduction des besoins de communications par réseaux commerciaux, notamment de communications par satellite, par téléphone portable et par téléphone fixe. Elle résulte aussi d'un accord avec la MINUAD sur la participation, à raison de 50 %, au coût des lignes louées pour assurer les liaisons entre Khartoum et la Base logistique des Nations Unies et entre Khartoum et El-Obeid, respectivement, ce qui permettrait de réaliser des économies de 288 000 dollars.

282. La réduction des ressources prévues est en partie annulée par les dépenses au titre des plans de reprise après un sinistre et de continuité des opérations et par les frais de location de répéteurs de satellite.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	3 157,1	41,1 %

• **Paramètres budgétaires : modification du taux effectif de remplacement du matériel**

283. Les ressources supplémentaires demandées résultent du vieillissement du matériel qui est soumis à rude épreuve au Soudan. En conséquence, les ressources prévues permettront de remplacer le matériel informatique conformément au taux de remplacement standard alors que durant l'exercice 2007/08, les remplacements étaient fondés sur un taux moyen de 9 %, lequel est très inférieur au taux de remplacement standard (25 %).

284. En outre, le taux standard applicable aux licences gérées centralement pour tous les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables a été porté de 240 dollars par ordinateur en 2007/08 à 305 dollars en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(1 106,5)	(9,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

285. La diminution des ressources nécessaires correspond à une réduction des besoins en matériel neuf (la Mission étant passée à la phase de fonctionnement), et en fournitures compte tenu des modes de consommation à la suite du transfert à la MINUAD des opérations de la MINUS au Darfour, ainsi qu'à une réduction des ressources au titre du soutien logistique autonome, compte tenu des niveaux de déploiement plus faibles dans la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(210,7)	(7,3 %)

• **Facteur externe : déploiement plus faible de personnel militaire**

286. La diminution indiquée à cette rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires au titre du soutien logistique autonome, compte tenu des niveaux de déploiement plus faibles dans la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(1 516,2)	(2,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

287. La diminution prévue à cette rubrique est principalement le résultat de l'installation de stations d'épuration et de traitement de l'eau dans l'ensemble de la zone de la Mission, ce qui permettait de réduire encore les achats d'eau en bouteille.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

288. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 838 265 900 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009;**

b) **Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 69 855 491 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 61/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 61/276)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général*

*Mesures prises*

**Section II : Établissement et présentation des budgets**

Paragraphe 2

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles

Les hypothèses retenues pour la planification des ressources figurent dans le budget de la MINUS (sect. II.A)

Paragraphe 3

Améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés

Les délais d'établissement du budget de la MINUS ont permis de comparer les ressources demandées par rapport à celles de la MINUAD afin d'examiner les initiatives à adopter en vue de l'utilisation optimale des ressources, conformément aux recommandations formulées par les organes délibérants en ce qui concerne les synergies entre les services d'appui.

Paragraphe 4

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir les cadres budgétaires axés sur les résultats et le tableau sur les gains d'efficacité (sect. I. et II. A.2 du présent rapport)

Paragraphe 5

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir les cadres budgétaires axés sur les résultats et les hypothèses de planification. Cela se traduit dans les crédits demandés par l'application de données propres à la Mission au lieu de coûts standard, notamment en ce qui concerne les modes de consommation du carburant.

## Paragraphe 6

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs dans plusieurs missions

Disposition appliquée; en matière de gestion interne, la Mission s'emploie à exercer un contrôle continu sur les engagements.

**Section III : Budgétisation axée sur les résultats**

## Paragraphe 2

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir les cadres budgétaires axés sur les résultats et les hypothèses retenues pour la planification des ressources, qui servent de base à l'établissement des prévisions budgétaires.

**Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes**

## Paragraphe 3

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat

Disposition appliquée; les postes d'agent recruté sur le plan national comptent pour 67 % de l'ensemble des postes demandés en 2008/09. Par ailleurs, la Mission a demandé la conversion de six postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

## Paragraphe 4

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement

Des efforts de recrutement intenses sont engagés aux niveaux national et international. Les taux de vacance de postes pour les agents recrutés sur le plan international et les agents recrutés sur le plan national étaient de 24 % et 37 % respectivement en juin 2007, contre 35 % et 53 % en juin 2006. Les besoins en effectifs prévus pour 2008/09 reposent sur des taux de vacance de postes de 21 % pour les agents recrutés sur le plan international, de 40 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

## Paragraphe 5

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée

Disposition appliquée dans le budget 2008/09. Un examen de la structure des postes demandés par rapport au tableau actuel des effectifs a abouti au réaligement de certains postes pour prendre en compte l'évolution des opérations et des priorités de la Mission, notamment le programme de régionalisation et la création de la

Section de la gestion du matériel, ainsi que d'autres domaines essentiels qui nécessitent des ressources supplémentaires.

### Section IX : Formation

#### Paragraphe 2

Proposer des activités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, et les faire participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser

Disposition appliquée dans le budget 2008/09 au titre de la formation; il est prévu de former dans divers domaines 7 036 agents recrutés sur le plan national.

### Section XIII : Transports aériens

#### Paragraphe 3

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09. Les ressources demandées au titre des transports aériens sont calculées en fonction des contrats en vigueur et les heures de vol prévues dans le budget ont été ajustées compte tenu de l'expérience de la Mission. La flotte a été restructurée pour tenir compte de la diminution de l'activité aérienne. Par ailleurs, les gains d'efficacité réalisés au titre des transports aériens devraient permettre d'économiser 6,8 millions de dollars.

#### Paragraphe 4

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir ci-dessus.

#### Paragraphe 5

Renforcer encore la coordination avec les entités des Nations Unies concernées dans le domaine des transports aériens et rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans le prochain rapport d'ensemble

Disposition appliquée dans le projet de budget 2008/09; le principe du partage des coûts est appliqué avec la MINUAD, les deux missions ayant en commun trois aéronefs.

Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions et le PAM cherchent à renforcer leur coopération dans le domaine des opérations aériennes, l'idée étant d'établir une série de normes aériennes communes pouvant servir de valeurs de référence lorsque l'un utilise les moyens aériens de l'autre par souci d'économie quand ils opèrent tous deux dans la même zone (voir A/62/727, par. 44).

## Paragraphe 6

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies

Disposition appliquée; la Mission procède à des inspections trimestrielles de tous ses aéronefs afin de veiller au respect des engagements contractuels et des normes. Par ailleurs, la MINUS a un programme interne d'assurance qualité pour assurer le respect des normes et procédures établies.

**Section XVIII : Projets à effet rapide**

## Paragraphe 5

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale.

Disposition appliquée; la MINUS administre son programme de projets à effet rapide dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, la Mission n'accepte pas que les partenaires opérationnels inscrivent des crédits au titre des frais d'administration à leur projet de budget.

## Paragraphe 6

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09, qui prévoit 1 million de dollars pour les projets à effet rapide (sect. II b), par. 245 et 246).

## Paragraphe 7

La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit viser à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain.

Disposition appliquée; sur le terrain, la Mission assure la liaison avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le cadre de sa stratégie globale de coordination pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchements d'activités. Cette fonction est en général assurée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et ses collaborateurs, notamment la composante affaires civiles de la Mission.

## Paragraphe 8

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales.

Disposition appliquée; la Mission ayant un rôle de coordination, qui l'amène notamment à avoir des contacts avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle veille à ne pas approuver en double un projet à effet rapide qui serait déjà financé par un autre organisme des Nations Unies.

**Section XX : Coordination régionale**

## Paragraphe 2

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir les hypothèses retenues pour la planification des ressources [sect. II.A.I a)].

**Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

## Paragraphe 2

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir les hypothèses retenues pour la planification des ressources (sect. II.A.I b) et annexe II du présent rapport).

Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions et le PAM s'efforcent de renforcer leur coopération dans le domaine des opérations aériennes (voir A/62/727, par. 44).

(Résolution 61/289)

## Paragraphe 12

Prendre d'urgence des mesures pour remédier au manque de logements en dur destinés aux membres des contingents et aux autres membres du personnel de maintien de la paix, peu de progrès ayant été accomplis en la matière.

La construction de logements en dur se poursuit et constitue une priorité de la Mission pour l'exercice 2007/08.

## Paragraphe 13

Présenter à l'Assemblée générale, durant la partie principale de sa soixante-deuxième session, comme indiqué au paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un budget révisé pour la Mission tenant compte des ressources nécessaires au financement du module d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan.

Conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, le budget 2007/08 de la MINUAD, qui a été approuvé, prévoit un dispositif d'appui renforcé. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de réviser le budget 2007/08 de la MINUS.

## Paragraphe 14

Déterminer où en sont les activités de la Mission touchant le désarmement, la démobilisation et la réintégration et en rendre compte dans le budget révisé de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, réaffirmant à ce propos les dispositions de la section VI de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.

Pendant la période considérée, les progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été plutôt lents. Cela dit, l'adoption par le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en novembre 2007, d'une stratégie nationale en la matière a permis de jeter les bases politiques et juridiques de la planification

et donc de faire progresser les choses. Les négociations avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi qu'avec les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan, sur le nombre de combattants concernés et le calendrier de mise en œuvre du programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration ont permis d'établir, à titre provisoire, que 180 000 combattants du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pourraient bénéficier des efforts de démobilisation et de réintégration entre 2008 et 2011. L'Armée populaire de libération du Soudan et les Forces armées soudanaises ont d'ores et déjà préinscrit 53 564 ex-combattants. Le projet de politique nationale de réintégration, qui a été établi par une commission d'experts du Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, devrait être approuvé au début d'avril 2008 au plus tard. Le Gouvernement présentera son programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration lors d'une table ronde réunissant le Gouvernement d'unité nationale, les donateurs et des représentants de l'ONU, qui se tiendra le 9 avril 2008. Le plan opérationnel commun en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, qui est élaboré actuellement par la MINUS en consultation avec les partenaires nationaux, devrait être adopté en mai 2008 au plus tard. Compte tenu du calendrier énoncé ci-dessus, il est prévu que le processus de désarmement, démobilisation et réintégration commence en août 2008; aucune activité n'est prévue pour l'exercice considéré. Il n'a donc pas été nécessaire de réviser les prévisions touchant aux activités menées à ce titre.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Demande*

*Suite donnée*

### Section III : Budgétisation axée sur les résultats

#### Paragraphe 14

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la Mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la Mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir le cadre budgétaire axé sur les résultats et les hypothèses retenues pour la planification des ressources, qui servent de base à l'établissement des prévisions budgétaires. Le cadre budgétaire axé sur les résultats découle du mandat de la Mission et est modifié en fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce mandat.

### Section IV : Questions de gestion

#### Paragraphe 18

Le Comité constate que de nombreuses propositions reposent sur une idée préconçue de ce en quoi une mission intégrée devrait consister plutôt que sur une analyse des fonctions, de la charge de travail effective et des responsabilités. Il estime que le moment est venu de réévaluer l'efficacité du modèle à la lumière de l'expérience.

La Mission ayant effectué un examen structurel de ses fonctions organiques et d'appui au cours de l'exercice considéré, elle propose de faire les changements nécessaires pour donner suite aux recommandations issues de cet examen. Les principaux éléments qui en ressortent concernent le réaménagement des interventions de fond afin qu'elles se fassent au niveau de l'État dans le Sud, ainsi que le réaligement des postes au sein de la Mission pour soutenir son programme de régionalisation, la création d'une Section de la gestion du matériel et d'autres domaines essentiels qui ont besoin de ressources supplémentaires.

#### Paragraphe 19

Le Comité estime qu'il faut tirer des leçons de l'expérience et appuie par conséquent la fonction pratiques optimales au Siège et son extension au terrain. Presque chaque mission a désormais un fonctionnaire chargé des pratiques optimales. Le Comité estime que le moment est venu d'évaluer sur le plan interne l'impact et l'efficacité de la création de telles capacités sous forme de postes distincts sur le terrain.

Il convient de se reporter aux paragraphes 126 et 127 du rapport du Secrétaire général (A/62/727), qui présente un aperçu général des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et au rapport du Secrétaire général sur la gestion des pratiques de référence et des directives officielles dans les opérations de maintien de la paix (A/62/593), qui décrit les services dispensés par les spécialistes des meilleures pratiques sur le terrain et comporte une évaluation de l'incidence et de l'efficacité de leur travail.

**Section V : Gestion financière**

## Paragraphe 27

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations.

Disposition appliquée; grâce aux enseignements tirés de l'expérience, de l'évaluation plus précise des besoins et des contrôles stricts exercés sur les obligations, les ressources demandées dans le projet de budget pour 2007/08 avaient diminué de 233 millions de dollars (soit 22 %) par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les ressources demandées pour l'exercice 2008/09, elles sont inférieures de 8 millions de dollars (soit 1 %) à celles de l'exercice 2007/08.

**Section VII : Composante militaire**

## Paragraphe 30

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires à ce titre.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09, qui prévoit la diminution des effectifs militaires compte tenu des tendances actuelles en matière de déploiement et de l'application d'un abattement pour délais de déploiement.

## Paragraphe 31

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés.

Les montants engagés au titre des dépenses militaires sont revus régulièrement.

## Paragraphe 32

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09, compte tenu des coûts de la relève enregistrés lors des exercices antérieurs.

## Paragraphe 34

Le Comité demande que la question de la fourniture de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix.

Les mesures prises pour mettre en œuvre cette recommandation tiennent compte du droit qu'a l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur afin de veiller au respect des règles de qualité en ce qui concerne les marchés visant la fourniture de rations.

## Section VIII : Personnel civil

### Paragraphe 36

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; un effort concerté a été fait pour revoir le tableau d'effectifs de la Mission et recenser les domaines dans lesquels les postes existants peuvent contribuer aux nouvelles priorités. Dans le budget 2008/09, 60 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (3 P-2 et 10 agents du Service mobile) ont été supprimés pour faciliter la création de postes dans divers domaines fonctionnels. Par ailleurs, le Groupe du recrutement a été renforcé; il est en effet proposé d'y créer 6 postes qui viendraient renforcer sa capacité actuelle pour lui permettre de s'acquitter des fonctions élargies de la Mission en matière de recrutement.

### Connaissances linguistiques

#### Paragraphe 41

Le Comité recommande en outre que le Secrétariat renforce à tous les niveaux le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises. À ce propos, il souligne qu'il importe d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones.

Étant déployée dans un pays arabophone, la Mission, dans le cadre de ses activités de recrutement, estime que la connaissance de l'arabe est un atout chez les candidats. Par ailleurs, la Mission offre des cours d'anglais et d'arabe à tout son personnel dans le cadre de son programme général de renforcement des capacités linguistiques.

### Parité hommes-femmes

#### Paragraphe 42

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux.

Sans perdre de vue les difficultés qu'il y a à attirer, à recruter et à retenir le personnel dans des missions où les conditions d'emploi sont perçues comme difficiles, la MINUS s'attache à appliquer une politique de parité hommes-femmes. Elle veille à ce que des femmes soient retenues au stade de la présélection et, dans le cadre du recrutement, les directeurs de programmes doivent vérifier qu'ils ont accordé toute l'attention voulue à la question de l'égalité des sexes avant de rendre une décision définitive.

**Missions réduisant leurs effectifs**

## Paragraphe 43

En pareils cas, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes soient gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui.

Sans objet en ce qui concerne la MINUS.

**Volontaires des Nations Unies**

## Paragraphe 44

Le Comité demande que des renseignements sur le coût des Volontaires des Nations Unies soient communiqués dans le cadre du prochain cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies, les prévisions de dépenses s'élèvent à 11,1 millions de dollars et ont été calculées sur la base du déploiement progressif de 362 Volontaires, compte tenu de l'application d'un abattement de 15 % pour délais de déploiement et d'un abattement de 8 % pour les dépenses d'appui au programme et les coûts salariés associés au poste d'un directeur de programme (poste d'administrateur recruté sur le plan international). Par ailleurs, il est proposé de créer un Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies au sein de la Division de l'appui à la Mission, qui comprendrait 3 postes (2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 poste d'agent des services généraux).

**Nécessité de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national**

## Paragraphe 46

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits.

Disposition appliquée dans le projet de budget 2008/09. Il a été proposé de convertir 5 postes d'agent du Service mobile et 1 poste de médecin fonctionnaire (P-3) en 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; ces conversions de postes concernent les sections des transports terrestres, des communications et de l'information, des services généraux, des ressources humaines et des services médicaux, ainsi que le Groupe du soutien psychologique et matériel.

**Section IX : Dépenses opérationnelles****Formation**

## Paragraphe 48

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires

Disposition appliquée dans le budget 2008/09; voir les paragraphes 240 à 244 ci-dessus.

*Demande**Suite donnée*

doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique.

#### Paragraphe 49

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation.

Disposition appliquée dans le budget 2008/09 (voir par. 240 à 244 ci-dessus); 74 % des participants aux programmes de formation seront des agents recrutés sur le plan national.

### Opérations aériennes

#### Paragraphe 51

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la Mission ou le Siège.

Sans objet en ce qui concerne la MINUS, les ressources demandées au titre des transports aériens ayant diminué de 15 % par rapport à celles qui avaient été demandées pour l'exercice 2007/08.

### Voyages

#### Paragraphe 55

Le Comité constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité.

Disposition appliquée au titre des fonctions de surveillance de la gestion dont doivent s'acquitter les missions, notamment en ce qui concerne les voyages effectués à l'intérieur de la zone de Mission. À cet égard, les prévisions de dépenses pour les voyages ont diminué de 15 %, compte tenu d'une économie de 269 000 dollars pour ce qui est des voyages effectués à l'intérieur de la zone de Mission.

### Projets à effet rapide

#### Paragraphe 57

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la Mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution

Disposition appliquée; la MINUS administre son programme de projets à effet rapide dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, la Mission n'accepte pas que les partenaires opérationnels

*Demande**Suite donnée*

des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale.

inscrivent des crédits au titre des frais d'administration à leur projet de budget.

### **Coopération régionale**

#### Paragraphe 62

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09.

Comme il est expliqué plus haut dans la section II, la MINUS s'est employée à renforcer la coopération avec les autres missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales présentes dans la région, en particulier au Darfour, en République démocratique du Congo et au Burundi, en ce qui concerne les questions d'intérêt commun, et poursuivra ses efforts en la matière. La coordination porterait sur les domaines suivants : réunions intermissions sur les patrouilles à la frontière; partage des ressources, notamment l'utilisation de la base de soutien logistique régionale d'Entebbe; organisation de programmes de formation; mise en œuvre d'autres initiatives en vue de mettre en commun les ressources qui pourraient déboucher sur des gains d'efficacité.

(A/61/852/Add.13)

*Demande/recommandation**Suite donnée*

#### Paragraphe 9

Le Comité consultatif est préoccupé par l'importance des montants non dépensés. Il comprend bien que les conditions dans lesquelles fonctionne la Mission sont instables et que les causes de plusieurs des écarts mentionnés sont indépendantes de la volonté de la Mission. Cependant, de l'avis du Comité, une bonne discipline budgétaire devrait faire qu'une fois qu'il est clair que les dépenses s'écartent notablement des hypothèses budgétaires, la possibilité de présenter un budget révisé soit envisagée. Alors que cela n'a généralement pas été la pratique ces dernières années, le Comité est convaincu que cela pourrait être justifié dans certains cas et demande instamment au Secrétariat d'envisager cette possibilité à l'avenir.

Le Secrétariat s'emploie à traiter la question de la prudence et de la discipline budgétaires afin de réduire au minimum l'importance des montants non dépensés, compte tenu de la situation sur le terrain et de l'évolution de l'opération. Le Secrétariat effectue un examen périodique des résultats et des ressources demandées pour déterminer s'il est nécessaire de présenter un budget révisé.

Demande/recommandation

Suite donnée

## Paragraphe 39

Le Comité consultatif recommande également que la MINUS mette à profit l'expérience et les enseignements tirés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de la préparation des élections qui ont eu lieu récemment en République démocratique du Congo.

Disposition appliquée; sans minimiser les différences qu'il peut y avoir entre les missions, il a été tenu compte, dans la planification initiale, des mécanismes de coordination utilisés par la MONUC. Dans la période préélectorale, la MINUS devrait en principe mettre à profit les autres enseignements tirés par la MONUC.

### C. Comité des commissaires aux comptes

Recommandation

Mise en œuvre

#### Comité des commissaires aux comptes [A/61/5 (vol. II)]

##### Achats

##### Chapitre II, paragraphes 88 à 90

Le Comité a constaté que les services organiques demandeurs de la MINURSO, de la MINUS et de la Base de soutien logistique des Nations Unies n'avaient pas régulièrement établi de rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs et que certains de ceux qui avaient été établis n'avaient pas été communiqués à la Section des achats. Faute de recevoir le rapport d'évaluation correspondant, celle-ci n'a aucune garantie que les prestations du fournisseur ont donné satisfaction, condition préalable à toute prorogation de contrat, conformément aux dispositions de la section 15.1 3) du Manuel des achats.

Le Comité a recommandé à nouveau que le Département des opérations de maintien de la paix vérifie que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient bien communiqués à la Section des achats.

Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que le portail Web au moyen duquel les missions transmettraient leurs rapports d'évaluation était pleinement opérationnel. À la MINUS, il avait élaboré un formulaire électronique d'évaluation des prestations des fournisseurs, qu'il était en train de diffuser auprès des unités à comptabilité autonome. La BSLB avait pour sa part mis en vigueur des procédures visant à garantir que les unités à comptabilité autonome établissent des rapports d'évaluation des prestations dans le cas des fournisseurs locaux, et que ces rapports soient communiqués à la Section des achats.

La Mission a appliqué les mesures adoptées par le Service des achats au Siège de l'ONU; elle a notamment distribué, le 22 avril 2007, à tout le personnel chargé des achats, la directive 07/2007 concernant les rapports d'évaluation des prestations des vendeurs. Cette directive prévoit qu'aucune prorogation de contrat ne prendra effet sans l'établissement d'un rapport d'évaluation, et qu'aucun contrat ne sera octroyé selon la règle des 120 jours en l'absence d'un rapport.

## Opérations aériennes

Paragraphe 140 et 141

Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle le Département devrait prendre les mesures voulues pour réduire l'écart entre les heures de vol prévues au budget et les heures de vol effectives des missions.

Le Département a distribué à toutes les missions des directives complètes concernant l'établissement du budget pour l'exercice 2007/08, dans lesquelles il a expliqué comment formuler les estimations relatives aux opérations aériennes. Les spécialistes des opérations aériennes du Département ont organisé des cours spécialisés dans six missions (ONUCI, MINUL, MINUSIL, MINUS, MONUC et MINUEE) afin d'améliorer l'établissement des budgets.

Disposition appliquée; une analyse du nombre total des heures de vol effectuées et de la composition de la flotte aérienne de la Mission a été réalisée pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à une utilisation optimale. À l'issue de cette analyse, la composition de la flotte a été modifiée pour garantir une utilisation optimale des heures de vol prévues au budget.

## Bons de déplacement et bons de carburant

Paragraphe 201

La section 17.2.5 des procédures provisoires de gestion du transport de surface dans les missions (2004) prévoit la présentation des bons de déplacement dûment remplis au plus tard le 5 du mois suivant l'utilisation des véhicules. À la MINUS, 19 bons de déplacement et bons de carburant portant sur 10 véhicules à quatre roues motrices pour la période allant d'avril à juin 2006 n'ont pas été soumis au chef des transports selon les règles établies.

La Mission poursuit ses efforts de sensibilisation dans la région. Par ailleurs, la nécessité de présenter des bons de déplacement disparaîtra avec la mise en œuvre du système CarLog.

## Garde et contrôle du matériel

Paragraphe 204

Le Comité a recommandé dans son rapport précédent que l'Administration assure comme il convient la garde, le contrôle et la cession du matériel durable, mais avait de nouvelles observations à formuler à ce sujet pour l'exercice 2005/06 :

b) Le pourcentage moyen de vérification physique du matériel durable à la MINUS était de 5,3 %, soit bien moins que les 10 % recommandés à la section 59 de l'instruction administrative en date du 9 mai 2006.

La Mission a créé une Section de la gestion du matériel qui est chargée de ces questions.

**Passations par profits et pertes effectives ou imminentes**

Paragraphe 210 à 212

Le Comité a examiné la question plus avant et a constaté que les biens en attente de passation par profits et pertes et de cession représentaient entre 0,13 % (MINUS) et 9,3 % (Base de soutien logistique) des stocks des missions en cours, comme indiqué au tableau II.17.

Le Comité a constaté que le Comité central de contrôle du matériel, qui a pour mission de conseiller tous les organismes des Nations Unies sur les questions relatives aux achats et à la passation par profits et pertes de biens relevant de sa compétence, avait plus de 400 dossiers en retard. Or les seuils au-delà desquels il est appelé à intervenir ont été fixés à une époque où les prix du matériel durable étaient moins élevés et les missions moins nombreuses.

Le Comité recommande que l'Administration accélère l'approbation de la passation par profits et pertes et la cession des biens durables qui répondent aux critères motivant pareille décision.

**Coopération régionale**

Paragraphe 249 et 250

L'Administration a mentionné les échanges d'informations et interventions qui avaient eu lieu en ce qui concerne la MONUC et l'ONUB, dans le cadre de la région des Grands Lacs, pour régler différentes questions frontalières; en ce qui concerne la MONUC et la MINUS, pour régler des questions relatives au trafic d'armes transfrontalier et aux groupes armés étrangers; et, en ce qui concerne la MINUL et la MINUSIL, pour régler des questions de contrôle des armements et des questions transfrontalières.

Le Comité réaffirme sa recommandation précédente selon laquelle l'Administration, en collaboration avec les missions de maintien de la paix intéressées, devrait accélérer la mise en œuvre de plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions.

Le Comité local de contrôle du matériel a réglé un certain nombre de dossiers de passation par pertes et profits concernant des biens volés ou perdus, réduisant ainsi le nombre de dossiers en retard. Les dossiers relevant de la compétence du Comité central de contrôle du matériel ont été transmis au Siège de l'ONU.

Disposition appliquée; la MINUS s'est employée à renforcer la coopération avec les autres missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales présentes dans la région, en particulier au Darfour, en République démocratique du Congo et au Burundi, en ce qui concerne les questions d'intérêt commun, et poursuivra ses efforts en la matière. Une réunion intermissions s'est tenue en septembre 2007 à Entebbe. Pour ce qui est de l'exercice 2008/09, la priorité sera donnée aux pourparlers de paix avec l'Armée de résistance du Seigneur et à la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

**Projets à effet rapide**

Paragraphe 367 et 372

À la MINUS, le Comité a constaté que les agents d'exécution ne communiquaient pas de rapports mensuels sur les projets en cours au Représentant spécial du Secrétaire général, contrevenant ainsi aux dispositions du mémorandum d'accord qui les lie à la Mission.

Le Comité a recommandé que le Département institue un mécanisme chargé de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés.

Disposition appliquée; la Mission a revu la structure de ses projets à effet rapide. Les mémorandums d'accord standard concernant ce type de projets ont été modifiés conformément aux nouvelles directives communiquées par le truchement d'instructions administratives. Les agents d'exécution sont dorénavant tenus de présenter un rapport d'étape et un rapport final contresigné par le coordonnateur de la MINUS chargé du projet, qui doit vérifier que le projet progresse ou a été mené à bien conformément aux clauses et conditions du mémorandum d'accord.

Les fonds destinés aux projets à effet rapide sont versés en deux fois : une première tranche de 80 % et une seconde de 20 %. Le rapport d'étape doit être établi après utilisation de la première tranche de 80 % et constitue une condition pour le versement de la seconde. Les dépenses afférentes au premier versement sont examinées et certifiées avant que ne soit autorisé le second. La MINUS assure ainsi le suivi et le contrôle en veillant à la simplification du mécanisme administratif et d'établissement de rapports, en application des résolutions de l'Assemblée générale sur l'exécution des projets à effet rapide. Par ailleurs, une base de données a été constituée pour faciliter le suivi de l'exécution des projets à effet rapide.

---

## D. Bureau des services de contrôle interne

[A/61/264 (Part II)]

---

*Recommandation*

*Mise en œuvre*

---

### Contrôle des achats

Paragraphe 36 à 41

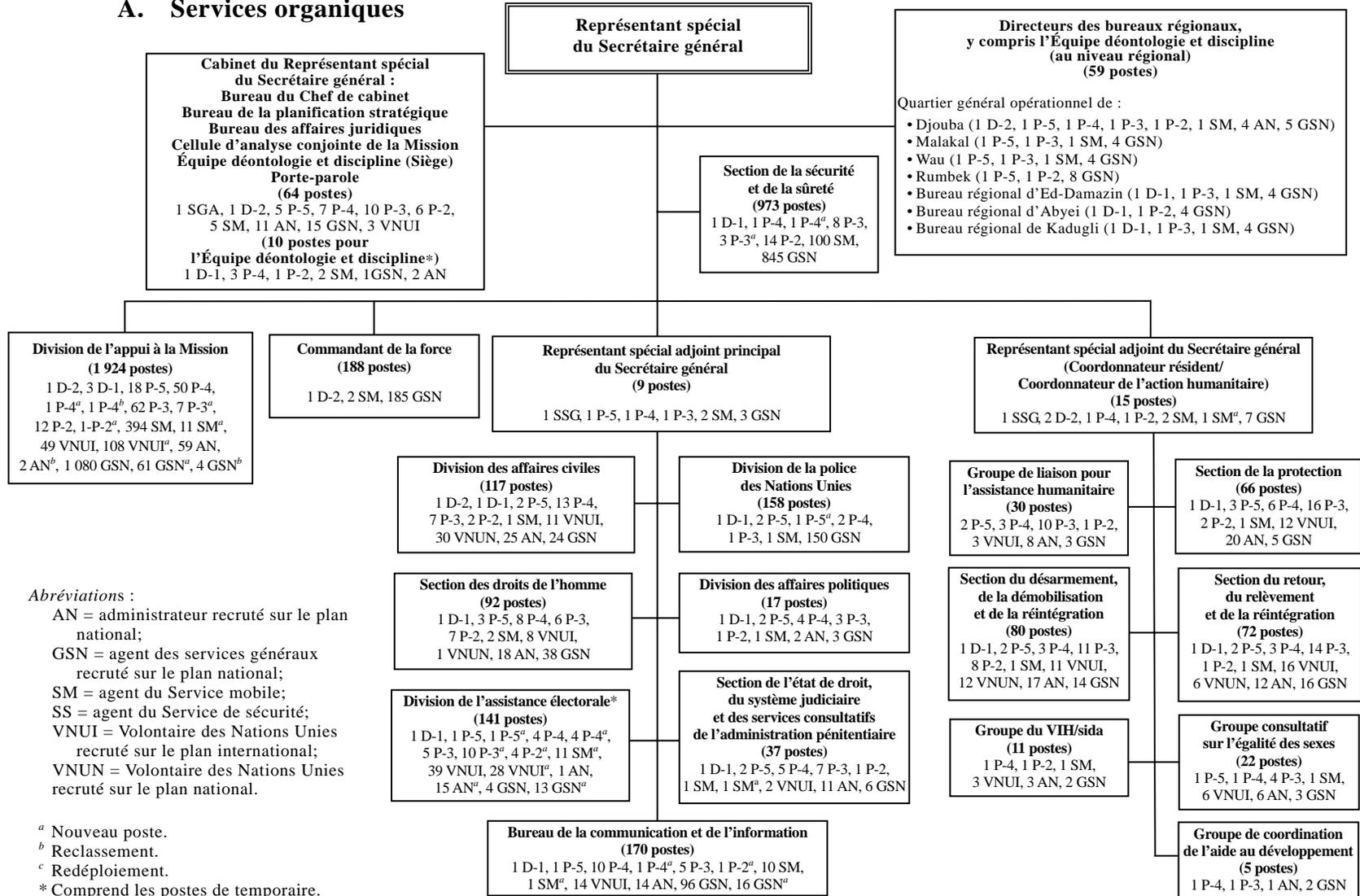
Outre les irrégularités concernant les achats constatées à la MINUS par l'Équipe spéciale d'investigation, les audits effectués par le Bureau des services de contrôle interne pendant cette période ont permis de recenser des défaillances graves au sein de la Mission en ce qui concerne la gestion des achats.

L'audit a également permis d'identifier un certain nombre d'indicateurs potentiels de fraude et des affaires d'irrégularités et de gaspillage qui ont nécessité plus ample examen par le biais d'une enquête approfondie permettant de déterminer si des fraudes avaient effectivement été commises et d'établir les responsabilités dans les affaires d'irrégularités, de gaspillage et de mauvaise gestion. La MINUS a accepté la plupart des recommandations formulées par le BSCI et indiqué que la planification des achats s'était considérablement améliorée et que les contrôles avaient été renforcés afin de garantir le respect des procédures établies en matière d'achat. La MINUS a pris immédiatement des mesures pour mettre en recouvrement auprès des fournisseurs concernés les excédents de paiement s'élevant à 315 000 dollars sur la base des résultats de l'audit. Le BSCI attend de disposer d'informations complémentaires de la part de la Mission, du Département de la gestion et du Département des opérations de maintien de la paix concernant les mesures prises pour permettre de déterminer les responsables dans les affaires d'irrégularités, de gaspillage et de mauvaise gestion identifiées par l'audit.

---

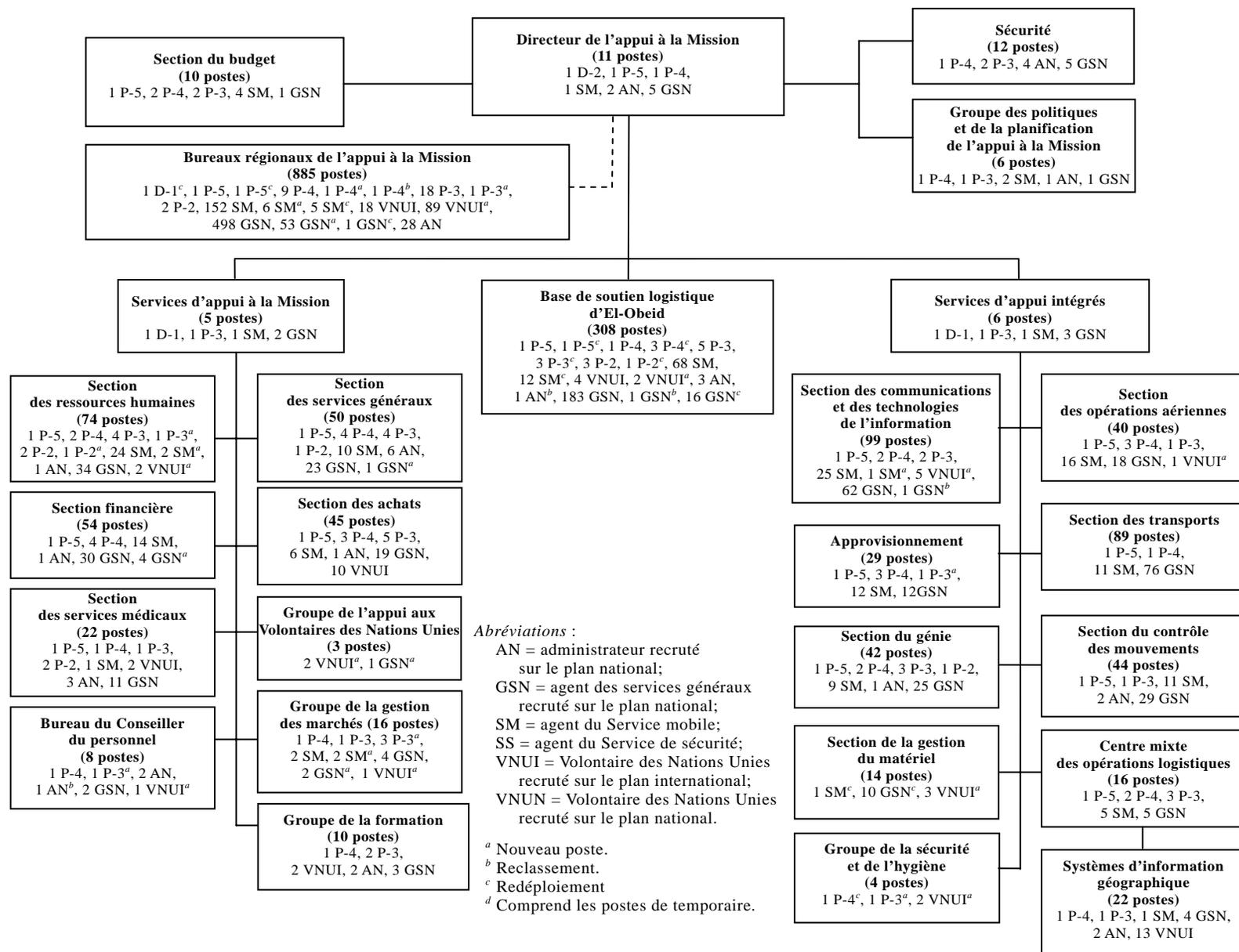
Disposition appliquée; les sommes indûment versées ont été recouvrées et la Mission a mis en place une nouvelle équipe de gestion des achats, qui a adopté et appliqué des contrôles internes plus musclés conformément à ce que prévoient les pratiques optimales en matière d'achat.

## A. Services organiques



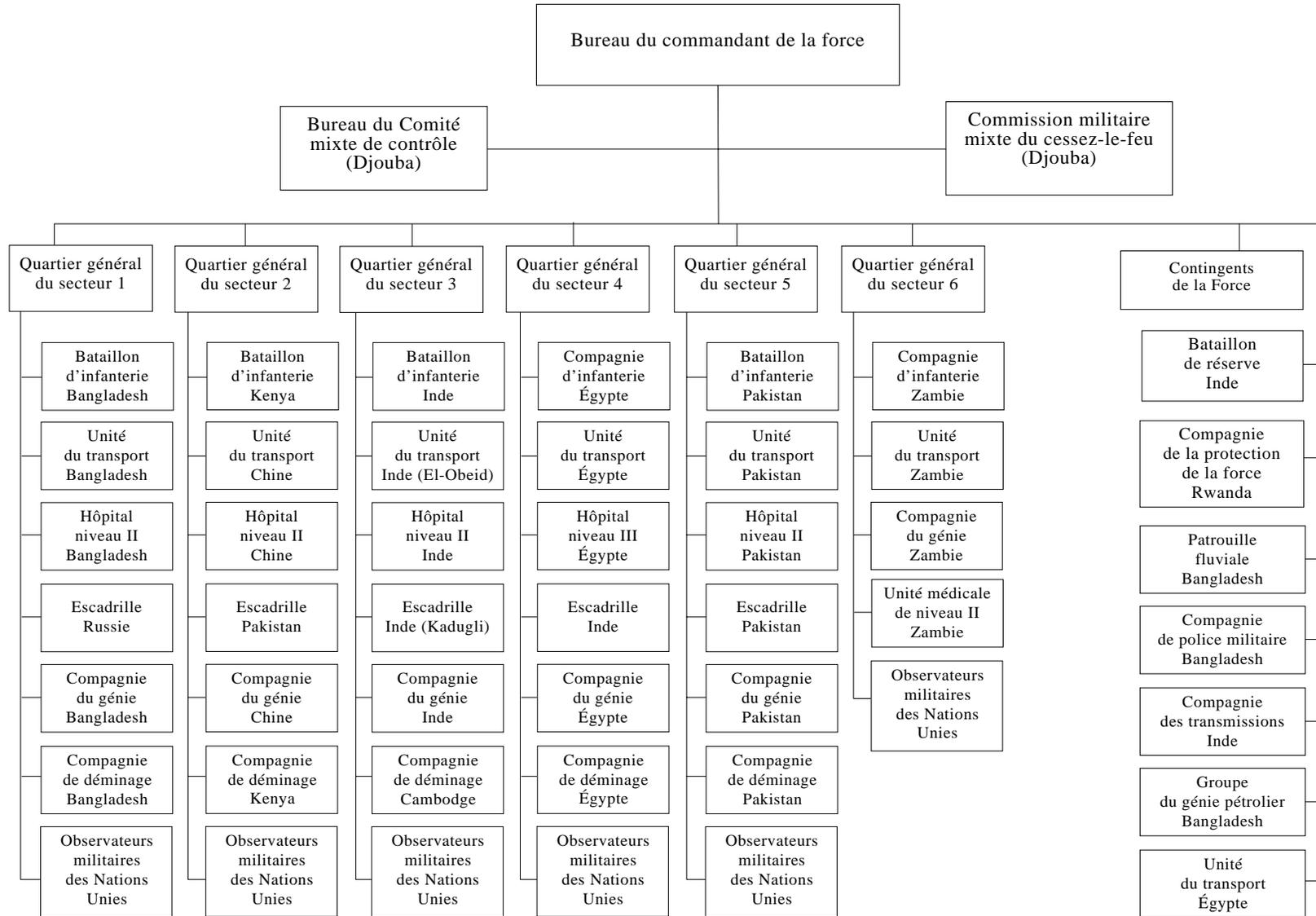
## B. Division de l'appui à la Mission

MINUS



## C. Composante militaire

MINUS



## Annexe

## Activités mises en œuvre par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Gouvernance et état de droit	Promouvoir la décentralisation et renforcer les capacités du Gouvernement soudanais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les Soudanais expatriés qualifiés à occuper des postes de responsabilité dans la fonction publique</li> <li>• Améliorer les connaissances techniques et les capacités opérationnelles à tous les niveaux de l'État, en accordant une attention particulière aux commissions chargées de l'application de l'Accord de paix global</li> <li>• Renforcer les capacités des institutions nationales et les sensibiliser davantage aux questions ayant trait à l'environnement et au VIH/sida</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Programme de consolidation de la démocratie au Soudan</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui à la réforme de la fonction publique</li> <li>– Appui au processus de planification stratégique nationale</li> <li>– Appui aux processus électoraux au Soudan</li> <li>– Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Stratégie de prise en compte des questions d'environnement au niveau national</p>
	Promouvoir la gouvernance démocratique et appuyer l'intégration des femmes à tous les niveaux de l'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la participation des femmes à la vie politique et économique</li> <li>• Appuyer le développement du système parlementaire</li> <li>• Appuyer le renforcement des partis politiques et du parlement</li> <li>• Appuyer la réforme de la législation aux fins de l'intégration de la Convention relative aux droits de l'enfant</li> <li>• Aider les personnes déplacées en leur fournissant des informations et des services juridiques</li> <li>• Mieux faire connaître aux femmes leurs droits de vote</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD-Programme de consolidation de la démocratie au Soudan</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui à la réforme de la fonction publique</li> <li>– Appui au processus de planification stratégique nationale</li> <li>– Appui aux processus électoraux au Soudan</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) – Renforcement des capacités des organisations de la société civile en faveur de l'inscription des femmes sur les listes électorales</p>
	Renforcer les capacités du Gouvernement soudanais à faire face aux besoins actuels dans le domaine de l'état de droit et promouvoir les principes de l'état de droit, des droits de l'homme et de la justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités de l'appareil judiciaire soudanais, du Ministère soudanais de la justice et des autres ministères et organes chargés de faire respecter la loi, et continuer à appuyer la Commission nationale des services judiciaires et la Commission foncière nationale</li> <li>• Établir des groupes de travail chargés de la protection de l'enfance</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD – Appui à la réforme de la fonction publique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration de l'accès à la justice et renforcement de la confiance</li> <li>– Renforcement des capacités de l'appareil judiciaire soudanais</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – Protection juridique des enfants au Nord-Soudan</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Améliorer l'accès à la justice grâce à l'aide judiciaire, sensibiliser et mobiliser le public en faveur des processus de réconciliation et de renforcement de la confiance et faciliter ces processus en s'appuyant sur le droit écrit, le droit coutumier et les mécanismes traditionnels de règlement des conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des assistants juridiques à coordonner leurs activités en vue de faciliter l'accès à la justice</li> <li>• Faciliter l'accès aux réseaux d'aide judiciaire</li> <li>• Faciliter la réconciliation et le renforcement de la confiance en améliorant les liens entre les différentes parties prenantes soudanaises</li> <li>• Sensibiliser le public aux principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'état de droit</li> <li>• Harmoniser le droit traditionnel avec les normes internationales</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD – Appui au processus de planification stratégique nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui aux services de police et de l'administration pénitentiaire</li> </ul>
	Donner aux organisations de la société civile soudanaise (notamment les médias) et aux associations locales davantage de moyens pour promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les organisations de la société civile soudanaise et les associations locales aux questions relatives à l'état de droit, aux droits de l'homme, y compris en ce qui concerne la violence sexiste, et à la consolidation de la paix</li> <li>• Promouvoir une participation représentative au processus de consolidation de la paix et le renforcement des liens entre la société civile, le législateur et les preneurs de décisions</li> <li>• Promouvoir un environnement propice à la diversité culturelle et à l'instauration d'une société civile indépendante et pluraliste</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>UNIFEM – Renforcement des capacités des organisations de la société civile en faveur de l'inscription des femmes sur les listes électorales</p>
Appui intersectoriel aux retours	Coordonner les activités avec les autorités nationales (y compris dans les pays d'asile) aux fins de l'élaboration et de l'exécution d'un plan unique conjoint pour les retours organisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier conjointement les retours et coordonner les activités avec l'ensemble des organismes publics et partenaires compétents</li> <li>• Fournir un appui opérationnel à l'exécution du plan conjoint pour les retours</li> <li>• Organiser des programmes de formation sur les retours en toute sécurité et dans la dignité et sur la circulation des personnes. Élaborer et dispenser un module de formation à l'intention du Gouvernement et d'autres parties prenantes, comprenant un volet pratique consacré à la circulation et au transport de personnes, et fournir des conseils techniques selon que de besoin</li> <li>• Organiser et mettre en œuvre l'enregistrement avant le départ pour tous les retours organisés</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>MINUS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Coordination et facilitation de toutes les activités liées au retour librement consenti et à la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés dans leur région d'origine, notamment grâce à un niveau minimum d'aide humanitaire et de protection, et élaboration et mise en œuvre d'une réintégration axée sur la collectivité</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Facilitation du retour durable des soudanais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien logistique aux opérations de rapatriement pour le Soudan</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
	<p>Renforcer la sécurité des rapatriés en facilitant le passage en toute sécurité des réfugiés et déplacés retournant chez eux spontanément, tout en leur donnant accès à un niveau minimum de services en cours de route</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les rapatriés sur les lieux où ils se réfugient avant de parvenir à destination et pendant leurs déplacements</li> <li>• Fournir une aide à la réintégration rapide à 500 000 personnes dans le cadre des programmes de retours spontanés et organisés et continuer d'aider les rapatriés de 2007 qui ne sont pas encore intégrés dans les collectivités d'arrivée</li> <li>• Fournir à la fois aux personnes ou familles rapatriées et aux collectivités d'accueil l'assistance nécessaire pour assurer la réintégration rapide et sans heurt des rapatriés</li> <li>• Élever au rang de priorité l'aide humanitaire au niveau local en faveur de la réintégration rapide (notamment dans les domaines de l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation) dans les lieux de retour les plus touchés</li> <li>• Fournir une aide limitée au transport aux réfugiés et déplacés retournant chez eux spontanément, qui sont bloqués, vulnérables ou en détresse, en vue de lever les inquiétudes quant à leur protection et à leur sécurité physique</li> <li>• Fournir une aide au transport aux rapatriés dans le cadre d'une opération organisée tout au long de leur trajet</li> <li>• Fournir une aide aux déplacés et réfugiés qualifiés (accompagnés de leur famille) qui correspondent aux profils de compétences recherchés</li> <li>• Recenser de nouveaux lieux et instaurer et entretenir un réseau de postes de secours pour fournir un niveau minimum d'assistance à court terme (72 heures au maximum). Adopter un profil de services commun, prévoyant notamment la fourniture d'un abri dans un environnement sûr, de rations alimentaires en cours de route, d'un accès à l'eau et à des installations sanitaires, et d'informations aux rapatriés sur les routes clefs du chemin du retour, ainsi que d'autres services</li> <li>• Prévoir des capacités de réserve permettant d'établir rapidement des postes de secours en cas d'urgence pendant la période de retours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui technique, protection et soutien logistique au programme financé par le Gouvernement de retour de personnes déplacées au départ de Khartoum</li> <li>– Aide aux retours librement consentis au moyen de l'enregistrement des personnes déplacées et d'une campagne d'information dans le grand Khartoum et dans deux États du Nord</li> </ul> <p>Organisation internationale du Travail (OIT)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réintégration socioéconomique au niveau local dans les États de l'Est et du Nord</li> </ul> <p><b>Chef de file</b></p> <p>MINUS – Facilitation de la mobilisation des ressources de la communauté internationale à l'appui des activités de retour et de réintégration</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>OIM – Appui au retour durable des Soudanais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Retour et réintégration des ouvriers soudanais qualifiés</li> <li>– Appui au rapatriement librement consenti des Soudanais bloqués à l'étranger</li> <li>– Aide logistique en faveur des opérations de rapatriement des Soudanais</li> <li>– Appui technique, protection et soutien logistique au programme financé par le Gouvernement de retour de personnes déplacées au départ de Khartoum</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Encourager les rapatriements librement consentis en veillant à ce que le consentement soit réellement donné librement et en connaissance de cause	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et gérer un système coordonné et intégré de diffusion des informations essentielles aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux rapatriés et aux populations qui les accueillent ou les reçoivent</li> <li>• Appuyer toutes les parties prenantes – y compris le Gouvernement, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, le système des Nations Unies, la société civile et les donateurs – en leur fournissant des informations essentielles pour aider les personnes déplacées à prendre des décisions en toute connaissance de cause</li> <li>• Faciliter la formation et le renforcement des capacités dans le cadre de la campagne d'information en faveur du retour au Soudan</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b> MINUS</p> <p><b>Partenaires</b> OIM – Appui au retour durable des Soudanais</p> <p>– Aide aux retours librement consentis au moyen de l'enregistrement des personnes déplacées et d'une campagne d'information dans le grand Khartoum et dans deux États du Nord</p> <p>UNICEF – Campagne d'information en faveur du retour au Soudan</p> <p>BBC World Service Trust – Projet radiophonique de la BBC en faveur du retour</p>
Désarmement, démobilisation et réintégration	Appuyer la libération et la réintégration des enfants recrutés ou enrôlés illégalement par des groupes ou des forces armés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libérer les enfants encore enrôlés dans des groupes ou forces armés dans le cadre de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix pour le Soudan oriental, et commencer à libérer les enfants soldats du Darfour pour les réunir avec leur communauté d'origine</li> <li>• Identifier et aider les enfants rendus vulnérables par le retrait ou le redéploiement des forces, par l'intermédiaire de programmes contribuant à instaurer un environnement protecteur pour les enfants</li> <li>• Coordonner les activités menées avec les divers partenaires dans les domaines de la protection, des droits de l'homme, de l'état de droit, du bien-être social, de la santé et de l'éducation afin d'établir des programmes de réintégration axés sur la collectivité</li> <li>• Coordonner les activités menées avec les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration en vue de leur fournir un appui technique pour faciliter la libération des enfants associés aux forces ou aux groupes armés</li> <li>• Exécuter des programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des groupes ou forces armés, des enfants, des parents et des collectivités, et des autres parties prenantes, afin d'éviter que des enfants soient enrôlés ou réenrôlés au Soudan</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b> UNICEF – Libération et réintégration des enfants associés aux forces ou aux groupes armés à travers le Soudan</p> <p><b>Partenaires</b> OIT – Réintégration socioéconomique au niveau local dans les États de l'Est et du Nord</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Aider les autorités soudanaises à désarmer, à démobiliser et à faciliter la réintégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformément à la stratégie nationale approuvée, appuyer le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre des phases 1 et 2 de l'Accord de paix global afin de régler les affaires en souffrance</li> <li>• Aider les commissions à exécuter le processus de désarmement et de démobilisation, notamment par le biais d'un système intégré de gestion, et de programmes d'examen des personnes handicapées, d'orientation préalable, de sensibilisation au VIH et de réinsertion</li> <li>• Aider les autorités nationales à promouvoir une campagne d'information et de sensibilisation visant à accroître la participation des candidats au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, notamment les commandants, et plaider en faveur de l'appui des autorités locales et des collectivités</li> <li>• Fournir une assistance sur mesure et équitable lors du processus de désarmement et de démobilisation à tous les groupes ciblés, notamment les femmes associées à des groupes armés, les ex-combattantes, les combattants handicapés et les combattants âgés</li> <li>• Aider le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à mener à bien les activités d'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration pour les cas en instance dans le cadre de l'Accord de paix pour le Soudan oriental</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>MINUS – Appui et conseils techniques aux fins de l'élaboration d'une stratégie globale et de plans opérationnels en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et fourniture de ressources pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration librement consentis dans le cadre du budget statutaire</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>PNUD – Appui à la sécurité des personnes au Soudan oriental (Phase II)</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) – Prévention et lutte contre le VIH/sida et la violence sexuelle dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM) – Aide alimentaire – Désarmement, démobilisation et réintégration</p>	
Aider les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration à élaborer et exécuter un programme de réintégration dans le cadre de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix pour le Soudan oriental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration en élaborant des programmes de réintégration, notamment en fournissant des conseils non sexistes et en proposant une approche respectueuse des personnes touchées par le VIH à l'intention de tous les participants</li> <li>• Recenser les possibilités de réintégration et les partenaires potentiels pour cibler les besoins des ex-combattantes et des ex-combattants handicapés en matière de réintégration</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD – Appui à la sécurité des personnes au Soudan oriental (Phase II)</p> <p>– Programme de désarmement, démobilisation et réintégration sur plusieurs années</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>OIM – Aide à la réintégration des ex-combattants et des rapatriés et appui aux communautés d'accueil par le biais d'initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance</p>	

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
	<p>Aider les autorités nationales à entreprendre des activités relatives à la sécurité des communautés et au contrôle des armes pour répondre aux besoins en matière de sécurité des communautés dans les zones visées par l'Accord de paix global, l'Accord de paix pour le Darfour et l'Accord de paix pour le Soudan oriental</p> <p>Renforcer la capacité des autorités nationales soudanaises à exécuter le programme de désarmement, démobilisation et réintégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec d'autres parties prenantes (ministères compétents, ONG, secteur privé et organismes des Nations Unies) et coordonner les activités avec elles en vue d'élaborer et d'exécuter une stratégie en faveur de la réintégration</li> <li>• Aligner le programme de réintégration sur les plans nationaux de relèvement et de développement et les initiatives de développement économique local</li> <li>• Aider le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation au VIH dans les communautés d'accueil</li> <li>• Fournir une aide technique aux autorités nationales aux fins de l'élaboration de stratégies et de mesures ayant trait à la sécurité des communautés et au contrôle des armes</li> <li>• Élaborer un accord de partenariat en bonne et due forme avec le Gouvernement du Sud-Soudan, l'institution chargée de coordonner les activités ayant trait à la sécurité des communautés et au contrôle des armes et d'autres partenaires gouvernementaux</li> <li>• Dispenser une formation continue et un appui technique au personnel des commissions de désarmement, démobilisation et réintégration</li> <li>• Regrouper le personnel de la commission de désarmement, démobilisation et réintégration dans 15 bureaux d'État (10 au Sud-Soudan, 3 dans les zones de transition et 2 au Soudan oriental)</li> <li>• Faciliter la coordination et la planification commune entre les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan et du Nord-Soudan pour élaborer et exécuter le programme connexe, en particulier dans les zones de transition</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD – Sécurité des communautés et contrôle des armes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme pour la sécurité des communautés</li> <li>– Appui à la sécurité des personnes au Soudan oriental (Phase II)</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>PACT Soudan – Amélioration de la stabilité des communautés dans l'Équatoria oriental – Amélioration de la stabilité dans l'État de Jonglei</p> <p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD – Sécurité des communautés et contrôle des armes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme pour la sécurité des communautés</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Protection des civils et droits de l'homme	Adopter et exécuter des programmes et projets en faveur de la protection des civils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des programmes et projets de promotion et de protection des droits des personnes atteintes du VIH/sida</li> <li>• Renforcer la capacité des institutions nationales, y compris les ONG, à entreprendre des activités de plaidoyer pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Élaborer des mesures et un mécanisme de protection et de sécurité sociales pour faciliter l'aide aux personnes vulnérables</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>MINUS – Élaboration, coordination et exécution de stratégies de protection aux niveaux national et régional</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rôle d'organisme chef de file dans les domaines des droits de l'homme et de la protection, conformément au programme de travail de l'ONU</li> <li>– Facilitation de l'instauration d'un consensus sur les questions de protection en mettant en place, sur le terrain, des groupes de travail interinstitutionnels sur la protection, et en participant à un forum national sur la protection</li> <li>– Recensement des questions de protection prioritaires par rapport aux questions de moindre importance et activités de plaidoyer tant en interne qu'à l'extérieur</li> <li>– Promotion des normes et instruments juridiques internationaux et fourniture de conseils aux autorités aux fins de leur application</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – Renforcement du système national d'asile et mise en œuvre de solutions durables (rapatriement librement consenti et réinstallation) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Soudan</p> <p>UNICEF – Communication pour l'appui aux programmes et mobilisation des communautés en faveur de la promotion des droits des enfants et des femmes</p> <p><b>Chef de file</b></p> <p>HCR – Renforcement du système national d'asile et mise en œuvre de solutions durables (rapatriement librement consenti et réinstallation) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Soudan</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>UNICEF – Planification des politiques du secteur de la protection de l'enfant et protection sociale des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communication pour l'appui aux programmes et mobilisation des communautés en faveur de la promotion des droits des enfants et des femmes</li> </ul>
	Élaborer et exécuter des programmes et projets visant à promouvoir la protection et les droits fondamentaux des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des programmes et projets de promotion et de protection des droits des personnes atteintes du VIH/sida</li> <li>• Renforcer la capacité des institutions nationales, y compris les ONG, à entreprendre des activités de plaidoyer pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Élaborer des mesures et un mécanisme de protection et de sécurité sociales pour faciliter l'aide aux personnes vulnérables</li> </ul>	

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Sensibiliser davantage les collectivités et les autorités pour promouvoir la protection et la réalisation des droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre à l'échelle nationale une campagne de sensibilisation aux questions ayant trait à la protection des droits des enfants</li> <li>• Renforcer les systèmes et mécanismes de généralisation des programmes de développement psychosocial de l'enfant en milieu scolaire</li> <li>• Renforcer les systèmes de protection sociale et exécuter des activités d'appui pour la réintégration des jeunes dans la société</li> <li>• Appuyer la création d'unités de police chargées de la protection des enfants et des femmes</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>UNICEF – Planification des politiques du secteur de la protection de l'enfant et protection sociale des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communication pour l'appui aux programmes et mobilisation des communautés en faveur de la promotion des droits des enfants et des femmes</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>HCR – Renforcement du système national d'asile et mise en œuvre de solutions durables (rapatriement librement consenti et réinstallation) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Soudan</p>
Égalité des sexes	Sensibiliser davantage les communautés, les autorités et les autres parties prenantes à la nécessité d'intensifier les activités en faveur de l'égalité des sexes, et leur donner les moyens de prendre des mesures concertées de lutte contre la violence sexiste et pour la prévention de cette forme de violence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et défendre les droits fondamentaux et la protection juridique des enfants et des femmes pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et l'exploitation et les abus sexuels</li> <li>• Renforcer la collaboration avec les ministères compétents en matière de violence sexiste et de promotion de l'autonomisation des femmes</li> <li>• Renforcer les capacités des autorités, des parties prenantes, des communautés et des organisations de la société civile en matière de prévention et de lutte active contre la violence sexiste</li> <li>• Renforcer les mécanismes de contrôle, de signalement et de suivi des victimes ayant survécu à des actes de violence sexiste</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>UNIFEM – Suppression de la violence à l'égard des femmes pour protéger les droits fondamentaux et la dignité des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement de la capacité des institutions à coordonner efficacement les initiatives de suppression de la violence à l'égard des femmes</li> <li>– Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des associations locales de défense des femmes à faire campagne contre toutes les formes d'impunité et de violence à l'égard des femmes pour la protection et la réalisation de leurs droits fondamentaux</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>UNICEF – Communication pour l'appui aux programmes et mobilisation des communautés en faveur de la promotion des droits des enfants et des femmes</p> <p>MINUS – Appui au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour faciliter l'exécution des politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de l'Accord de paix global</p>
Éducation et culture	Augmenter le nombre d'adolescents et de jeunes inscrits dans des programmes de préparation à la vie active et de formation aux compétences pratiques et faciliter	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étoffer la gamme des cours dispensés dans le cadre du programme d'apprentissage accéléré pour y inclure des cours de compétences pratiques</li> <li>• Mettre en œuvre un projet pilote de cours intensifs d'enseignement primaire pour les enfants normalement trop âgés et pour les jeunes non scolarisés, les jeunes soldats démobilisés et les autres groupes défavorisés</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>UNESCO – Renforcement des capacités en matière d'éducation au niveau fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Protection du secteur de l'éducation contre le VIH/sida</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>UNICEF – Élaboration de politiques et planification dans le secteur de l'éducation</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	leur accès à une éducation de base de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un programme en faveur de l'éducation pour tous</li> <li>• Défendre l'égalité et l'équité des sexes</li> <li>• Mobiliser les parlementaires et les preneurs de décisions en faveur de l'augmentation des ressources consacrées à l'éducation de base</li> <li>• Mettre en œuvre des programmes « vivres contre éducation »</li> </ul>	Save the Children-Suède – Accès facilité à une éducation de base de meilleure qualité
	Promouvoir l'éducation pour la paix et la compréhension de la diversité culturelle afin de favoriser la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la paix et le développement durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les réunions techniques organisées à l'échelle nationale au sujet de la politique linguistique</li> <li>• Élaborer un document directif sur la diversité culturelle nationale, un cadre culturel et un document d'activité</li> <li>• Promouvoir la diversité culturelle et la paix, notamment les questions culturelles telles que les archives, le patrimoine immatériel et le renforcement des capacités</li> <li>• Passer en revue le programme d'enseignement en matière d'éducation pour la paix dans le cadre de la révision des cours de préparation à la vie active</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>UNESCO – Promotion de l'éducation pour la paix et de la diversité culturelle</p>
Lutte antimines	Faciliter la liberté de circuler en toute sécurité dans le cadre des activités de la Mission et des opérations humanitaires, aider les rapatriés, et appuyer les projets de reconstruction et de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déminer toutes les routes principales et secondaires polluées par les mines recensées</li> <li>• Déminer les zones dangereuses et les champs de mines</li> <li>• Faciliter la circulation des rapatriés et des réfugiés, ainsi que le processus de réintégration</li> <li>• Faciliter l'avancement en toute sécurité des activités de reconstruction et de développement des routes principales et secondaires</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>HCR – Sensibilisation au danger des mines, relevé de champs de mines et activités de déminage des principaux couloirs empruntés par les rapatriés et faciliter leur réintégration au Sud-Soudan</p> <p>Service de la lutte antimines (SLAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Enquête sur l'impact des mines et déminage des routes</li> <li>– Déminage intégré des mines et restes explosifs de guerre</li> <li>– Bilan des routes du Soudan et déminage</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>Bureau de la lutte antimines des Nations Unies – Mise en place d'une capacité nationale pour assurer l'exécution d'un programme de déminage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Déminage des éléments de l'infrastructure de transport actuelle, notamment conduite d'études techniques et activités de déminage humanitaire associé selon que de besoin</li> <li>– Fourniture de conseils sur les mines et leur neutralisation afin de permettre à la MINUS de remplir son mandat</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
	<p>Réduire le risque de blessures causées par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre en dispensant un programme ciblé de sensibilisation au danger des mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à un bilan des routes et autres zones suspectées d'être polluées pour aider le personnel de la Mission et l'ensemble du personnel humanitaire et mener à bien des activités de développement</li> <li>• Effectuer des enquêtes techniques sur les zones les plus polluées par les mines pour établir une base de données fiable aux fins de l'élaboration des plans opérationnels</li> <li>• Effectuer des enquêtes sur l'impact des mines afin de déterminer les conséquences socioéconomiques pour les communautés touchées par les mines et les munitions non explosées</li> <li>• Fournir des informations suffisantes et utiles sur la situation et sur les risques relatifs aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre pour les personnes déplacées, les rapatriés et les groupes de population locale les plus exposés, et promouvoir des comportements permettant de réduire les risques chez les groupes les plus exposés</li> <li>• Dispenser des cours de formation de formateurs aux enseignants et/ou au personnel de santé et aux travailleurs communautaires pour établir une capacité locale de sensibilisation au danger des mines</li> <li>• Sensibiliser le personnel de l'ONU et des organismes d'aide au danger des mines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Coordination et facilitation des opérations de déminage et des activités d'éducation</li> <li>– Mise en place d'une capacité et des moyens nationaux pour permettre à un personnel local de prendre en charge toutes les questions portant sur les mines et restes explosifs de guerre au Soudan</li> </ul> <p><b>Chef de file</b></p> <p>HCR – Sensibilisation au danger des mines, relevé de champs de mines et activités de déminage des principaux couloirs empruntés par les rapatriés et faciliter leur réintégration au Sud-Soudan – Enquête sur l'impact des mines; UNICEF – Sensibilisation au danger des mines, intervention d'urgence et sensibilisation généralisée des communautés</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>SLAM – Projet relatif à la sûreté concernant les mines terrestres et les munitions non explosées et coordination des activités de sensibilisation au danger des mines</p>
	<p>Renforcer les capacités de gestion et les moyens opérationnels de l'autorité nationale de lutte antimines, du Centre de lutte antimines et de la Commission de déminage du Sud-Soudan pour leur permettre de se pencher sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités de gestion du Centre de lutte antimines et de la Commission de déminage du Sud-Soudan dans les domaines de la coordination, de la planification, de l'établissement de priorités, de la gestion de l'information, de la supervision et de l'assurance qualité, et de l'établissement de rapports, en formant leur personnel dans le cadre de diverses activités au Soudan et à l'étranger</li> <li>• Renforcer les liens entre la lutte antimines et les projets et activités de reconstruction et de développement</li> </ul>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>PNUD – Campagne pour l'interdiction des mines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en place d'une capacité nationale de lutte contre les mines</li> </ul> <p><b>Partenaires</b></p> <p>SLAM – Programme d'urgence de lutte antimines : Assistance technique, coordination et renforcement des capacités</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	conséquences socioéconomiques à long terme de la pollution du Soudan par les mines et les restes explosifs de guerre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir la base de mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités en matière de lutte antimines</li> <li>• Poursuivre le déploiement de 110 démineurs recrutés sur le plan national pour procéder à la vérification, au déminage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans les zones hautement prioritaires</li> <li>• Aider le Centre de lutte antimines et la Commission de déminage du Sud-Soudan à équiper, accréditer et déployer les 120 démineurs supplémentaires recrutés sur le plan national formés pour procéder à la vérification, au déminage des mines et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans les zones hautement prioritaires</li> <li>• En fonction des ressources disponibles, établir au Sud-Soudan trois bureaux locaux de la Commission de déminage du Sud-Soudan</li> </ul>	

